

QUE CHOISIR

LOGEMENT

ÉCONOMISEZ
JUSQU'À 1000 €/AN

11 CONSEILS FACILES CHAUFFAGE,
TRAVAUX, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE...



DROM-COM: 6,55 € / 7,82 XPF

CAHIER
Argent

HORS-SÉRIE
Budgets
POUR VOS DÉPENSES, MISEZ SUR L'INDÉPENDANCE

NOUVEAU!

SANTÉ Réduire
la facture



SUCCESSION
**Adoptez vos
beaux-enfants**

BANQUES DURABLES
**Comment
s'y retrouver ?**

COPROPRIÉTÉ
**L'emprunt
pour travaux**



POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ACCESSIBLE À TOUS

Nos combats sont d'abord les vôtres



L'Union fédérale des consommateurs-Que Choisir est la première association de consommateurs de France, **100 % indépendante** depuis sa création en 1951.

Nos missions : vous informer, vous conseiller et vous défendre.

À cette fin, nos experts – journalistes, économistes, ingénieurs – vous aident à choisir de façon éclairée. Nos juristes saisissent les autorités compétentes pour faire respecter vos droits, sanctionner les agissements illicites et obtenir l'indemnisation des consommateurs lésés. Nos lobbyistes exercent une pression au niveau national et européen pour que la législation et les fabricants évoluent.

Quant à nos **4 100 bénévoles**, ils sont à votre service dans les 135 associations locales UFC-Que Choisir, réparties dans tout le territoire, et s'engagent dans la **défense individuelle et collective des consommateurs**.



Votre financement est le garant de notre indépendance



Votre contribution financière est un soutien essentiel à notre association, qui **n'accepte aucune subvention du monde économique**. Cela nous permet de **financer librement nos combats, nos informations**, loin des lobbies et des pressions politiques.

Vous pouvez contribuer en adhérant auprès de nos associations locales, en vous abonnant à nos médias ou en faisant un don sur Consolidons.org pour soutenir nos actions d'intérêt général.

Rejoignez notre mouvement de défense des consommateurs sur Quechoisir.org

L'UFC-Que Choisir et Que Choisir sont également présents sur:



Union fédérale des consommateurs-Que Choisir

233, bd Voltaire, 75011 Paris – Tél. : 01 43 48 55 48 – Fax : 01 43 48 44 35

de la rédaction : Laurent Suchowiecki **Secrétaires de rédaction :** Valérie Barrès-Jacobs, Marie Bourdelles, Gaëlle Desportes-Maillet **Directeur général délégué :** Jérôme Franck **Rédactrice en chef :** Pascale Barlet **Assistante de la rédaction :** Catherine Salignon **Relations presse :** Anne Vesque (responsable) **Secrétaire général** : Adrien Herda/Illustrissimo **Ont collaboré à ce numéro :** Marie Bourdelles, Nathalie Coulaud, Anne David, Ivan Logvenoff, Rosine Maiolo, Élisa Oudin, Roselyne Poznanski, Samorya Wilson **Web - Infographie/maquette :** Carla Félix-Dejeufosse, Laurent Lammens, Inès Blanard **Secrétariat de rédaction :** Leslie Schmitt **Documentation :** Frédérique Vidal (responsable) Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin **Observatoire de la consommation :** Grégory Caret (directeur), Noé Bauduin, Isabelle Bourcier, Ingrid Stiemer, Juliette Vacant **Juridique :** Magali Buttard (responsable), Brune Blanc-Durand, Gwenaëlle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène, Candice Meric, Mélanie Saldanha **Diffusion/marketing :** Laurence Rossilhol (directrice), Delphine Blanc-Rouchosse, Justine Boduch, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decaulne, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Steven Phommarinh, Nicolas Schaller, Ibrahim Sissoko **Service abonnements :** 0155 567109 **Tarifs d'abonnement :** 1 an, soit 11 Que Choisir (mensuel) : 49 € ; 1 an + 4 hors-séries Budgets : 67 € ; 1 an + 4 hors-séries Budgets + 4 numéros Pratique : 94 € **Crédits de couv. :** Erdi Koçak/iStock, Olena Yacobchuk/iStock **Impression :** Roto France, 25, rue de la Maison-Rouge 77185 Lognes. Distribué par les MLP, dépôt légal n° 144, commission paritaire n° 0727 G 82318 ISSN 1267-2033 **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs :** MP Conseil. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart abonnement de quatre pages, sur une partie du tirage, entre les p. 34 et 35. Imprimé sur papier Holmen XLNT (Norrköping, Suède) avec des encres blanches. Taux de fibres recyclées : 0 %. Certification FSC PEFC. Eutrophisation : 1580 kg/CO₂/t de papier.





8 DOSSIER LOGEMENT

11 conseils pour faire baisser la facture

24 Des économies à la clé

Mobilité: comment vous faire préférer le train

30 Zoom sur une arnaque

le faux conseiller bancaire

32 Initiatives

Santé: des dépenses allégées

37 Sur le terrain

Truffe: le véritable prix de l'or noir



43 CAHIER ARGENT

44 Placements

Banque durable, éthique, solidaire... comment s'y retrouver ?

50 6 questions sur

l'emprunt en copropriété

52 Fiscalité

Droits de succession: et si vous adoptiez vos beaux-enfants?



Les banques ne vous font pas de cadeau !

Ceux d'entre vous qui, dans le cadre d'un prêt bancaire, ont tenté de changer d'assurance emprunteur (celle du prêt) ont certainement entendu parler de la loi Lemoine. Celle-là même qui, depuis septembre 2022, permet aux consommateurs de changer de contrat à tout moment. Jusqu'alors, cette décision ne pouvait être prise qu'à la date anniversaire de souscription, si bien que beaucoup d'emprunteurs laissaient filer... L'UFC-Que Choisir s'est battue pour que cette loi existe, car elle favorise la libre concurrence et ouvre le choix entre plusieurs offres, jusqu'à trouver la meilleure. On ne le dit pas assez, mais cette opération peut permettre de gagner jusqu'à 15 000 € ! Une économie

significative, à l'heure où la durée des emprunts dépasse souvent 20 ans et où les taux avoisinent les 4 %. En novembre 2024, l'Association pour la promotion de la concurrence en assurance des emprunteurs (Apcade) et le cabinet de conseil Forsides ont publié les résultats d'un sondage auprès de 4 022 emprunteurs ayant un crédit immobilier en cours. Il en ressort que

92 % de ceux ayant opté pour un changement d'assurance ont réduit le coût de leur prêt. Parmi eux, 50 % ont économisé plus de 5 000 €, et certains ont dépassé les 15 000 €.

Pour autant, l'Apcade déplore des pratiques bancaires qui limitent l'accès des Français à la substitution de leur contrat. De fait, 55 % des personnes ayant tenté le changement ou la délégation d'assurance se heurtent à des difficultés administratives, nécessitant deux à trois allers-retours avec leur banque. Deux ans, des bougies... et pas de cadeau !



PASCALE BARLET

DOUANE SAISIE RECORD DE 100 000 FAUX TIMBRES

Plus de 30 000 faux timbres ont été saisis par la douane française dans la seule région parisienne en l'espace de trois mois, et 24 000 dans celle de Reims. Mais c'est à Marseille, le 28 août dernier, que le bureau de Marignane a réalisé la plus grosse prise : un premier lot de 15 132 vignettes contrefaisantes, puis un second de 30 192 faux



timbres-poste supplémentaires. Les deux colis interceptés, déclarés comme contenant de la « décalcomanie », ont été contrôlés alors qu'ils arrivaient de Hong Kong (Chine) à destination d'un particulier. Ils comportaient, en réalité, des carnets de timbres autocollants portant le logo et la marque La Poste. Au total, 45 324 faux timbres vendus 1,29 € chacun sur le marché authentique, soit une saisie d'une valeur de près de 60 000 € ! La Poste a décidé de porter plainte et d'agir en justice à l'encontre du destinataire. Les sanctions douanières se cumulent avec celles, pénales, susceptibles d'être infligées, qui peuvent aller jusqu'à 300 000 € d'amende et trois ans de prison.

ENCHÈRES IMMOBILIÈRES Que vaut Drouot.immo ?

"Mise à prix:
300 000 €"

Le groupe Drouot, spécialiste des ventes publiques d'œuvres d'art, a débuté dans l'immobilier il y a deux ans en créant une agence dédiée. En cette fin d'année, il vient d'annoncer le lancement d'une plate-forme interactive d'enchères immobilières, baptisée Drouot.immo. «*Corps de ferme aménagé de 150 m² sur 2700 m² de terrain, au cœur du parc naturel d'Armorique (Bretagne). Prix de départ : 300 000 €.*» Ce bien, mis aux enchères le 18 décembre 2024, fait partie des premiers affichés sur le site, qui promet transparence, efficacité et sécurité aux acheteurs comme aux vendeurs. Qu'en est-il vraiment ?

Contrat exclusif

En pratique, ce sont les agences immobilières – pour l'heure, Drouot Immobilier et Espaces Atypiques – qui sont les clientes directes de la plateforme. Elles la sollicitent pour mettre les offres en ligne, et la rémunèrent via une partie de la commission que leur versent les vendeurs. Ce sont tout de même ces derniers qui conservent le choix de mettre leur propriété aux enchères via la signature d'un contrat exclusif. Ensuite, la procédure se rapproche très largement d'une vente d'objets aux enchères classique : présentation du bien (avec mention des visites sur place),

fixation d'un prix de départ et d'une date d'enchères. D'ailleurs, Drouot.immo s'inspire directement de la plate-forme Drouot.com, née il y a cinq ans et dédiée aux enchères interactives d'œuvres d'art et de meubles.

60 minutes chrono

Concrètement, les personnes qui souhaitent accéder à une vente doivent s'inscrire à l'avance, afin de permettre aux agences immobilières de vérifier leur capacité financière. Ensuite, la phase d'enchères proprement dite ne dure que 60 minutes, pas une de plus ; l'un des objectifs avoués étant d'accélérer les transactions. À noter qu'à la différence de ses concurrentes (comme Immo-interactif.fr, la plate-forme des notaires), Drouot.immo est la seule à garantir de véritables ventes aux enchères ; sur les autres sites, les vendeurs (ou leur notaire) restent libres, finalement, de choisir les acquéreurs. Pour ceux qui vendent, outre la vitesse de l'opération, l'intérêt consiste à toucher rapidement un maximum de candidats... et à tenter d'obtenir le meilleur prix. Pour ceux qui achètent, l'intérêt est plus limité, car il sera difficile de dénicher des biens à prix cassés. Les « bons plans » partent en général suffisamment tôt pour ne pas avoir besoin d'une publicité supplémentaire. ○

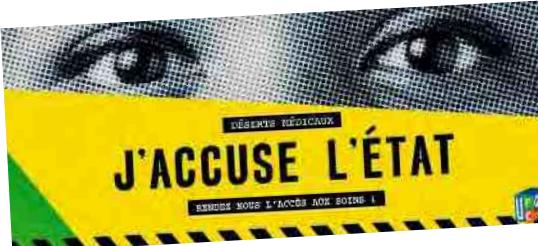
PAR ELISA OUDIN

DG/DI/FARKNOT/ADOBESTOCK ; PRODUCTION QC



INSTALLATION DES MÉDECINS L'UFC-Que Choisir réclame une régulation

En 2023, l'UFC-Que Choisir déposait un recours devant le Conseil d'État pour qu'il sanctionne l'inaction du gouvernement face aux inégalités (géographiques, financières) d'accès aux soins de nos concitoyens. Un an après, elle a réalisé un sondage sur la fracture sanitaire, du 6 au 13 novembre, auprès d'un échantillon représentatif des Français. Or, pour 69 % d'entre eux, l'accès aux soins s'est encore réduit. Pas moins de 45 % ont dû renoncer à consulter cette année faute de rendez-vous ou à cause de dépassements d'honoraires trop élevés. Dans le détail, 60 % des habitants de villes éloignées des grandes métropoles ont remarqué une détérioration de leur accès au système de santé, et



même 72 % dans les banlieues et zones périurbaines. Face à cet inadmissible constat, l'UFC-Que Choisir réclame une régulation de l'installation des médecins, comme cela existe pour les infirmiers ou les dentistes. Cette position, soutenue par 93 000 Français, a été reprise dans une proposition de loi portée par Guillaume Garot et plus de 200 députés. Les auteurs souhaitent une discussion du texte à l'Assemblée nationale début 2025. L'UFC-Que Choisir suivra le sujet de près. ◎

70 601

C'est le nombre de dossiers déposés par les ménages auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour des rénovations énergétiques globales depuis le 1^{er} janvier 2024. Un chiffre encourageant, selon l'organisme, qui vient de publier les données du troisième trimestre. Grâce à l'assouplissement des conditions d'accès à MaPrimeRénov' au mois de mai, les demandes d'aide ont été multipliées par deux en trois mois, et l'Anah estime qu'elles pourraient à nouveau doubler au dernier trimestre. Cela permettrait d'atteindre 140 000 rénovations d'ici à fin 2024 – on resterait toutefois encore loin de l'objectif fixé par le gouvernement, à savoir 200 000 dossiers traités cette année.

L'HUMEUR

ÉCHANGES COMMERCIAUX : L'EUROPE SE PREND L'MUR



L'hypermarché à la française

Le premier hypermarché européen est né en Belgique en 1961, sous l'enseigne SuperBazar. Carrefour a toutefois vite fait oublier ce pionnier !

C'est au sud de Paris, à Sainte-Geneviève-des-Bois, que le premier Carrefour ouvre ses portes le 15 juin 1963. Il est l'œuvre d'un trio de commerçants savoyards : Marcel Fournier, propriétaire d'un magasin de nouveautés à Annecy, et les frères Jacques et Denis Defforey, grossistes en alimentation dans l'Ain. Convaincus que le commerce est en train de changer, ils se sont associés pour créer un supermarché, ouvert à Annecy en 1960, à l'enseigne Carrefour. Sa réussite spectaculaire les décide à se lancer dans un projet audacieux : la création, en région parisienne, d'un très grand supermarché, où la clientèle trouverait tout sous le même toit.

Voir grand

Les trois associés, qui sont allés à Dayton (États-Unis), en 1962, assister au séminaire sur les « méthodes marchandes modernes » de Bernardo Trujillo, le « pape de la distribution », en reviennent convaincus qu'il faut « faire comme les Américains » et voir grand. L'influence de Trujillo (implantation en périphérie, grande surface, vente en masse, etc.) est déterminante, mais pas exclusive. C'est l'idée de discount, empruntée à Michel-Édouard Leclerc, qui fonde la politique de prix bas tous les jours sur tous les produits, à l'opposé du slogan américain d'*« un îlot de pertes dans un océan de profits »*.



Le premier hypermarché Carrefour, ouvert en 1963 en région parisienne, a connu un succès énorme.

De plus, le trio adopte la formule du « tout sous le même toit », à laquelle les experts outre-Atlantique ne croient pas. Cette combinaison donne naissance à un type de commerce radicalement différent. L'ouverture a lieu dans un climat d'euphorie : le parking est complet, les rayons sont réapprovisionnés plusieurs fois au cours de la journée, les associés doivent donner un coup de main au personnel débordé, les ventes battent tous les records... Surtout, les clients sont impressionnés par la démesure de cette usine à vendre (2 500 m² de surface de vente, 15 m de rayon boucherie, 15 000 articles dont 3 500 en alimentaire, 18 caisses enregistreuses, 450 places de parking...), où se joue la représentation de l'abondance.

Un modèle en expansion

À Sainte-Geneviève sont fixés les principaux traits de l'hypermarché : grande surface, implantation en périphérie, vaste parking avec pompe à essence, aménagement sommaire du magasin, libre-service, assortiment associant alimentaire et non-alimentaire, discount,

animation commerciale permanente et paiement en une seule fois aux caisses à la sortie. Cependant, ce n'est pas un modèle figé : d'un côté, Carrefour fait progressivement le choix de très grands magasins (plus de 10 000 m²) et, de l'autre, il élargit l'offre en non-alimentaire

Un lieu où se joue la représentation de l'abondance

d'abord aux meubles et à l'électroménager (Villeurbanne, 1966), puis à tous les secteurs. D'abord sceptiques, les autres distributeurs se lancent à leur tour, de sorte que le nombre d'hypermarchés s'accroît rapidement - 14 en 1968, 145 en 1972, 407 en 1980, 812 en 1990 -, parallèlement à l'équipement des ménages en voitures et réfrigérateurs, et à l'organisation de la distribution française autour de ce format révolutionnaire. ○

PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES La BCE doit soutenir les rénovations

Pas moins de 12 millions de Français vivent dans des passoires thermiques. Une double peine pour les ménages les plus défavorisés, contraints de choisir entre le chauffage et d'autres dépenses essentielles. Dans un contexte de prix de l'énergie élevés et volatiles, aider ces millions de foyers devrait être une priorité absolue pour les pouvoirs publics. Mais les solutions sont aussi entre les mains de la Banque centrale européenne (BCE).

DES TAUX D'INTÉRÊT VERTS

Cette dernière pourrait accélérer la rénovation des logements en proposant des taux d'intérêt plus bas sur de tels chantiers, ce qui inciterait les banques à les financer et permettrait aux particuliers de réduire le coût de leurs emprunts. Ce dispositif serait d'autant plus pertinent que l'État aurait ainsi la possibilité de rediriger les subventions actuelles consacrées aux prêts à la rénovation vers le financement direct des travaux des Français les plus



PAR LUCIE PINSON
RECLAIM FINANCE

précaires. Avec des taux différenciés, la BCE s'attaquerait aussi à la racine de la hausse des prix de l'énergie : notre dépendance aux combustibles fossiles. À l'inverse, en augmentant les taux d'intérêt pour l'ensemble de l'économie sans distinction, elle ralentit le développement des énergies soutenables et favorise les carbonées... Ces dernières demandent en effet des investissements de départ moins importants, même si elles sont plus coûteuses à long terme, sans compter leurs impacts sociaux, sanitaires et environnementaux. Mais la BCE hésite, affirmant qu'une gestion uniforme des taux est nécessaire – une assertion pourtant contredite par ses décisions durant la pandémie de Covid-19... Nous sommes donc des dizaines de milliers – citoyens et acteurs de la transition énergétique et de la rénovation thermique – à nous mobiliser pour pousser la BCE à saisir l'opportunité qu'offre la baisse des taux, et à mener une politique cohérente avec son mandat. ○



La Banque centrale européenne a un rôle à jouer dans le soutien aux énergies durables.

COP 29 Toujours pas de sortie...

Le 24 novembre, la 29^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP29) s'est achevée sur une note décevante. Les plus de 200 pays réunis à Bakou, en Azerbaïdjan, ont décidé d'un accord jugé insuffisant par de nombreux acteurs de l'événement. Toutefois, malgré des intérêts trop souvent divergents, les États participants ont fait quelques avancées significatives, notamment un nouvel accord financier visant à ce que les pays riches aident davantage les pays en développement (PED) à lutter contre le réchauffement de la planète. Concrètement, ils se sont engagés à tripler leur effort pour le financement de l'action climatique, passant ainsi de 100 milliards de dollars/an à 300 milliards. L'ambition est d'atteindre un montant global de 1300 milliards de dollars annuels d'ici à 2035, en s'assurant des efforts de tous les acteurs pour augmenter le financement aux PED, à partir de sources publiques et privées. Ce nouveau plan a été adopté après deux semaines de négociations intenses et des années de travail préparatoire, dans le cadre d'un processus où toutes les nations devaient approuver à l'unanimité chaque terme de l'accord. «Ce nouvel objectif de financement est une assurance pour l'humanité, dans un contexte d'aggravation des effets climatiques qui frappent tous les pays», a déclaré Simon Stiell, secrétaire exécutif d'ONU Climat. Pour autant, et cela reste le tabou de cette COP29, toute mention explicite de la «transition» vers la sortie des énergies fossiles, acquis principal de la COP28 de Dubaï, a disparu dans la version finale des principaux textes... ○



COJO-GOLDBERG, GUNNBERG/ADBE STOCK; ONUDI/ADBE STOCK; COP29 AZERBAIJAN/EPA-MAXPPP

LOGEMENT 11 conseils pour

25 %

des ménages
sont locataires
dans le parc privé

58 %

des ménages sont
propriétaires de leur
résidence principale

23 %

des revenus mensuels
des Français sont consacrés
au paiement du loyer
ou au remboursement
d'un emprunt immobilier

33 %

des Français ont des difficultés
à payer leur loyer ou à rembourser
leur crédit immobilier



Sources : Chiffres clés du logement (éd. 2022) ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires ; Sofinscope (étude réalisée par Sofinco, oct. 2022).

faire baisser la facture

Le logement constitue une dépense contrainte qui accapare une bonne part du budget des ménages. Il est pourtant possible de dépenser moins sans porter atteinte à son confort de vie. Panorama des solutions.

Peuve que les temps changent, jusqu'au milieu des années 1970, l'alimentation revenait plus cher que le logement ! Cet équilibre a été remis en cause lors du premier choc pétrolier, en 1973, avec le renchérissement de l'or noir. L'inflation gagne alors également l'immobilier et contribue à alourdir le budget affecté des ménages. Selon l'Insee, la hausse des prix sur ce marché a atteint 200 % entre 1998 et 2021, alors que le niveau de vie médian n'a progressé que de 24 %. Acheter son logement a donc progressivement nécessité un emprunt plus important, avec des mensualités élevées et sur une durée plus longue. Les locataires n'ont pas été mieux lotis : les loyers ont également grimpé, avec un indice en hausse de 33 % sur la même période.

EXAMINER CHAQUE DÉPENSE

Au total, l'Insee estime que près d'un quart du budget des ménages passe dans le logement. Pour ceux ayant un faible revenu, c'est encore plus. La Fondation Abbé Pierre mesure que près de 6 millions de personnes (le plus souvent des locataires) y consacrent plus de 35 % de leurs revenus, sans vivre de façon confortable. Toujours selon la fondation, plus du quart des Français ont eu froid chez eux en 2023, en raison d'une mauvaise isolation ou de l'impossibilité de payer des factures de chauffage.

Pourtant, cet état de fait n'est nullement une fatalité ! Il est parfaitement possible de limiter

les frais. Mais encore faut-il savoir par quoi commencer. C'est parfois la méconnaissance des postes de dépenses et des économies à réaliser qui pose problème. On n'a pas toujours conscience que la cave à vin dernier cri que l'on prévoit de s'offrir est un gouffre en électricité ou qu'un robinet qui fuit peut laisser filer énormément d'eau. Il faut donc d'abord faire le point sur ce qui coûte le plus cher, afin de voir ensuite ce qu'il est possible de diminuer. Le chauffage, l'électricité, les travaux, l'eau, la téléphonie sont autant de postes à examiner. Les gains peuvent atteindre de 15 % à 20 % en fonction des types de dépenses. Dans certains domaines, l'économie est moindre. Mais si on l'ajoute à d'autres efforts, cela devient intéressant.

La démarche ne s'arrête pas là, il convient également d'investir. C'est le cas lorsque l'on veut isoler sa maison, acheter des appareils électroménagers plus économiques ou encore entretenir sa plomberie afin d'éviter les fuites. C'est aussi le cas quand l'on souhaite produire son électricité avec des panneaux photovoltaïques. À moyen terme, ces investissements génèrent des économies et les travaux sont rentabilisés. Ils peuvent, en outre, procurer un meilleur confort dans le logement, ce qui n'est pas à négliger. Enfin, parfois, en dépit d'efforts importants, il sera difficile d'abaisser la facture de certains postes. Cependant, en matière

de travaux, d'équipement ou encore d'assurance, faire des économies à tout prix n'est pas toujours un bon calcul. Réduire son budget logement nécessite par conséquent du temps et du discernement. ○

Il faut d'abord identifier ce qui coûte le plus cher

1

LIMITEZ les frais d'énergie et de chauffage

La consommation électrique et, surtout, le chauffage pèsent lourd dans le budget logement. Mais vous pouvez agir : être attentif à vos usages, faire jouer la concurrence ou encore investir dans des travaux d'isolation vous aidera à réduire les coûts.

« **L**'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ! », martèle l'Agence de la transition écologique (Ademe). En théorie, tout le monde sait qu'il faut éteindre les lumières ou baisser le chauffage quand on s'absente. En réalité, c'est plus compliqué, notamment parce que le nombre d'appareils dans chaque foyer a beaucoup augmenté. Résultat : en dépit de l'amélioration de leur efficacité énergétique, la facture d'électricité ne diminue guère, selon l'Ademe. Les sommes en jeu sont pourtant importantes. Selon Hello Watt, conseiller en énergie et en rénovation énergétique, en 2024, les factures mensuelles d'électricité se situent entre 21 et 80 € pour un studio, avoisinent 150 € pour un appartement et sont comprises entre 335 et 580 € pour une maison.

CONTRÔLER SA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

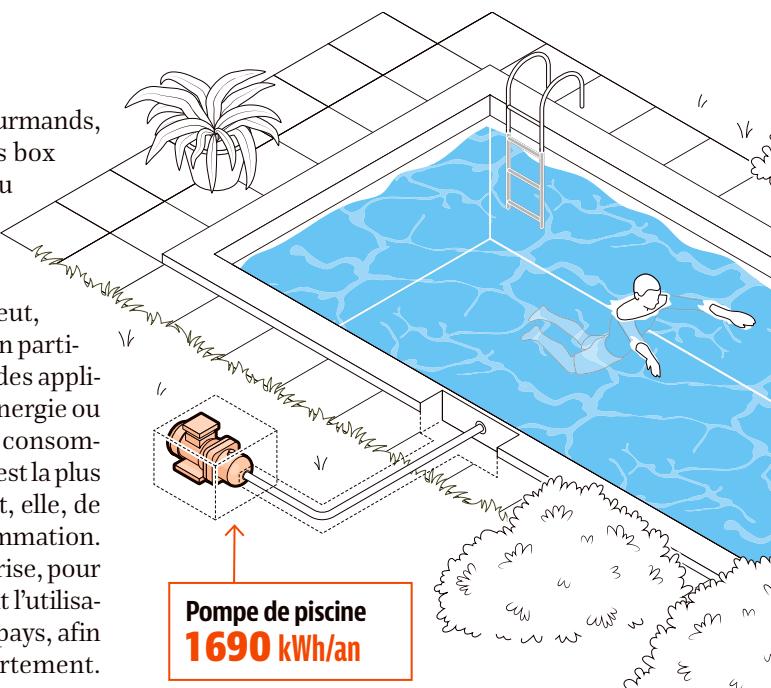
Les appareils fonctionnant 24 sur 24, gourmands, se sont également multipliés. Citons les box internet, les climatiseurs mobiles ou encore les caméras de vidéosurveillance. Aussi, lors de l'achat, mieux vaut choisir les plus économies, affichant A ou A+ sur leur étiquette énergie. On peut, en outre, contrôler sa consommation, en particulier si l'on a un compteur Linky. Avec des applications comme Hello Watt Suivi conso énergie ou Engie Électricité et gaz, on surveille sa consommation et on repère les moments où elle est la plus élevée. L'application EDF & moi permet, elle, de voir l'impact d'un appareil sur sa consommation. Créeée par RTE et l'Ademe, EcoWatt favorise, pour sa part, les écogestes citoyens et prévient l'utilisateur des pics de consommation dans le pays, afin de l'encourager à modifier son comportement.

Il peut également être avantageux de se servir d'un wattmètre (de 9 à 20 €), que l'on branche entre la prise murale et un appareil, pour mesurer sa consommation. Enfin, avec une prise programmable mécanique, il est possible d'automatiser la mise en marche et l'arrêt des appareils. L'Ademe estime qu'en adoptant ces différents gestes, on fait chuter sa consommation de 15 % environ.

CHANGER DE FOURNISSEUR

Même si 80 % des ménages restent fidèles à EDF, changer d'énergéticien s'avère parfois pertinent. À la clé, une économie pouvant atteindre 200 €

LES 6 APPAREILS QUI CONSUM



INFOGRAPHIE : ANTOINE LEVESQUE

par an. «En ce moment, c'est particulièrement intéressant, car le tarif réglementé d'EDF est plus cher. Il ne faut donc pas hésiter à le faire», indique Sylvain Le Falher, cofondateur d>Hello Watt. Des comparateurs en ligne, notamment celui de l'UFC-Que Choisir, vous aident à trouver l'offre adaptée à vos besoins. Ne vous focalisez pas sur le prix affiché. Prenez aussi en compte le coût de l'abonnement et l'évolution des tarifs. Opter pour un autre fournisseur vous donne, par ailleurs, l'occasion de favoriser les énergies renouvelables.

PRODUIRE SON PROPRE COURANT

Des panneaux photovoltaïques posés en toiture permettent de produire une partie de son électricité et de réduire fortement sa facture, voire de générer des revenus. Le courant fourni couvre les besoins du logement ou est vendu à EDF Obligation d'achat (EDF OA) à un prix fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Selon le tarif, il est plus avantageux d'en vendre la totalité ou, à l'inverse, de l'utiliser en autoconsommation et de ne vendre que le surplus. Il faut que cela soit techniquement possible chez vous, avec une toiture orientée sud ou sud-est et sans ombre (arbres ou bâtiments). «Si vous avez une maison d'une centaine de mètres carrés, une installation de 3 kWc suffit pour une

autoconsommation avec vente de surplus. Il faut compter huit panneaux d'un peu moins de 2 m² et prévoir 10 000 € pour l'installation», indique l'Hespul, association aidant les ménages à se lancer. Privilégiez des panneaux fabriqués par une entreprise française comme Voltec ou DualSun. La rentabilité varie selon l'installation, mais prévoyez de 10 à 15 ans pour vous y retrouver et tablez sur une baisse de 30 à 50 % de la facture d'électricité, d'après Voltec.

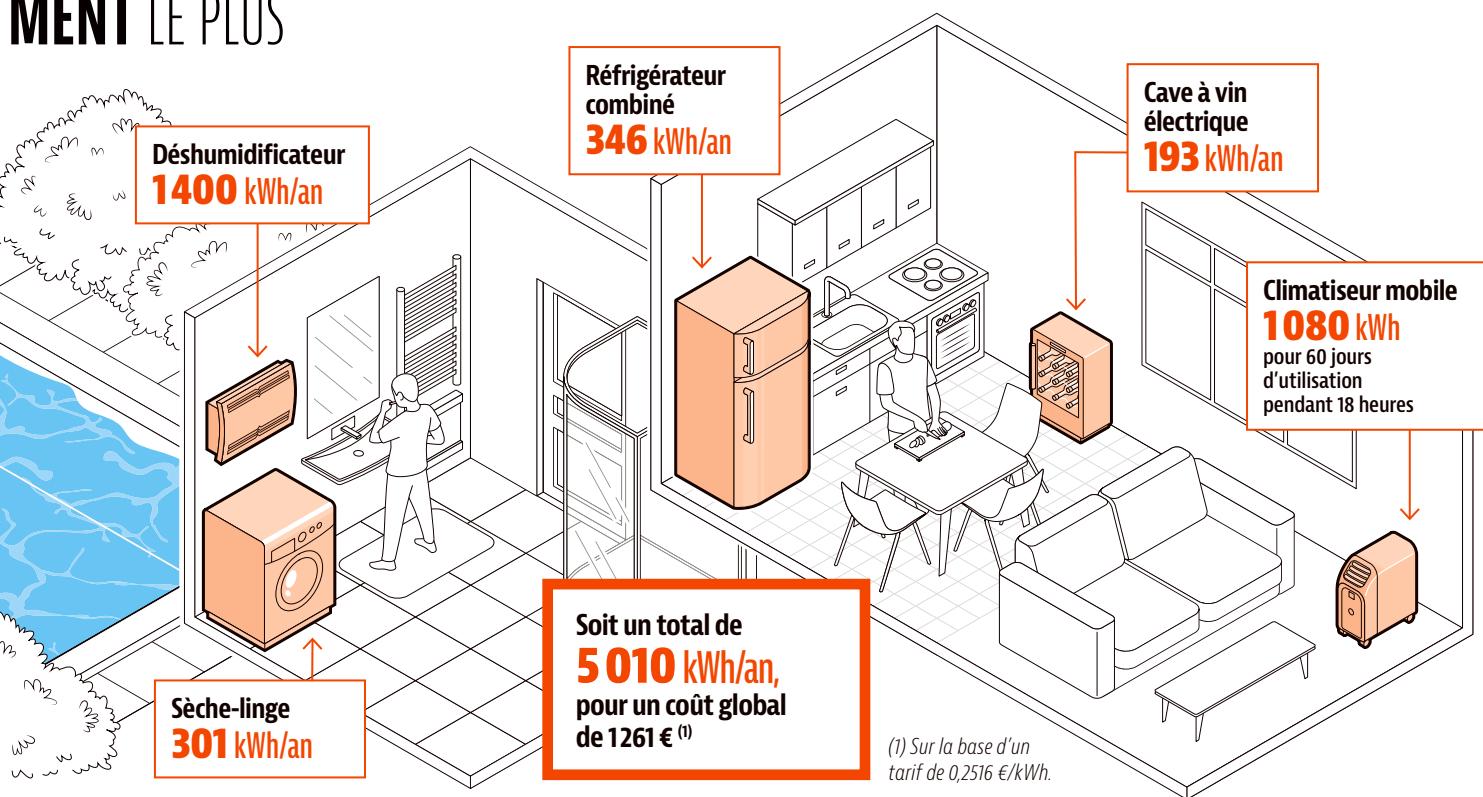
BAISSER LE THERMOSTAT ET ISOLER

Le chauffage représente 66 % des consommations énergétiques de la maison, notamment pour le tiers des Français qui se chauffent à l'électricité. Baisser le thermostat de 1 °C permet de diminuer la facture de 7 %. À condition, toutefois, d'avoir un logement suffisamment isolé. Quand il faut pousser le chauffage à son maximum pour atteindre une température tout juste acceptable, une seule solution : isoler. En s'attaquant aux combles, aux murs extérieurs et aux fenêtres, on réduit de 30 à 40 % la facture de chauffage. Il est aussi possible d'isoler petit à petit en fonction de ses moyens. Mieux vaut alors commencer par les combles. Les techniques sont désormais au point, en particulier pour les habitations des années 1950 à 1990. Dans les maisons ou les immeubles mal isolés, où le chauffage →



→ Le démarchage téléphonique ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux dans le logement concernant les économies d'énergie ou la production d'énergies renouvelables est interdit (art. L. 223-1, Code conso, loi n° 2020-901 du 24/7/2020, art. 3). Refusez toute offre.

MENT LE PLUS



→ coûte jusqu'à 4 000 € par an, l'économie est spectaculaire. L'isolation améliore également le confort en neutralisant les courants d'air désagréables. N'oubliez pas la ventilation, afin d'éviter la condensation.

Certes, il faut dépenser beaucoup d'argent, mais plus les travaux sont importants, plus l'économie l'est également. Comptez de 15 000 à 40 000 € pour isoler un logement totalement, selon la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). «*Cela peut cependant aller jusqu'à 70 000 € pour une maison qui fait l'objet d'une rénovation globale*», indique Baudoin de La Varende, cofondateur d'Ithaque, qui accompagne les particuliers. Cette somme n'est pas à la portée de tous, même si les économies de chauffage réalisées permettent de rentabiliser les travaux au fil du temps. Le retour sur investissement dépasserait 20 ans au prix actuel de l'énergie, ce qui s'avère dissuasif. Heureusement, l'État a mis en place l'aide MaPrimeRénov'. Attention, elle n'est pas toujours facile à décrocher. Les dossiers sont compliqués à monter et il faut obtenir l'accord de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) avant de commencer les travaux. De plus, la subvention cible en priorité les ménages les moins aisés, tout le monde ne peut donc pas en bénéficier. Elle a néanmoins le mérite d'exister et il serait vraiment dommage de passer à côté.

En théorie, MaPrimeRénov' finance jusqu'à 90 % des travaux pour une rénovation d'ampleur dans la limite de 70 000 €. Le but étant de vous faire gagner au moins deux classes énergétiques dans le diagnostic de



performance énergétique, qui en compte 7, de A à G. Elle peut, toutefois, aussi concerner une seule opération, comme le changement du mode de chauffage pour un équipement plus sobre.

Pour savoir à quoi vous avez droit, utilisez le simulateur France Rénov' sur le site France-renov.gouv.fr. N'hésitez pas non plus à appeler France Rénov' au 0808800700. En fonction des travaux à effectuer, ce service public gratuit et indépendant vous orientera peut-être vers un professionnel agréé par l'État nommé Mon Accompagnateur Rénov', lequel vous conseillera tout au long du

projet. Enfin, sachez qu'il est aussi possible d'être aidé par MaPrimeRénov' en copropriété, où la subvention peut couvrir jusqu'à 45 % du montant des travaux dans la limite de 25 000 € par logement. ○

Vérifiez que vous êtes éligible à MaPrimeRénov'



LE CHAUFFE-EAU Il faut y penser aussi

On néglige souvent le chauffe-eau. Pourtant, selon l'Ademe, il est possible de réduire sa consommation de 33 %. D'abord, en l'entretenant. Faites-le détartrer régulièrement (tous les deux ans si l'eau est calcaire, sinon tous les 4 ou 5 ans) pour qu'il consomme moins. Et réglez sa température à 55 °C plutôt qu'à 60 °C, ce qui évite

le développement des bactéries tout en générant des économies. L'installation d'un thermostat électronique, pour adapter la température de consigne aux besoins, et la pose d'une jaquette isolante autour du ballon d'eau chaude, afin de limiter les déperditions de chaleur, permettent une économie d'une centaine d'euros

par an. La taille du ballon doit couvrir votre consommation quotidienne, ni plus ni moins, notamment s'il s'agit d'un petit logement. Enfin, installer un chauffe-eau thermodynamique intégrant une pompe à chaleur en plus d'une résistance électrique est pertinent. Il consomme, en moyenne, 2,2 fois moins qu'un modèle

classique. La pompe à chaleur récupère les calories présentes dans l'air pour chauffer l'eau chaude sanitaire. Cela nécessite cependant la création d'une arrivée d'air extérieure. Il faut donc vérifier que cela sera techniquement possible dans l'habitation. Notez également qu'un tel équipement peut être bruyant.

2

PEAUFINEZ le budget travaux

Il y a toujours quelque chose à réparer ou à améliorer dans un logement. Et cela peut coûter cher. Mais faire soi-même n'est pas forcément compliqué. Et s'il faut engager un professionnel, le budget travaux ne va pas obligatoirement déraper.

Avec l'envolée des coûts des matériaux (de + 19 % à + 43 % depuis 2020 selon la Fédération française du bâtiment), faire soi-même ou trouver des solutions peu onéreuses est devenu absolument indispensable pour beaucoup de ménages. Vous pouvez apprendre à effectuer certains petits travaux, comme déboucher un évier ou poser des étagères, grâce à de multiples tutoriels publiés sur Internet. Vous avez également la possibilité de prendre des cours organisés par les grandes surfaces de bricolage comme Leroy Merlin et Castorama. Ils coûtent entre 5 et 10 € la séance, voire sont gratuits, l'objectif étant évidemment de vous inciter à acheter du matériel sur place. Le seul inconvénient, c'est que le programme, fixé par le magasin, n'est pas sur mesure. Cependant, n'hésitez pas à poser des questions pour obtenir des conseils.

DEMANDER UN COUP DE MAIN

Et si le bricolage que vous avez prévu de réaliser dépasse vos compétences, il est possible de faire appel à des gens qui sont près de chez vous. Les sites et applications spécialisés tels qu'AlloVoisins, Needhelp, Ring Twice ou encore Lulu dans ma rue mettent en relation des personnes pour un échange de service ou des petits travaux rémunérés. Néanmoins, comme pour toutes les plateformes qui impliquent d'inviter chez soi quelqu'un que l'on ne connaît pas, la prudence reste de mise. Par ailleurs, l'une des critiques formulées, notamment par des utilisateurs d'AlloVoisins, est que le savoir-faire de ceux qui interviennent n'est pas toujours vérifié. Attention également au travail au noir. Côté tarifs, il peut s'agir d'un échange de service mais, sinon, comptez de 20 à 30 €/heure. En général, les artisans se déplacent avec leurs propres outils, mais il est toujours utile d'en avoir quelques-uns à leur prêter au cas où. Et sachez que les fournitures demeurent à votre charge. Enfin, les groupes

Facebook de villes ou de villages peuvent aussi vous permettre de trouver un voisin bricoleur ou un artisan fiable.

PRENDRE DES COURS

Même si on se débrouille bien, on ne sait pas tout faire. Il est donc intéressant de se former à des travaux dans lesquels on est moins à l'aise. Pour cela, on peut s'adresser à Wecandoo. Cette plate-forme propose des ateliers avec des artisans qui reçoivent des bricoleurs pour les former et ces derniers repartent avec leur création. Les tarifs vont d'une cinquantaine à plusieurs centaines d'euros en fonction du thème du cours (ébénisterie, tapisserie d'ameublement...). Des formations en plomberie, charpente, isolation, pose de revêtement de sol sont également dispensées. Si l'atelier est organisé par un organisme agréé, →



NEO_BALOGAT/ADOBESTOCK; T_ZADA/ADOBESTOCK

Le saviez-vous ?

→ Un artisan doit être assuré en cas de malfaçon. Exigez de voir l'attestation d'assurance de sa garantie décennale et celle de sa responsabilité civile.

→ Les FabLab sont des lieux ouverts au public avec mise à disposition d'outils, de machines, voire d'imprimantes 3D. Pour en trouver un, renseignez-vous sur Carto.rfflabs.fr.

→ le compte personnel de formation (CPF) peut financer l'apprentissage. Vous préférez les cours à domicile ? Adressez-vous à L'École du Bricolage ou à Mon Coach Brico. Prévoyez de 150 et 400 € pour une prestation. Il faut fournir le matériel. Pour les bricoleurs déjà formés, c'est plutôt la place et les outils qui manquent, notamment en ville. Les sites Mon atelier en ville ou L'établisienne mettent à disposition des ateliers partagés en région parisienne. Cela coûte une quarantaine d'euros de l'heure. Ces structures ne sont pas présentes au niveau national, mais localement des initiatives s'en rapprochent. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou des associations de votre commune.

SUIVRE UNE FORMATION SUR MESURE

Pour les plus motivés, qui acceptent de se déplacer, l'association La Chignole, dans la Drôme, met en place des chantiers solidaires. Et pour des apprentissages plus spécifiques, tels que la réalisation d'un mur en pierres sèches ou en torchis, il est possible de travailler sur des chantiers participatifs via l'association Maisons paysannes de France (Maisons-paysannes.org), Savoir-faire & découverte (Lesavoirfaire.fr), l'association Rempart (Rempart.com) ou le Club du vieux manoir (Clubduvieuxmanoir.fr). Si le chantier vise à restaurer un bâtiment, des frais d'inscription

Engager un professionnel a un coût, mais également certains avantages.



modiques sont à acquitter, mais la participation est gratuite. Par contre, si une formation est dispensée, comme à Lataloche.com, cela peut coûter plus de 1000 €, mais être pris en charge par le CPF.

ENGAGER UN ARTISAN

Quand certaines tâches sont trop techniques, notamment celles qui impliquent une garantie décennale (structure du bâtiment...), passer par un artisan est indispensable. Idem pour les chantiers permettant d'obtenir des aides publiques, en particulier ceux d'isolation. Cependant, la facture risque d'être salée, alors demandez plusieurs devis. Vous pourrez ainsi faire des économies sans rogner sur la qualité. Outre le bouche-à-oreille et la consultation des pages jaunes (lire les avis est instructif), vous trouverez des entrepreneurs sur des sites tels que Travaux.com, Mesdepanneurs.fr, Allomarcel.com ou Topcasa.fr. Ceux des fédérations professionnelles sont aussi utiles. Citons celui de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb.fr), dont l'annuaire répertorie des professionnels qualifiés, à jour de leurs obligations légales. Une fois un devis en main, il faut savoir le lire. Outre les prix hors taxe et toutes taxes comprises, il doit indiquer la nature exacte des travaux et être précis sur les produits utilisés, les quantités, le temps nécessaire, le taux horaire. Autant d'éléments qui permettent de bien comparer les propositions. Attention, une fois signé, le devis vous engage. Et rappelons que tout dépassement du tarif annoncé fait l'objet d'un avenant et se justifie.

POURQUOI PAS UN COURTIER OU UN ARCHITECTE ?

Pour de gros travaux – et un public plus averti –, il est possible de négocier et de signer avec une entreprise un marché de travaux. Ce document stipule entre autres les dates de début et de fin de chantier, et indique ce qui se passe en cas de retard.

DEVIS ET FACTURES **Attention aux différents types de TVA**

Selon le type de rénovation, il est possible de profiter d'une TVA réduite. Vérifiez sur le devis que le bon taux a été appliqué, cela permet, parfois, de faire des économies.

→ la **TVA à 10%** concerne les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien effectués dans votre résidence secondaire ou principale, achevée depuis au moins deux ans. Attention, les chantiers de construction ou de reconstruction qui augmentent la surface de plancher de plus de 10 %

(extension, surélévation...) sont soumis à la TVA à 20 %. De plus, la prestation doit être réalisée par une entreprise. Et les matériaux que vous achetez vous-même ne bénéficient pas du taux réduit.

→ la **TVA à 5,5%** porte sur les travaux d'économie d'énergie : isolation, installation de chaudières à microgénération, pose de vitrages isolants, équipement de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable. Attention, les panneaux photovoltaïques ne bénéficient pas de la TVA à taux réduit.



HISPANICSTOCK/ISTOCK, NICOLAS/ISTOCK

Il peut aussi prévoir un échelonnement des paiements. En cette période où les matériaux ont fortement augmenté, il est important d'avoir une clause envisageant une hausse en cours d'opération. Les modèles des fédérations professionnelles du bâtiment l'intègrent la plupart du temps.

Autre possibilité afin de réduire la facture, engager un courtier en travaux, que l'on dénichera entre autres sur des sites comme illiCO travaux, Hemea ou La Maison des travaux. Il se charge de contacter les professionnels (menuisier, électricien...). Cela allège votre tâche, vous permet d'avoir accès à des sociétés auxquelles vous n'auriez pas pensé et de faire facilement des comparaisons. Le courtier les interroge et s'assure qu'elles sont à jour de leurs obligations. Vérifiez cependant son mode de rémunération. S'il est en général payé comme apporteur d'affaire par les entreprises, il peut vous facturer des honoraires (environ 10 % du montant des travaux). Difficile de chiffrer l'économie réalisée grâce au courtier, toutefois la Fédération française du courtage en travaux (FFCT) l'estime entre 5 et 10 %.

Enfin, vous pouvez recourir à un architecte. Il met aussi les entreprises en concurrence, mais va plus loin car il réalise un projet d'ensemble, en particulier s'il faut restructurer le logement. Certes, il coûte cher (15 % du montant des travaux). Il s'occupe cependant des négociations avec les sociétés, étudie les divers choix possibles, sélectionne les matériaux... S'il travaille bien, son intervention sera rentabilisée. D'autant qu'il vous évite des erreurs de conception potentiellement ruineuses à moyen terme, notamment quand elles nécessitent des travaux rectificatifs. Si des annonces de logements à vendre indiquent «rénovés par un architecte» ou «maison d'architecte», c'est bien parce que son projet les a valorisés. Là encore, il est difficile de chiffrer cette valorisation ou l'économie réalisée, car elles varient fortement en fonction des chantiers. O

Sortez la tête de l'eau

Traquer fuites et gaspillages est la priorité. On peut aussi utiliser l'eau dont le ciel nous fait cadeau.

Un robinet qui goutte, une chasse d'eau ou un groupe de sécurité du ballon d'eau chaude qui coulent peuvent représenter de 15 à 20 % de la consommation d'un ménage. Pour repérer une fuite, relevez le compteur le soir et regardez le matin si les chiffres sont différents alors que l'eau n'a pas été utilisée dans la nuit. Installer des mousseurs aux robinets permet de passer de 12 à 8 litres par minute. Si vous n'avez pas une chasse d'eau récente à double commande, placez une ou deux bouteilles pleines dans le réservoir afin de limiter le volume d'eau. Ces petits gestes génèrent de 30 à 50 % d'économie. Autre solution : réduire la pression de l'eau



La moindre fuite doit être réparée, sous peine de voir la facture gonfler.

à un maximum de 3 bars au robinet. Au-delà de ce seuil, vous dépensez de l'eau inutilement. Vérifiez que la pression est tout de même suffisante.

Récupérer l'eau de pluie

C'est un non-sens d'utiliser une eau potable traitée dans les toilettes ! Si vous le pouvez, collectez l'eau de pluie dans un récupérateur enterré et servez-vous en dans vos WC, pour laver votre voiture ou arroser le jardin. Mais sachez que les règles sanitaires sont strictes et qu'on ne peut pas tout faire avec cette eau non potabilisée : pas question de se doucher ou de laver son linge avec. Et il est obligatoire d'avoir deux réseaux différents. Un pour l'eau potable, l'autre pour la non potable. Cela risque de nécessiter de gros travaux de plomberie. Les plus motivés investissent dans du matériel (système de filtration...) pour potabiliser l'eau de pluie récupérée, afin d'être autonomes (ou largement autonomes). L'économie peut atteindre 45 % de la facture d'eau. Elle ne sera pas de 100 %, car le service de collecte et de dépollution des eaux usées, ainsi que les taxes et redevances sont dus dès lors que l'on est raccordé au réseau d'eau potable. O



LOCATION Des solutions à étudier

4

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR Restez attentif

Appliquez l'indice des loyers

«Une partie des propriétaires oublie d'appliquer l'indice de révision des loyers (IRL), ce qui, au bout de quelques années, aboutit à un vrai manque à gagner», indiquent Alexandre Augusto et Mickaël Saba, fondateurs de Terra Capital, entreprise spécialisée dans l'investissement locatif à Marseille. Donné chaque trimestre par l'Insee, l'IRL permet d'augmenter le loyer à chaque date anniversaire du bail s'il existe une clause ad hoc, ce qui est généralement le cas. Le contrat type de location (prévu par le décret n° 2015-587 du 29 mai 2015), obligatoire lorsqu'il s'agit de la résidence principale du locataire, l'intègre systématiquement.

A NOTER La révision doit être demandée dans un délai d'un an sinon elle est perdue, même si le loyer n'a pas été augmenté depuis des lustres. Elle se calcule ainsi : (loyer en cours x IRL du trimestre de référence du bail)/IRL du même trimestre de l'année précédente (source : Servicepublic.fr).

Évaluez bien les charges

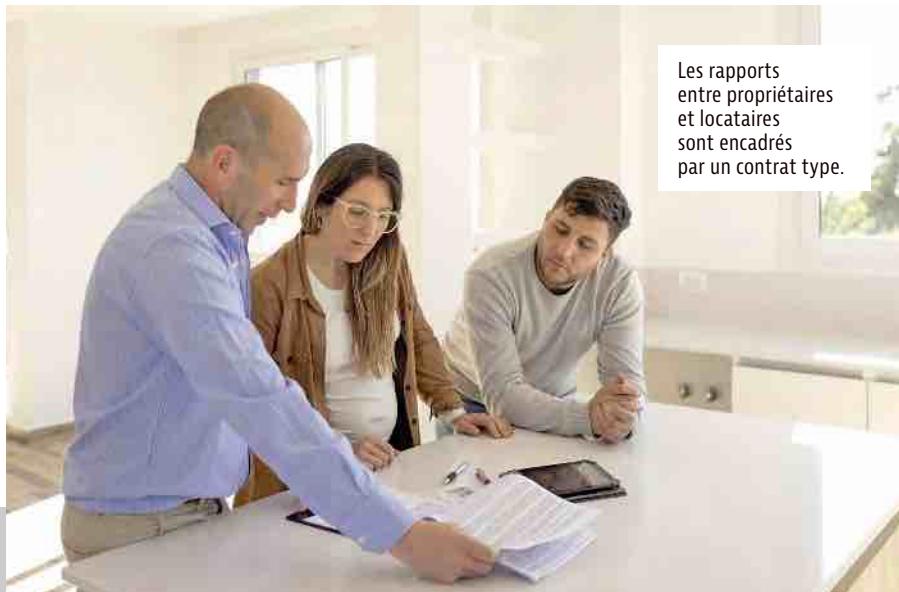
Après la révision du loyer, penchez-vous sur la régularisation des charges locatives, afin de dépister des erreurs. Rappelons que les locataires doivent payer une partie des charges liées au logement : celles du chauffage, de l'électricité et de l'eau. Souvent, le propriétaire avance la somme appelée par le syndic de copropriété, puis récupère les éléments auprès du locataire. Ce dernier

verse une provision pour charges, dont le montant est ensuite ajusté au réel. La liste des charges récupérables est fixée par décret (n° 87-713 du 26/8/1987), et les tribunaux l'appliquent strictement. Il s'agit notamment des dépenses de chauffage, d'entretien des espaces verts, du travail des gardiens ou de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), soit environ un tiers des frais avancés par le propriétaire. D'ordinaire, l'agence immobilière ou le syndic de copropriété font les calculs, mais mieux vaut s'assurer que rien n'a été oublié. Dans un bien meublé, la situation est plus simple : un forfait global est fixé, et rien ne peut être demandé en supplément. Le calcul de ce forfait doit toutefois être réalisé avec attention pour être en phase avec les dépenses réelles.

Augmentez la valeur verte

Des travaux de rénovation seront peut-être nécessaires dans votre logement en location.

Déjà, parce qu'il n'est plus possible d'augmenter les loyers dans ceux classés F et G au diagnostic de performance énergétique (DPE) depuis le 24 août 2022. Ensuite, parce qu'au 1^{er} janvier 2025, en louer un étiqueté G sera interdit. Le gouvernement a certes annoncé un assouplissement du calendrier, mais le principe n'est pas remis en question à moyen terme. En 2028 et 2034, ce sera au tour des habitations F et E d'être considérées comme indécentes, donc inlouables. Autant dire que le manque à gagner sera très important ! Si votre bien est mal noté, anticipiez et prévoyez des travaux d'économie d'énergie en contactant France Rénov' pour obtenir des conseils. À la revente, un logement isolé vaut plus cher. Et à l'inverse, dans leur indice annuel de valeur verte, les notaires indiquent que les F ou G se vendent jusqu'à un quart de moins qu'un D. ○



Un propriétaire a la possibilité d'optimiser certains coûts liés au logement qu'il loue, tout en proposant un bien en bon état et en assurant sa jouissance paisible. Le locataire, quant à lui, doit vérifier qu'il paie un loyer adapté, et peut parfois négocier un rabais.

5

LOCATAIRE Réduisez les frais

Payez le juste prix

Le premier réflexe est de vérifier que votre loyer n'est pas trop cher. Les sites MeilleursAgents et SeLoger donnent la moyenne par endroits, ce qui permet de comparer. Dans une partie des grandes agglomérations comme Paris, Bordeaux, Montpellier, Lille, Lyon ou Villeurbanne, ainsi que dans les intercommunalités Plaine Commune et Est Ensemble (93), le préfet a fixé un loyer maximal. Les villes concernées ont en général mis en place des cartes interactives sur lesquelles renseigner son adresse ; on voit alors vite quel plafond y est applicable. Important : un locataire qui signerait un bail dont le loyer dépasse la limite a trois mois pour contester le montant. Il peut aussi le faire en cours de bail, notamment si le propriétaire veut augmenter le loyer au-delà de ce plafond. Dans certains cas, le loyer de base est dans les clous, mais il faut régler un complément : c'est autorisé si le logement bénéficie d'une vue extraordinaire ou est très bien équipé... mais interdit quand il présente des sanitaires sur le palier, des fenêtres laissant passer l'air, un vis-à-vis à moins de 10 m, des infiltrations ou une pièce à vivre mal exposée - et ce quels que soient sa localisation et son niveau d'équipement. Le plus simple est de prendre contact avec l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil), qui s'en assurera avec vous.



Si on n'y est pas allergique, la colocation est très avantageuse.

À NOTER Si le propriétaire augmente annuellement le loyer, vérifiez que le logement n'est pas en F ou G.

Pensez à la colocation

La solution peut être intéressante. L'économie s'avère double. Primo, proportionnellement, les grands appartements coûtent moins cher que les petites surfaces. Comptez 36 €/m² pour un studio à Paris, par exemple, alors que la moyenne des locations s'établit à 30 €/m² dans la capitale, selon MeilleursAgents. Deuzio, vous partagez certains frais, tels que la box internet et les factures d'électricité et de gaz. Les sites Appartager, LaCartedesColocs, Colocatere ou GensdeConfiance mettent en relation des personnes cherchant une colocation et des propriétaires, ou des colocataires entre eux. «Attention, toutefois, ces derniers sont souvent solidaires, notamment pour le paiement du loyer. Il faut

en être conscient avant de s'engager», alerte Ludivine Payraud, membre du conseil d'administration de l'UFC-Que Choisir.

Déduisez certains travaux

On peut négocier une ristourne sur son loyer avec son bailleur en échange de travaux. Un coup de peinture, voire des travaux plus importants peuvent permettre d'en bénéficier. Dans tous les cas, l'accord du propriétaire est indispensable. Si les deux parties s'accordent, il faut le formaliser dans un avenant au contrat de location. Celui-ci fixera la nature des travaux réalisés par le locataire, leur coût (justifié si possible par un devis accepté par les deux parties), les modalités de la compensation financière et la durée de la réduction de loyer, ou de dispense totale. Il faut aussi prévoir quel remboursement demander si le locataire donne son congé avant la fin de la durée envisagée. ◊

6

INTERNET ET TÉLÉPHONIE Jouez sur la fibre promo

En famille, notamment avec des ados, la téléphonie coûte cher. Mais une réduction notable peut toutefois être obtenue.

Une box internet revient parfois à plus de 50 € par mois. Pour abaisser la note jusqu'à 30 € mensuels avec un même usage, le plus simple est de comparer les offres : soit en regardant sur les sites des fournisseurs (Free, SFR, Orange, Bouygues, Red, Sosh...) et en vérifiant que le tarif proposé s'inscrit bien dans le temps ; soit en utilisant un comparateur en ligne comme ceux de l'UFC-Que Choisir, des Furets, d'Ariase ou de MonPetitForfait.

ÉTUDIEZ L'OFFRE DANS SA GLOBALITÉ

Dans tous les cas, ne regardez pas que le prix d'une offre, mais aussi la durée de l'engagement, le type de raccordement (fibre ou ADSL), les options (télévision comprise, possibilité d'enregistrer un programme...) et l'étendue du service (appels vers des fixes et des mobiles inclus, par exemple). Prenez aussi en compte le coût du raccordement et celui de la résiliation (entre 30 et 50 € chacun). Enfin, vérifiez les bonus : certains opérateurs proposent des mois d'abonnement gratuits, d'autres, la mise en service.

Changer d'opérateur nécessite de rendre sa box pour en recevoir une nouvelle, avec les aléas que cela comporte. Et il faut ensuite la mettre en service, ce qui n'est pas toujours évident. Demandez donc, avant de souscrire, si le forfait choisi comprend une assistance client par téléphone ou à domicile. Cela peut valoir le coup de vous faire aider... le cas échéant par votre ado ! Attention : certaines offres (Sosh, Red...) sont conçues pour un public jeune et connecté ; financièrement avantageuses, elles n'assurent qu'un service client en ligne.

À NOTER Les personnes au RSA peuvent solliciter l'offre Orange Coup de pouce Internet, à 15,99 € par mois. Elle comprend la télévision, les appels

vers les téléphones fixes, mais pas ceux vers les mobiles (ce qui n'est pas un problème quand on possède un portable en parallèle).

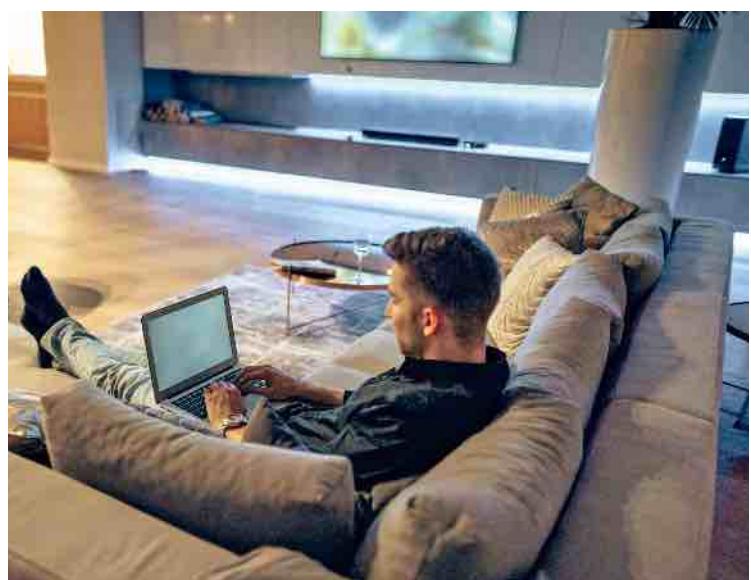
L'HEURE DES NÉGOCIATIONS

Vous pensez trouver mieux ailleurs, ou c'est déjà le cas ?appelez votre opérateur et dites-lui que vous le quittez, à moins d'une ristourne en échange de votre fidélité. Vérifiez d'abord que votre date de fin d'engagement est proche, car vous serez moins crédible si elle est lointaine. Lors de la négociation, outre une réduction du coût de la box, vous pouvez réclamer davantage de gigas, l'envoi d'accessoires pour smartphone, une remise sur un abonnement mobile... Renégocier son forfait est plus facile à la rentrée scolaire ou en fin d'année, périodes où les offres sont les plus accessibles. Ados et jeunes adultes pourront aussi se tourner vers les formules low cost de Red by SFR, Sosh (Orange), Free Mobile ou encore B&You (Bouygues), avec 130 ou 140 gigas d'Internet ; la moins chère est à 6,99 € par mois. Rappelons que toutes ces entreprises sont soumises à la loi Chatel, qui permet à un client de partir après les 12 premiers mois du contrat en ne payant que 25 % des mensualités qu'il lui reste à régler s'il est encore engagé. N'oubliez pas, enfin, de demander le numéro RIO à l'opérateur que vous quittez, afin de garder le même numéro de téléphone avec celui que vous rejoignez. ○



→ Ariase.com conseille de regrouper box et forfait mobile : les offres sont alors bien plus basses, parfois autour de 30 € pour le tout. Un comparateur vous y aidera.

→ Les amateurs de vidéo ont intérêt à repérer les contrats donnant accès aux plateformes de streaming (Netflix, Disney...) avec une période de gratuité avant de payer.



FRANCREPORTER/ISTOCK - ALEXRATHS/ISTOCK

7

ASSURANCE Allez voir ailleurs !

Les professionnels prévoient une augmentation du coût de l'assurance habitation début 2025. Ce sera le moment de faire jouer la concurrence.

La principale raison de la majoration des primes d'assurance réside dans le fait que les sinistres, notamment causés par le dérèglement climatique ou les émeutes urbaines, ont été particulièrement nombreux ces dernières années.

Pour le comparateur Réassurez-moi, les dépenses d'assurance habitation se sont montées, en moyenne, à 326 €/an en 2023 et à 343 € en 2024. Cette tendance à la hausse devrait malheureusement se poursuivre en 2025. Cependant, il reste tout à fait possible de limiter la facture.

FAITES LE TRI DANS VOS ASSURANCES...

Commencez par examiner les assurances qui ne correspondent pas, ou plus, à vos besoins. Il est inutile, par exemple, de vous assurer contre le vol de vélo ou de trottinette si vous n'en possédez pas. Ou encore, d'avoir un contrat de protection juridique pour les conflits avec les artisans en cas de malfaçons si vous n'avez pas prévu de travaux avant très longtemps ! Faire un point régulier avec votre assureur vous permet de savoir précisément quelle couverture vous avez et quelles économies il vous est possible de réaliser. L'idée étant d'agir avec discernement, afin de ne rien supprimer d'indispensable et d'établir un équilibre entre les gains obtenus et les risques couverts. Généralement, c'est en évitant de souscrire des assurances « affinitaires » – celles que l'on vous propose en même temps qu'un produit (une télévision, un appareil électroménager, un voyage, etc.) – qu'on limite les

frais. De fait, elles se superposent fréquemment à une assurance dont on dispose déjà, qu'il s'agisse de la multirisque habitation ou de celle de la carte bancaire.

... ET COMPAREZ-LES

Si vous avez un peu plus de temps, n'hésitez surtout pas à mettre votre assureur en concurrence. En effet, dans ce domaine, la fidélité ne paie pas. Demander des devis à d'autres compagnies peut aboutir à renégocier le prix avec la sienne, ou à payer moins cher ailleurs. Et passer par un comparateur en ligne, à trouver le meilleur tarif en fonction de sa situation. Citons ici Le Lynx, Les Furets, Réassurez-moi, Assurland, Selectra, ou encore le comparateur d'assurances habitation de l'UFC-Que Choisir. Après avoir rempli un formulaire en ligne, on obtient des devis en quelques minutes seulement.

Proposition de contrat en main, il faut bien lire les conditions générales en cherchant les plafonds maximums d'indemnisation, mais aussi les exclusions limitant l'intérêt de l'assurance. Les habitués des démarches sur Internet pourront également prospecter auprès des néoassureurs utilisant les nouvelles technologies (intelligence artificielle, algorithmes...), et dont les contrats se souscrivent en ligne : Leocare pour l'automobile,

L'Olivier Assurance pour l'automobile et l'habitation, Friday et Acheel pour l'habitation, ou encore Cocoon pour l'assurance santé des séniors. Leurs services sont similaires à ceux des assureurs classiques, tout en étant ordinairement plus souples et parfois moins onéreux. «Évitez toutefois de vous focaliser sur le tarif, et vérifiez que vous êtes correctement couvert par rapport à vos besoins», rappelle Cédric Menager, directeur général des Furets. ○



Le saviez-vous ?

→ Le coût de l'assurance de votre prêt immobilier est à vérifier. Couvrant les défaillances de paiement, elle représente jusqu'à plusieurs milliers d'euros chaque année. En changeant de compagnie, on peut économiser près de 10 000 € sur la durée du crédit ! La SAS UFC-Que Choisir vous aide dans vos démarches : Ufcqc.link/assurance177



Les comparateurs en ligne sont des outils très utiles, utilisez-les

8

LES IMPÔTS Point trop n'en faut

Être propriétaire rime avec impôts. Or, la taxe foncière ne cesse d'augmenter. Impossible de s'y soustraire, mais on peut agir pour payer moins !

Alors que la taxe d'habitation a bel et bien disparu (sauf pour les résidences secondaires), la taxe foncière, payée seulement par les propriétaires, est en constante augmentation : + 26% ces 10 dernières années, selon l'Observatoire de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (Unpi). Sur réclamation au centre des finances publiques (demander le formulaire n° 14770 ou n° 2041-DPFT-SD), vous pouvez bénéficier d'un dégrèvement de cette taxe due au titre de votre habitation principale pour sa fraction dépassant 50% de vos revenus. Encore faut-il respecter plusieurs conditions : ne pas avoir été soumis à l'impôt sur la fortune immobilière en année n-1 (ici, en 2023), et présenter un revenu fiscal de référence inférieur, toujours en 2023, à 29 288 € pour la première part de quotient familial (enfant à charge), majorée de 6 843 € pour la première demi-part supplémentaire et de 5 387 € à compter de la deuxième.

À NOTER Si l'on possède un logement inoccupé pendant trois mois au moins pour une raison indépendante de sa volonté, on peut aussi demander un dégrèvement de taxe foncière au centre des finances publiques où il se situe.

DES CAS D'EXEMPTION

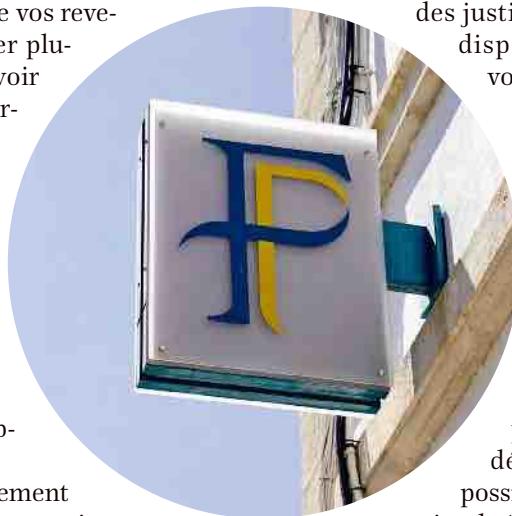
Une exonération totale est possible si l'on a plus de 75 ans, que l'on est titulaire de l'allocation aux adultes handicapés avec des revenus équivalents à ceux prévus pour bénéficier du dégrèvement.

Les travaux d'économie d'énergie peuvent donner droit à des exonérations

Ou encore, si l'on a réalisé des travaux d'économie d'énergie – selon l'agglomération dans laquelle on réside, l'exemption peut durer trois ans (renseignez-vous en mairie). Pour d'autres travaux (construction nouvelle, reconstruction...), il est aussi possible d'obtenir une exonération pendant deux ans. Dans ce cas, la demande doit être déposée au centre des impôts, au plus tard dans les 90 jours après l'achèvement des travaux. Enfin, en cas de difficulté financière liée, par exemple, au chômage ou à la maladie, n'hésitez pas à solliciter une remise gracieuse au centre des impôts. Elle portera sur la taxe foncière ou la taxe d'habitation des résidences secondaires. Adressez un courrier sur papier libre accompagné des justificatifs ; l'administration dispose de deux mois pour vous répondre.

DEVENIR PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Cette situation ouvre également la porte à l'exonération : on peut alors déduire le montant des travaux de ses revenus locatifs (ou fonciers), ce qui annule l'impôt à payer. Si la somme dépasse les revenus, il est possible de créer un déficit foncier de 10 700 € au maximum, qui viendra diminuer les revenus globaux imposables des 10 années suivantes. La part au-delà des 10 700 € n'est pas perdue, et sera déductible des revenus fonciers des 10 années suivantes. De multiples régimes permettent par ailleurs au propriétaire bailleur de bénéficier d'avantages fiscaux s'il rénove un logement : le Denormandie ancien, le Loc'Avantages ou encore le Malraux pour les monuments historiques. Les réductions peuvent aller jusqu'à 21%, mais les contraintes sont nombreuses. Votre objectif ne doit, par conséquent, pas être d'investir dans le but d'obtenir une remise, d'autant que les règles risquent encore de changer avec la loi de finances 2025... ☀



Le saviez-vous ?

→ Les frais de gestion de la taxe foncière sont parfois dégrévés, mais ce n'est jamais le cas de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

9

AU JARDIN Cultivez l'économie

Récolter ses propres fruits et légumes permet de faire des économies. Mais jardiner génère aussi des dépenses. Nos conseils pour rester gagnant.

Sachant qu'un arbre fruitier peut facilement coûter de 80 à 100 €, regardez les applications et les sites sur lesquels les prix des plantes sont les plus avantageux. Parmi les applis, Too Good To Go s'est associée à Jardiland pour promouvoir des invendus, et propose des paniers surprises à 7,99 € contenant des végétaux d'une valeur de 30 €. Phenix, une autre application anti-gaspi, fait de même. De son côté, Plantes pour tous organise, depuis 2017, des ventes éphémères et à bas coût dans les grandes villes de France (événements listés sur le site internet). En parallèle, l'entreprise a ouvert des jardineries à Paris et à Lyon, toujours à tarifs accessibles. Les fleuristes et pépiniéristes aussi vendent souvent moins cher les plantes abîmées ou dont la floraison est passée. Autre solution pour dépenser moins : aller dans une jardinerie tenue par un Établissement ou service d'aide par le travail (Esat), dans lequel œuvrent des personnes en situation de handicap. Si vous visitez la gratuité totale, rendez-vous sur des sites spécialisés dans les dons de plantes ou de graines, tels HomoPlantus, Le Don Vert ou Garden Buddies, et même plus généralistes, comme Leboncoin. Enfin, des échanges de graines entre particuliers sont régulièrement organisés un peu partout en France ; réseaux sociaux et journaux locaux vous en informeront des dates et lieux.

UTILISEZ L'EAU DES NUAGES

La ressource la plus précieuse pour un jardin est l'eau. Les spécialistes estiment que sur un espace de 100 m², pas moins de 20 000 litres sont nécessaires chaque année, ce qui représente un certain coût. Financièrement comme écologiquement, il est donc intéressant de récupérer l'eau de pluie. Avec un minimum de travaux, des récupérateurs peuvent être fixés à une gouttière ; il en existe de toutes sortes, avec des designs plus ou moins élaborés, vendus entre 180 et 300 € en grandes surfaces de bricolage. On trouve également des modèles plus sophistiqués, constitués d'une cuve enterrée dans le jardin dans laquelle l'eau est conduite depuis la toiture. Y ajouter une pompe permet ensuite d'arroser

le jardin... ou de nettoyer la voiture. Comptez entre 1500 et 3 000 € le système, en fonction de la taille de la cuve (de 3 000 à 10 000 litres).

PLANTEZ ÉCOLO

En bannissant pesticides et désherbants chimiques, et en jardinant de façon écologique, on limite les frais. D'abord, on choisit des variétés adaptées au climat local : si vous plantez des hortensias en pays sec, il faudra les renouveler souvent ! Ensuite, on confectionne un paillage à base de gazon, paille, copeaux de bois ou carton, qui nourrira la terre de manière naturelle. Les résidus issus du compostage permettent également d'enrichir les sols. Le vinaigre constitue un bon désherbant et le savon noir, un excellent insecticide.

Côté matériel, pour réduire la note, pourquoi ne pas recourir à des sites de mise en commun ou de location ? Avec Yaka le louer, Kiwiiz, Bricolib ou encore AlloVoisins, vous pouvez emprunter ou louer à petits prix des outils de jardinage (tronçonneuse, taille-haie...) utilisés ponctuellement.

À NOTER Engager un jardinier professionnel pour tailler sa haie, par exemple, est un service à la personne ouvrant droit à un crédit d'impôt de 50%.



Adopter des méthodes écologiques est aussi bon pour le porte-monnaie.

10

MEUBLES, DÉCO Visez le système D

**Un jeune qui emménage, une famille qui s'agrandit...
Comment s'équiper quand on n'a que de petits moyens ?**

Selon la société de crédit Cofidis, les Français dépensent, en moyenne, 600 € par an pour l'aménagement intérieur. Pour tenir ce budget (ou un plus petit), on se fournit dans les recycleries et les ressourceries (liste des 252 lieux sur Ressourceries.info). Une ONG, L'Archipel du vivant (Archipeluvivant.org), diffuse aussi un annuaire des sites communautaires de récupération et de revente d'objets à prix modiques. On y trouve une étagère ou un bureau pour moins de 100 €. Les centres Emmaüs, eux, permettent aux plus modestes de se meubler tout en contribuant à la réinsertion de personnes par le travail (lieux sur Emmaus-France.org). Autre option : les dépôts-ventes de meubles (réseaux La Caverne des particuliers, Easy Cash, Cash Express... et tous les dépôts locaux). Enfin, on peut acheter un peu de neuf sans se ruiner dans des enseignes comme But, Conforama ou IDMarket.

Rénover au lieu d'acheter

Si un meuble est marqué par les années, mieux vaut le rafraîchir plutôt que d'en acheter un. De nombreux cours en ligne, mais aussi des ateliers organisés par Fabrikable, Atelier Garance, Cottage et Patine, etc. sont

consacrés au relooking et à la customisation de pièces sans éclat (la bibliothèque Billy d'Ikea, par exemple). Comptez de 50 à 300 € selon la formation. De même, avant de changer d'électroménager, pensez réparation ! Le site Spareka propose une aide au dépannage en visio pour 1 € ; Bricoco, lui, met en relation les particuliers avec des bricoleurs intervenant à domicile. Quant au matériel à usage ponctuel (appareil à raclette, perceuse, nettoyeur haute pression...), il se déniche sur des sites de mutualisation d'objets tels que Les Biens en Commun. Grâce à une application, on réserve et on utilise un équipement pendant quelques heures avant de le remettre dans son casier connecté. Les tarifs varient en fonction des appareils (comptez 16 € pour un fer à repasser, par exemple). ○



Faire soi-même,
c'est agréable et ça
coûte moins cher.

11

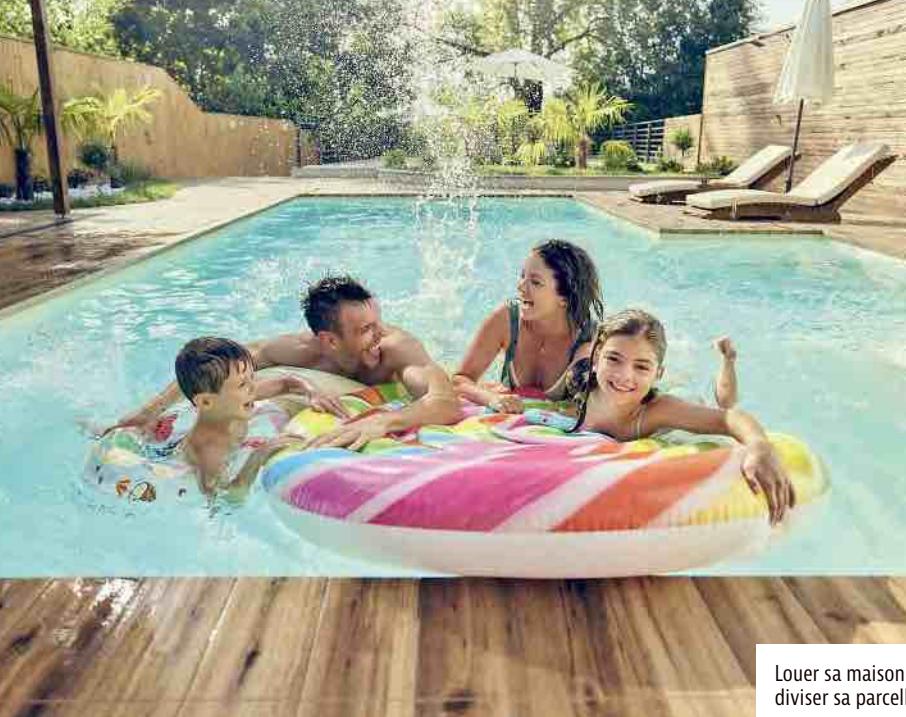
RENTABILISEZ votre bien

**Faire des économies sur son logement,
c'est bien ; gagner de l'argent avec,
c'est mieux ! Et les possibilités se sont
multipliées grâce aux réseaux sociaux.**

Le plus classique pour retirer un bénéfice d'un bien est de le louer, en tout ou partie. Il est ainsi possible de ne proposer qu'une chambre, notamment quand un enfant a quitté le nid. En cette période de tension locative, cela rendra service à un étudiant ou à un jeune actif. En outre, une exonération d'impôt est consentie aux personnes qui louent de façon abordable : en 2024, un loyer annuel « raisonnable » pour une chambre ne devait pas dépasser 206 €/m² en Île-de-France et 152 €/m² en région – soit 257 € mensuels pour une chambre de 10 m² louée à Paris, par exemple. Les recherches de chambre se font sur les sites PAP, Cohébergement, Roomlala ou Airbnb. Si vous mettez en location un logement entier, attention aux règles : à l'année (ou sur neuf mois pour un étudiant), cela ne pose pas de problème, qu'il soit vide ou meublé, s'il s'agit de la résidence principale du locataire. En revanche, louer à des hôtes de passage fait de votre bien un meublé touristique. En fonction des villes, cela peut être strictement limité à votre résidence principale ou à une partie de celle-ci, pour une durée maximale de 120 jours par an.

DIVISER SA PARCELLE

Les propriétaires d'une grande parcelle ou d'une pavillon avec un grand terrain peuvent, dans bien des villes, céder une partie de ce dernier, et réaliser ainsi une belle opération. En zone dense, il est possible de vendre 800 m² plus de 200 000 €, de quoi faire une belle rénovation de la maison... À deux conditions : que la commune permette la division de la parcelle, et que le projet de construction de l'acquéreur réponde aux règles décrites dans le plan local d'urbanisme (PLU). Ce dernier impose des hauteurs et des emprises au sol maximales, ainsi que des principes d'implantation par rapport



Louer sa maison à des vacanciers ou diviser sa parcelle, ça peut rapporter !

à la voie et aux limites séparatives. Le droit des sols étant très complexe, on a intérêt à se faire accompagner par un architecte ou un géomètre expert quand on a un projet de construction. Ce service coûte environ 5 000 €. Il est indispensable dans les communes où la division parcellaire est soumise à autorisation préalable.

POSER UNE ANTENNE DE TÉLÉPHONE

Les opérateurs de téléphonie mobile cherchent des toits où poser leurs équipements, notamment dans le cadre du développement de la 5G. Ils proposent, plutôt aux copropriétés qu'aux propriétaires de maisons, des contrats alléchants de l'ordre de 15 000 € par an. Mais avoir une antenne sur le toit a des inconvénients, comme de laisser des accès en toiture pour les travaux et l'entretien. Par ailleurs, même si rien ne prouve que les ondes soient nocives pour la santé, le principe de précaution incite à rester prudent. Enfin, le contrat qui vous lie à l'opérateur de téléphonie doit être attentivement examiné, car il n'est pas nécessairement à l'avantage de la copropriété... Recourir à un avocat spécialisé est ici prudent.

LOUER UN MUR POUR UN PANNEAU PUBLICITAIRE

En tant que particulier ou que copropriété, vous avez la possibilité de proposer un mur ou un terrain à la pose d'un panneau publicitaire.

La rentabilité varie fortement en fonction de la visibilité et de la localisation ; il est difficile de donner un chiffre précis, toutefois les spécialistes évoquent quelques milliers d'euros par an. Attention cependant, vous aurez des impôts à payer dessus. Assurez-vous aussi auprès de la mairie que vous en avez le droit... Généralement, le panneau est installé par une entreprise (Jelouemonterrain.fr, par exemple) qui en demeure propriétaire et signe un bail de six ans avec la copropriété. Autre solution : lors d'un chantier, la bâche protégeant l'échafaudage peut afficher une publicité contre rémunération, comme le propose EnseigneBache.fr.

PROPOSER SA MAISON POUR UN FILM

Votre maison ou votre immeuble est susceptible d'intéresser des sociétés de production. Elles cherchent des sites de tournage, fréquemment en Île-de-France, mais également en région. Si vous n'avez pas de contacts dans le milieu du cinéma, différents sites internet peuvent vous mettre en relation avec elles : 20000lieux.com, Cast-things.com, Cinedecor.com, theplacetosee.fr ou encore Miresparis.com. Il faudra être en mesure d'y poster des photos. Souvent, 2 000 € par jour de tournage sont annoncés, toutefois le montant dépend du logement et du type de film. Dans tous les cas, avant le démarrage d'un projet, vérifiez avec votre assurance habitation ou celle de la copropriété que vous êtes bien couvert pour ce genre d'opération. Faire des constats en amont avec des commissaires de justice (ex-huissiers) permet aussi de réagir en cas de dégradations commises lors du tournage. ◊



→ On peut aussi louer sa piscine ou son jardin à la journée sur des sites tels que Louer-mapiscineprivée.com, Myprivatelpool.com ou Swimmmy.fr. Cela rapporte environ 100 à 150 € la location pour 4 h (compter 20 à 30 € par personne). Jetez un œil à vos assurances ! Pour le jardin, les sites Jardins-prives.com, Allovoisins.com ou Kiwiiz.fr annoncent des prix à partir de 10 €/jour.

**Dans tous les cas,
étudiez bien les clauses
du contrat proposé**

MOBILITÉ

Comment vous faire préférer le train

La SNCF clame qu'un billet grande vitesse loisir sur deux est vendu à moins de 45 €. Or, beaucoup de voyageurs dépensent bien plus... Pour réduire la facture, les usagers se ruent sur les billets low cost, les cartes de réduction et les abonnements. Mais la bonne affaire n'est pas toujours au rendez-vous ! Nos conseils pour s'y retrouver.

PAR ANNE DAVID

Sur le réseau français, des trains et des tarifs qui diffèrent

→ **Ouigo** Ce sont les trains low cost de la SNCF. Il s'agit de Ouigo Grande Vitesse (TGV) ou de Ouigo classiques – souvent de vieilles voitures corail réhabilitées qui roulent à vitesse normale.

→ **TGV Inoui** C'est l'offre de TGV classique de la SNCF.
→ **Intercités** Ni TGV ni Ouigo, ces trains « grandes lignes », qui traversent davantage de régions, sont conventionnés par l'État.

→ **Transports express régionaux (TER)**
Ces trains et autocars permettent de circuler au sein d'une même région, ou vers une grande ville d'une région voisine

(par exemple, entre Paris et Tours). Chaque région gère son propre réseau TER de manière indépendante et le subventionne ; les offres tarifaires sont donc différentes.

ACQUÉRIR LES BONS RÉFLEXES

RÉSERVATION LE PLUS TÔT POSSIBLE

La SNCF pratique le *yield management*, c'est-à-dire qu'elle augmente ses prix à mesure qu'un train se remplit et que la date de départ approche. C'est pourquoi les voyageurs qui achètent leurs billets très tôt, dès la mise en vente (d'ordinaire, deux à neuf mois avant le départ), font les meilleures affaires. Par la suite, les trains les moins pratiques – ceux qui partent le dimanche matin ou le samedi soir, en semaine très tôt le matin ou dans le creux de l'après-midi – continuent plus longtemps à afficher des tarifs intéressants. Ce système engendre des anomalies, comme un billet de première classe vendu moins cher que celui de seconde sur le même trajet. La première étant en principe plus onéreuse, la voiture ne fait pas le plein et son prix reste plus bas...

À NOTER Si les conditions d'annulation ou d'échange des billets sont assez souples, rien ne vous interdit de réserver tôt, quitte à abandonner votre projet à l'approche du voyage. Mais surveillez la date limite qui vous permet d'agir sans frais (sept jours avant le départ en général, sauf sur Ouigo).

TRAINS OUIGO DES FRAIS ANNEXES

Les trains Ouigo classiques et Ouigo grande vitesse (TGV) sont censés afficher des petits prix toute l'année, car ils offrent moins de confort et de services. «Mais les tarifs des TGV Ouigo ont augmenté de 45 % entre 2018 et 2023, l'écart avec les TGV Inoui s'est beaucoup réduit», avertit François Delétraz, président

de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut). Vous devez en plus, sur ces low cost, payer pour choisir votre siège ou pour emporter une grosse valise (le tarif n'inclut qu'un petit bagage cabine, en plus de votre sac à main ou à dos)... en théorie, car les contrôles sont peu fréquents. Comptez 9 € pour ces prestations dans le package Ouigo plus. Cela réduit encore la différence tarifaire avec un TGV classique, où ces services sont inclus dans le prix du billet. Surtout, la carte Avantage (lire p. 26), dont sont dotés de nombreux usagers, ne fonctionne pas sur Ouigo. Faites bien vos comptes car, souvent, un billet avec la carte Avantage sur un TGV Inoui ou un Intercités revient finalement moins cher qu'un billet low cost Ouigo. Et, sur un Inoui, vous voyagerez plus confortablement, avec des conditions de remboursement et d'échange plus souples.

À NOTER Les billets Ouigo ne sont ni annulables ni remboursables, seulement échangeables – par exemple, si vous souhaitez modifier la date ou l'heure (pas les passagers). Vous devez acquitter des frais pour cela (19 € le plus souvent), sauf si vous avez souscrit l'option Ouigoflex (9 € par adulte). Lorsque vous ne pouvez pas partir et risquez de perdre le billet, proposez-le, en dernier recours, sur Ouigoswap, un service de troc... qui n'est accessible que si votre train est complet et que des voyageurs sont sur liste d'attente. Si vous trouvez preneur, vous ne récupérez que 80 % du prix de votre billet, en bon d'achat valable un an. →



Si vous voyagez souvent sans pouvoir anticiper assez tôt vos déplacements, ou que vous préférez la première classe, optez pour la carte Liberté.

→ PRIX FAITES JOUER LA CONCURRENCE

La compagnie espagnole Renfe exploite deux lignes à grande vitesse en France (Lyon-Barcelone et Marseille-Madrid). Sa concurrente italienne, Trenitalia, est très présente à Paris ou à Lyon (des travaux retardant les liaisons vers Milan, Chambéry...). Leurs tarifs sont presque toujours plus intéressants que ceux de la SNCF. Pour comparer, consultez les sites internet des deux sociétés ferroviaires.

BAGAGES ATTENTION AUX AMENDES

La SNCF sanctionne désormais les passagers qui ne se conforment pas à sa politique bagages, devenue plus restrictive depuis le 16 septembre 2024.

Assurez-vous, avant de boucler vos valises, de respecter les dimensions acceptées dans votre train (elles diffèrent, par exemple, sur un Intercités ou un Inoui et un Ouigo). Sinon, vous vous exposez à une contravention de 50 € minimum «*par bagage non conforme ou excédentaire*», et même de 150 € s'il entrave «*la circulation dans les couloirs*». Vous risquez aussi d'être verbalisé en cas d'erreur sur le nom du passager inscrit sur le titre de transport. L'usager doit, en effet, justifier de son identité, et le cas échéant, des réductions tarifaires dont il a bénéficié. Certes, les vérifications ne sont pas fréquentes, mais si le voyageur est de sexe masculin alors que le billet a été établi pour une femme, cela attirera l'attention des contrôleurs. Et ils ont la main lourde sur les amendes en ce moment ! ○

CIBLER LES RÉDUCTIONS

■ CARTE AVANTAGE UNE QUESTION D'ÂGE

L'INTÉRÊT Vendue à 49 €, la carte Avantage vous donne droit, sur les TGV Inoui et les Intercités, à une réduction de 30 % sur le prix du billet, que ce soit en première ou en deuxième classe. De plus, à condition d'être assis en seconde, il est plafonné à 49 € pour un trajet de moins de 1 h 30, à 69 € de 1 h 30 à 3 heures et à 89 € plus de 3 heures (d'après les temps de parcours moyens observés). C'est l'assurance de maîtriser votre budget même si vous achetez votre titre de transport à la dernière minute, car vous ne débourserez jamais plus. Exemple : si le billet est proposé à 120 € sur un trajet de plus de 3 heures lorsque vous réservez, vous ne payez que 89 € en deuxième classe. Dans certains cas, votre rabais est donc bien supérieur à 30 %. Par contre, en première, ce tarif maximal ne s'applique pas, seule la remise de 30 % joue. La SNCF estime que la carte Avantage est rentabilisée dès le troisième voyage.

CE DONT IL FAUT SE MÉFIER Il y a trois cartes Avantage. La première s'adresse aux 12-27 ans (Avantage jeune), la deuxième, aux 27-59 ans (Avantage adulte), et la dernière, aux 60 ans et plus (Avantage séniors). Pour les jeunes et les séniors, aucune autre condition que la possession de la carte n'est requise. Pour les 27-59 ans, par contre, la réduction et le prix plafond ne s'appliquent qu'aux allers simples le samedi ou le dimanche (ou en semaine s'ils sont accompagnés d'un enfant de moins de 12 ans) ou aux allers-retours comportant sur place la nuit du vendredi, samedi ou dimanche. La carte Avantage adulte est donc parfaite si vous partez régulièrement en week-end, mais pas si vous travaillez trois jours



BILLET DE CONGÉ ANNUEL Il existe toujours

Vous partez en congés avec un TGV Inoui, un TER ou un Intercités ? Vous, votre conjoint et vos enfants de moins de 21 ans bénéficiez d'une réduction de 25 % une fois par an sur un aller-retour

d'au moins 200 km sans acheter une carte ou un abonnement. C'est le billet de congé annuel de la SNCF auquel salariés, fonctionnaires, retraités, demandeurs d'emploi ou encore artisans ont

droit. L'adresse pour faire votre demande préalable : <https://www.sncf-voyageurs.com/fr/voyagez-avec-nous/en-france/tarifs-grandes-lignes/billet-conge-annuel/>



TRAIN ANNULÉ ? Faites vos comptes

en semaine loin de chez vous. Sauf à ruser avec des billets croisés. «Par exemple, si vous allez tous les 15 jours de Paris à Nantes, vous pouvez prendre un aller Paris-Nantes correspondant à votre premier départ et le retour Nantes-Paris pour votre deuxième séjour, deux semaines plus tard, de façon qu'un week-end soit inclus. Et inversement, vous achèterez un aller Nantes-Paris pour le premier déplacement et un retour Paris-Nantes correspondant à votre deuxième séjour», explique François Delétraz.

À NOTER La carte Avantage est parfois rentabilisée dès le premier aller-retour. Elle donne aussi droit à des réductions sur certains TER. Elle est inutile si vous voyagez toujours en Ouigo.

CARTE LIBERTÉ LA FLEXIBILITÉ SE PAIE CHER

L'INTÉRÊT Coûtant 349 € pour un an (sauf pour les professionnels, qui bénéficient d'une remise de 50 €), elle permet d'acheter ses billets à un «tarif Liberté» fixe, qui ne varie pas en fonction du remplissage du train : Paris-Lyon à 62 €, Paris-Marseille à 71 € en seconde, etc. Pratique pour réserver peu de temps avant de partir sans payer le prix parfois très élevé de dernière minute. En outre, le titre de transport est échangeable sans frais jusqu'à une demi-heure avant le départ. Idéal pour ceux dont le planning change beaucoup. Enfin, il est possible d'obtenir un billet sur des trains complets, mais sans garantie de place assise et dans la limite de celles debout encore disponibles.

Avec la carte Avantage jeune, votre enfant bénéficie de 30 % de réduction sur tous les TGV Inoui et les Intercités.

CE DONT IL FAUT SE MÉFIER Les prix fixes avec la carte Liberté équivalent à des réductions de 45% en première classe et de 60% en seconde. Cependant, elles sont calculées par rapport au tarif Flex Première ou Business Première pour les TGV Inoui et les Intercités. Autrement dit, il ne s'agit pas de 60 % de rabais sur le tarif de seconde. Si vous avez l'habitude d'achetez assez tôt votre billet de deuxième classe, vous avez donc de fortes chances de trouver moins cher sans la carte Liberté. Certes, la SNCF vous permet aussi de réserver, grâce à celle-ci, au même tarif qu'avec une carte Avantage adulte. Mais uniquement si votre voyage comporte la nuit du vendredi, samedi ou dimanche sur place.

À CHOISIR SI ... Vous voyagez beaucoup sans pouvoir prévoir assez tôt vos déplacements ou que vous préférez la première classe. En revanche, si vous avez 60 ans ou plus et privilégiez la seconde, la carte Avantage senior (nettement moins onéreuse) peut être un choix plus pertinent, même si les conditions d'échange des billets sont un peu moins souples. En effet, elle vous donne droit à un tarif plafonné en seconde, plus intéressant que le Liberté et valable sur tous les parcours. Toutefois, pour les 27-59 ans, inutile de souscrire la carte Avantage quand on dispose de la Liberté. Elles feraient doublon.

À NOTER Avec la carte Liberté, vous obtenez jusqu'à 50 % de réduction sur certains TER. Par contre, vous ne bénéficiez pas d'avantages particuliers sur les trains Ouigo.

Quand votre train est annulé, la SNCF doit vous en proposer un autre sans surcoût. Si vous acceptez, vous ne déboursez donc rien de plus même si, entretemps, le prix du voyage a augmenté. Mais attention, la SNCF peut aussi vous proposer de vous rembourser. Or, si vous rachetez ensuite un billet, vous réglez le nouveau tarif, éventuellement plus élevé. Alors, avant de choisir, faites vos comptes !

MAX JEUNE ET MAX SÉNIOR TROP PEU DE PLACES DISPONIBLES

L'INTÉRÊT Avec Max jeune (16-27 ans) ou Max senior (plus de 60 ans), vous vous abonnez pour 79 € par mois afin d'avoir des billets gratuits en seconde classe. Cependant, ils ne sont accordés que sur les trains Inoui, Intercités et Ouigo grande vitesse, en dehors des périodes d'affluence et dans la limite d'un quota de places déterminé par la SNCF.

CE DONT IL FAUT SE MÉFIER Ces abonnements déçoivent les usagers, qui trouvent difficilement des places Max disponibles aux horaires qui leur conviennent. Soit le train n'est pas éligible, soit les places Max sont déjà toutes prises. «Ces formules ont été créées pour remplir les trains vides. Il n'y a donc pas de places Max, ou très peu, proposées par la SNCF sur ceux qui peuvent attirer suffisamment de voyageurs», résume François Delétraz. Or, l'abonnement, souscrit pour 12 mois, n'est pas résiliable lors des trois premiers. Et pour les neuf suivants, les frais d'annulation s'élèvent à 15 €.

À NOTER Si vous ne trouvez pas de place Max, vous bénéficiez de 30 % de réduction sur les trains à réservation obligatoire Inoui et Intercités, et sur le tarif «normal» pour les Intercités sans réservation obligatoire dans le cadre de billets valables un jour. Mais sans profiter du prix plafond de la carte Avantage... parfois donc plus intéressante. →



FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LES VOYAGES EN FAMILLE

DES TARIFS RÉDUCS POUR LES MOINS DE 12 ANS

Dans les Inoui et les Intercités, les moins de 4 ans voyagent gratuitement sur les genoux des parents. Ils peuvent avoir leur siège pour 9 € avec le forfait Bambin. Les enfants de 4 à 12 ans bénéficient de 50 % de réduction sur le tarif Loisir. Sur les TGV Ouigo, le billet coûte 8 € pour les 3-12 ans.

UNE REMISE JUSQU'À 60 % AVEC LA CARTE AVANTAGE

Il est souvent possible d'économiser encore plus avec une carte Avantage adulte (pour les 27-59 ans), à condition

de passer la nuit du vendredi, du samedi ou du dimanche sur place. En effet, les enfants (trois au maximum de 4 à 11 ans inclus) qui voyagent avec une personne titulaire de cette carte (mère ou grand-père, par exemple) ont droit à 60 % de réduction sur leurs titres de transport achetés en même temps que le porteur de la carte. Un accompagnant de plus de 12 ans peut également profiter d'une remise de 30 % sur le prix du billet pour les trajets en France et en Europe (lire aussi p. 26).

À NOTER Si, par contre, l'enfant prend le train seul, il doit avoir sa propre carte Avantage pour bénéficier d'un rabais.

DIVERS RABAIS GRÂCE À LA CARTE FAMILLES NOMBREUSES

Attribuée sans conditions de ressources si vous avez trois enfants au moins (dont un âgé de moins de 18 ans) ou si vous en avez élevé cinq, cette carte permet d'obtenir des réductions sur le réseau ferroviaire en seconde classe : de 30 % à 75 % en fonction du nombre de bambins. «*Cette remise est valable tout le temps, sur les allers simples et même pour les allers et retours en semaine*», précise François Delétraz. Il faut la demander (19 €) sur le site Carte-familles-nombreuses.gouv.fr. Elle ouvre aussi droit à d'autres rabais, hors SNCF. ○



SILLONNER L'EUROPE SANS SE RUINER

PASS INTERRAIL SELON L'ÂGE ET LE TEMPS PASSÉ EN TRAIN

Cette carte, à ne pas confondre avec le Pass Rail français, permet de voyager à bord de la plupart des trains européens. Elle donne accès aux services de 35 compagnies ferroviaires et de ferries, dans 33 États. Vous pouvez visiter un ou plusieurs pays. Son coût, forfaitaire, dépend du nombre de jours passés dans le train et de votre âge (il y a des réductions pour les jeunes et les séniors). Par exemple, 286 € pour un étudiant et un périple d'un mois comprenant sept jours de voyage.

À NOTER Avec certaines compagnies, vous paierez en plus les frais de réservation des places assises. Comme de nombreux trajets impliquent une réservation, pensez-y et anticipez votre itinéraire. Plus d'infos sur Interrail.eu.

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES COMPAREZ LES PRIX

«*Pour traverser la frontière en train, consultez les sites des autres compagnies telles qu'Eurostar, Deutsche Bahn (DB), Österreiche Bundesbahnen (ÖBB) ou Trenitalia afin de comparer les prix*», conseille Éléna Bajric, au Centre européen des consommateurs France. Ainsi, la DB présente des offres non reprises par la SNCF. De plus, certains pays proposant un forfait à petit prix donnent accès à de nombreux trains nationaux. Si c'est le cas pour votre destination, faites vos comptes afin de vérifier si le Pass Interrail reste plus avantageux.

À NOTER La carte Avantage permet de bénéficier de 30 % de réduction sur certains trajets vers l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse. ○



KERMAILO/REA; LGRANDGUILLOT/REA; HEDGEHDG94/ADOBESTOCK; VINCENT BOISOT



Les TER épingleés

Selon les statistiques 2023 de l'Autorité de régulation des transports, 20 % des TER n'ont pas fonctionné correctement (retards, annulations...). La situation se dégrade par rapport aux années passées, alors que la fréquentation, elle, bondit (+ 40 % de 2021 à 2023). Or, les conditions d'indemnisation des passagers diffèrent d'une région à l'autre, certaines n'en prévoyant aucune. L'UFC-Que Choisir réclame donc une uniformisation des dédommagements au niveau national.



Adieu chèques-vacances en papier

La SNCF n'acceptera plus les chèques-vacances papier à ses guichets grandes lignes à partir du 1^{er} janvier 2025. Seule leur version électronique sera utilisable – une procédure est toutefois prévue pour convertir les titres papier au format numérique. Ces derniers resteront valables dans les guichets TER gérés par les régions, même pour des billets TGV, mais il n'y en a pas dans tous les départements.



TROIS QUESTIONS À FRANÇOIS DELÉTRAZ

Président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut)

« Avec une carte Air France, vous payez souvent moins cher ! »



QCB Faut-il se ruer sur les ventes flash promotionnelles de la SNCF ?

FRANÇOIS DELÉTRAZ La SNCF n'y propose en réalité qu'un très petit nombre de places – par exemple, 200 000 seulement sur les Ouigo en septembre dernier, ce qui est très faible. Ce sont surtout des opérations marketing, mais les usagers peuvent tenter leur chance.

QCB L'ouverture à la concurrence va-t-elle faire baisser les prix ?

F.D. Les sociétés ferroviaires concurrentes de la SNCF gèrent trop peu de lignes, et ont déjà des problèmes de rentabilité sur celles qu'elles exploitent en France. Le rail reste donc cher, notamment pour les familles, ce qui les incite à préférer la voiture. Sur certaines destinations, avec une carte de réduction Air France, vous payez même souvent moins cher qu'en train !

QCB. Les comparateurs de prix sur Internet aident-ils à trouver des billets moins chers ?

F.D. Ces comparateurs ne disposent pas toujours d'informations à jour, et les tarifs annoncés sont parfois erronés. Ils peuvent aussi prendre des frais. Enfin, en cas de souci concernant le billet ou pendant le voyage, mieux vaut discuter avec la SNCF plutôt qu'avec un intermédiaire.

D'ailleurs, même SNCF Connect n'est pas la panacée. En effet, il s'agit d'un service de SNCF Voyageurs, qui est une agence de voyages, filiale de la SNCF, certes, mais libre de mettre en avant les prix qu'elle souhaite. Par exemple, elle n'affiche pas toujours tous les billets Ouigo disponibles. Il peut donc être intéressant de regarder sur le site Ouigo pour accéder à toute l'offre.



ZOOM SUR UNE ARNAQUE

Le faux conseiller

Un escroc vous appelle, se fait passer pour votre banquier... et vous vole. Cette arnaque «au faux conseiller» fait des ravages. Professionnels et autorités s'y attaquent.

PAR MARIE BOURDELLÈS

ILLUSTRATION : ANTOINE DUSAUT

1 VOL D'INFORMATIONS PERSONNELLES
de la victime via différentes techniques :
phishing, piratage, aspiration de données par
le biais d'un logiciel malveillant...



2 L'ESCROC APPELLE SA PROIE
en affichant le vrai numéro
de sa banque (*spoofing*). Il se fait
passer pour son conseiller,
quitte à utiliser un logiciel
imitant sa voix.

3 ARNAQUES POSSIBLES



L'AVIS DE L'EXPERT « La réglementation va prendre »

CAROLINE BONTEMPS Cheffe de service, direction
du contrôle des pratiques commerciales de l'ACPR

Que Choisir Budgets Quelle est l'origine de la fraude au faux conseiller bancaire ?

CAROLINE BONTEMPS Elle est en fort développement depuis l'arrivée, en 2021, de l'authentification forte [validation des paiements à la sécurité renforcée]. Les escrocs inventent des scénarios d'ingénierie sociale pour valider et authentifier des opérations. Ils savent créer un sentiment d'urgence et d'insécurité. Certains appels aux victimes peuvent durer un après-midi... Et ils dérobent de gros montants.

QCB Comment lutter contre ces pratiques ?

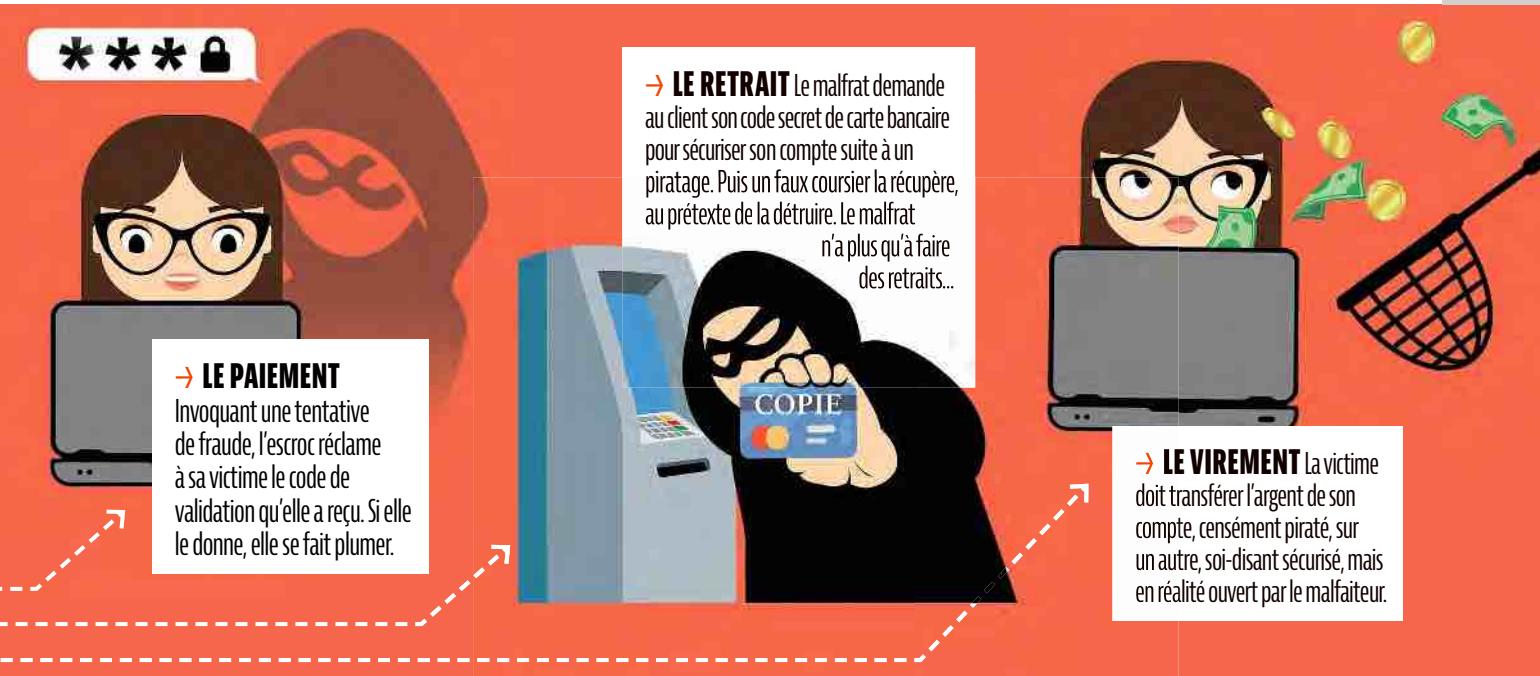
C.B. Les opérations de sensibilisation de la part des banques et des autorités se multiplient.

L'année dernière, l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) a constitué un groupe de travail réunissant professionnels et associations de consommateurs, afin de faciliter le remboursement et d'inciter les banques à renforcer les alertes. Celles-ci ont considérablement renforcé les messages de sensibilisation et d'information des clients au moment de la validation des opérations, mais elles ne peuvent vérifier chaque paiement. L'ACPR [Autorité de contrôle prudentiel et de résolution], avec le site Abe-infoservice.fr, fait également de la prévention.



Caroline Bontemps prévient :
les victimes ne sont pas
encore systématiquement
remboursées.

bancaire



en compte les nouvelles arnaques »

QCB Les opérateurs téléphoniques doivent désormais authentifier les numéros pour éviter les usurpations (*spoofing*). Votre avis ?

C.B. Le fait que le vrai numéro de la banque ne s'affiche plus devrait contribuer à atténuer la crédibilité du procédé, qui est tout l'enjeu de cette fraude. Si quelqu'un appelle depuis un numéro de portable (commençant par 06 ou 07) en se faisant passer pour un centre antifraude, cela devient moins plausible... Mais les escrocs rebondissent très vite !

QCB Récemment, la Cour de cassation a obligé une banque à rembourser la victime...

C.B. Dans ce cas d'espèce, ça va dans le bon sens, mais il ne faut pas généraliser ces conclusions à toutes les fraudes de ce type. C'est un arrêt de rejet et non de principe, qui ne

vaut que pour ce dossier spécifique. Cela ne signifie pas que les victimes seront toutes remboursées... Il faut attendre plusieurs décisions de la Cour de cassation pour définir des critères d'identification de « négligence grave » du client, argument avancé par les banques refusant l'indemnisation.

QCB La réglementation va-t-elle évoluer ?

C.B. Le spoofing n'existe pas lorsque l'actuelle directive européenne sur les paiements (DSP₂) est entrée en vigueur. La réglementation en cours de discussion (DSP₃) va prendre en compte ces nouvelles formes d'arnaques. Les propositions de Bruxelles sont pour l'instant pro-consommateurs, mais beaucoup de choses peuvent se passer d'ici l'approbation du texte. ○

COMMENT VOUS DÉFENDRE



1 Protéger vos données personnelles est primordial. Ne remplissez pas de formulaires en ligne dont vous n'êtes pas sûr.

Cliquer sur un lien et renseigner ses coordonnées, c'est donner des informations aux fraudeurs.

2 Méfiez-vous des appels non sollicités et, au moindre doute, contactez votre banque.

3 Si vous vous faites piéger par l'arnaque au faux conseiller, gardez des traces (capture d'écran de l'appel, par exemple) et portez plainte. Donnez le maximum d'informations à votre banque.

SANTÉ

Des dépenses allégées

En ce début d'année, les hausses de tarifs des mutuelles rappellent douloureusement que se soigner est de plus en plus cher. Bonne nouvelle quand même : il est possible de juguler ces augmentations en adoptant diverses solutions simples à mettre en œuvre.

PAR ROSELYNE POZNANSKI

Pour tous ceux qui détiennent une «mutuelle» ou une assurance complémentaire santé, 2025 sera-t-elle une nouvelle *annus horribilis*? Si la question mérite d'être posée de façon aussi abrupte, c'est qu'il y a de quoi s'inquiéter. Car non seulement les hausses de tarifs ont été prohibitives l'an passé, mais en plus, depuis le 31 mars 2024, le relèvement significatif des franchises médicales sur les médicaments (1 € par boîte au lieu de 0,50 €), les actes paramédicaux (1 € au lieu de 0,50 €, dans la limite de 4 € par jour) et les transports sanitaires (4 € au lieu de 2 € ; dans la limite de 8 € par jour) a impacté le budget santé des ménages. Le même traitement a été appliqué aux participations forfaitaires retenues sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin (2 € au lieu de 1 €, dans la limite de 8 € par jour pour un même professionnel de santé et de 50 € par an, ce dernier montant étant demeuré inchangé). Sans oublier, depuis le début de cette année, la hausse de 5% du ticket modérateur appliquée sur les consultations médicales et les médicaments, ce qui se traduit inévitablement par une plus forte intervention des assureurs santé*.

Le résultat? Le reste à charge dont les consommateurs doivent s'acquitter ne cesse de grimper. Il comprend les dépenses peu ou pas remboursées par l'Assurance maladie (médecines douces, implants dentaires...), mais également les dépassements d'honoraires, les franchises et autres participations financières, ainsi que le prix d'une complémentaire santé. Pire: cette spirale inflationniste qui touche les 95 % de Français détenant une complémentaire privée, collective ou individuelle (hors Complémentaire santé solidaire, qui profite actuellement à 7,39 millions de personnes) percuté plus particulièrement les 17 millions de retraités ne bénéficiant d'aucune aide financière - alors même que leurs cotisations augmentent au fur et à mesure de leur avancée en âge (à 75 ans, une mutuelle leur revient, en moyenne, trois fois plus chère qu'à 20 ans)!

Dans un contexte aussi peu enthousiasmant, il importe de trouver des solutions pour redonner de l'air frais

à son budget santé, tout en s'efforçant de rester bien couvert pour la partie des soins non remboursés par l'Assurance maladie obligatoire, laquelle représente aujourd'hui pas moins de 18 %, en moyenne, du total des dépenses de santé de chacun d'entre nous. Nous vous présentons ici 10 stratégies pour y parvenir.

DIMINUEZ VOS GARANTIES

Pour réduire votre budget «mutuelle», vous pouvez profiter de la résiliation infra-annuelle, autorisée sans frais à partir du 13^e mois d'adhésion. Vous avez également la possibilité de diminuer le niveau de garantie de votre contrat. Une tendance «*directement liée au niveau des cotisations*» et à la «*problématique du pouvoir d'achat*» observée depuis moins d'un an par Patricia Delaux, directrice générale adjointe AXA Santé et Collectives. Passé un certain âge, cette solution a du sens pour les assurés qui vivent en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) fonctionnant en «tarif soin global» et dont les frais médicaux courants (consultations, examens de biologie...) sont pris en charge. Mais qu'en est-il pour les plus jeunes? Ludovic Cohen, le directeur général adjoint santé d'April Santé Prévoyance,

Le reste à charge des ménages ne cesse d'augmenter



B. CHIBANE/VOIX DU NORD-MAXPPP

On a intérêt à adapter le niveau de garantie de sa mutuelle à ses besoins.

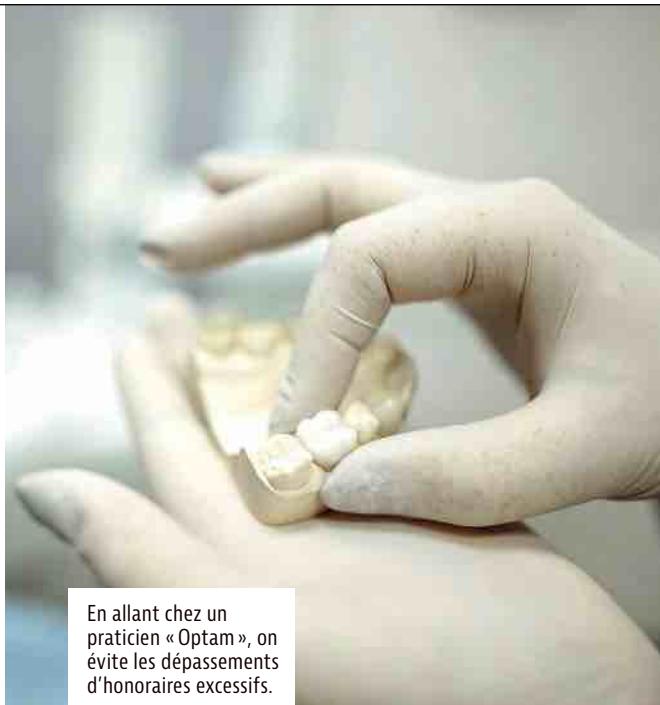
a une solution à leur proposer : «Partir de ses besoins réels, en regard des consommations du passé, et mettre cet élément objectif face à sa capacité financière, mais aussi et surtout à son besoin psychique de protection.» Il s'agit de dissocier les postes de soins pour lesquels le risque est connu de ceux pour lesquels il ne l'est pas. «Percevoir 200 € au lieu de 300 € pour l'achat d'un équipement optique, par exemple, n'a rien de comparable avec l'éventualité d'une hospitalisation, où l'effort financier peut être beaucoup plus important», poursuit-il. Le cas échéant, pour les soins courants (consultations, examens, médicaments...), orientez-vous vers une mutuelle responsable

couvrant le seul ticket modérateur (la quote-part laissée à votre charge par l'Assurance maladie obligatoire). À 65 ans, par exemple, par rapport à un contrat affichant 150 ou 200 % de prise en charge, vous y gagnerez entre 40 et 60 € par mois environ. À vous de voir, ensuite, s'il s'avère opportun de souscrire en plus un contrat renforçant les remboursements en cas d'hospitalisation, pour 30 € par mois environ.

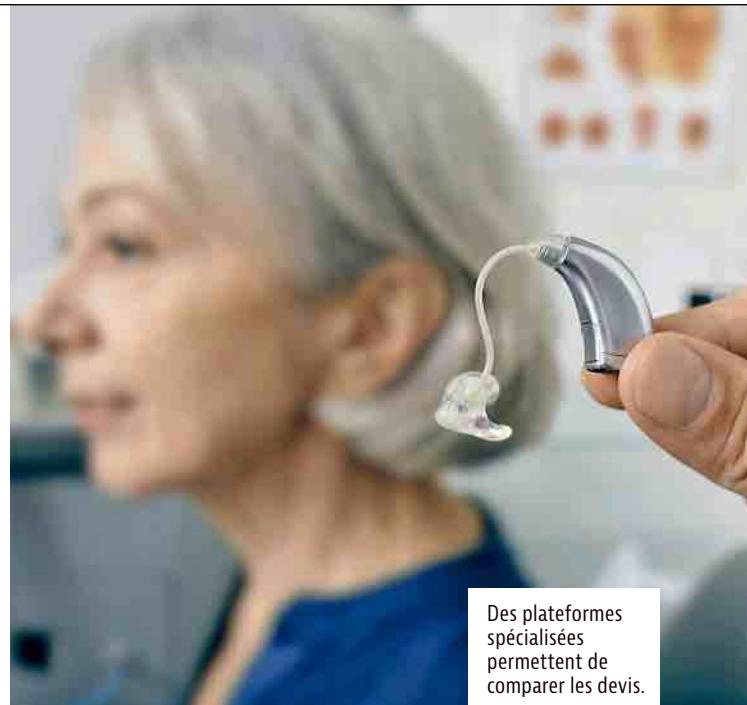
ÉLIMINEZ LE SUPERFLU

En raison d'une réglementation contraignante, les complémentaires santé responsables sont devenues

plus ou moins semblables au fil du temps. Afin de se distinguer de la concurrence, certains contrats comportent des garanties qui promettent des prises en charge là où l'Assurance maladie n'intervient pas (capital obsèques de 800 €, indemnité forfaitaire de 15 € par jour en cas d'hospitalisation...), ou n'intervient plus (100 € par an pour les médicaments non remboursés, par exemple). Il faut bien l'admettre, ces garanties différenciantes sont plutôt attrayantes. Mais, revers de la médaille, elles sont toujours facturées au prix fort. Par conséquent, mieux vaut les éviter. Si votre contrat vous les propose en option, n'y souscrivez pas; s'il les →



En allant chez un praticien « Optam », on évite les dépassements d'honoraires excessifs.



Des plateformes spécialisées permettent de comparer les devis.

→ inclut, résiliez-le (une fois passé les 12 premiers mois de souscription) lorsque vous en aurez trouvé un autre sans fioritures !

ACCEPTEZ CERTAINES LIMITATIONS

Pour contrer les consommations strictement opportunistes, certains contrats comportent un délai de carence (de six ou neuf mois le plus souvent) sur des garanties coûteuses et peu remboursées par l'Assurance maladie (prothèses dentaires, parodontologie, implants, etc.). À première vue, cette limitation peut apparaître dissuasive. Mais, en réalité, « ces contrats permettent d'économiser quelques euros sur le prix d'une cotisation, et, surtout, ils ont vocation à plus de stabilité tarifaire dans le temps », explique Ludovic Cohen, d'April Santé Prévoyance. Dans la même logique, il peut être très intéressant de limiter le remboursement aux seuls médicaments dont le service médical rendu (SMR) est considéré par l'Assurance maladie comme « majeur ou important », avec un taux de remboursement de 65 % (contre 30 ou 15 % pour les médicaments au SMR « modéré ou faible »). En moyenne, selon le niveau

de garanties choisi et le département de résidence, cette option permet de gagner entre 4 et 7 % du montant de la cotisation annuelle, ce qui est loin d'être négligeable.

UTILISEZ LES SERVICES À VALEUR AJOUTÉE

Lorsque l'achat de prothèses (dentaires, auditives) ou d'équipement optique peut être programmé, mais qu'il demeure coûteux, car peu remboursé par l'Assurance maladie obligatoire, il peut être judicieux de se tourner vers les offres du panier 100 % santé, ou d'utiliser les services de plateformes comme Santéclair, Itélis ou Carte Blanche Partenaires, auxquels vous avez accès par l'intermédiaire de nombreux contrats. Leur intérêt ? Des tarifs négociés auprès de professionnels de santé qui vous permettent « des économies importantes, allant jusqu'à -40 % pour des verres optiques complexes, par exemple »,

assure Yves Poquet, directeur Offres et actuariat produits chez Apivia Macif Mutuelle. Quand les soins sont hors du champ d'intervention de l'Assurance maladie obligatoire, ce qui est le cas des implants dentaires ou d'une chirurgie réfractive de l'œil, « utiliser le service d'analyse de devis peut clairement changer la donne. Pour des implants, par exemple, nous sommes aujourd'hui capables de challenger les cabinets dentaires, et donc de faire baisser le reste à charge de nos assurés, quel que soit le niveau de leurs garanties », signale Stéphane Camon, leader de l'écosystème Ma Santé et directeur technique Collectives chez Allianz France.

VISEZ LES MAJORATIONS DE REMBOURSEMENTS

Diminuer ses garanties ou changer d'assureur pour trouver un contrat plus performant peut parfois sembler compliqué, et les assureurs le savent. Pour vous retenir, un grand nombre d'entre eux ont développé des « bonus fidélité ». Leur fonctionnement est simple : si vous restez assuré au moins deux ou trois ans, vous pouvez bénéficier, sur les postes optique, audio et dentaire (hors panier 100 % santé), et parfois également sur l'hospitalisation (honoraires et/ou forfait chambre

Certains assureurs accordent des bonus fidélité

particulière), de remboursements majorés, sans être obligé de rehausser votre niveau de garanties et, donc, de payer votre cotisation encore plus cher. Un tel «immobilisme» s'avère d'autant plus intéressant qu'une fois engrangées et même consommées, ces majorations de remboursement vous sont définitivement acquises.

■ CHOISISSEZ DÈS QUE POSSIBLE DES MÉDECINS « OPTAM »

Plus que d'autres dépenses, les dépassements d'honoraires (en général du fait de médecins spécialistes) alourdissent rapidement un budget santé. Pour contrer ce type de dérapages, une seule solution : choisir des médecins ayant adhéré à l'option pratique tarifaire maîtrisée, ou Optam (Optam-CO pour les chirurgiens et gynécologues obstétriciens), avec l'Assurance maladie. En effet, ce dispositif les engage à modérer leurs dépassements. Cette stratégie vous permet de faire coup double. Non seulement vous payez moins cher votre consultation, mais en plus vous êtes mieux pris en charge par l'Assurance maladie d'une part et par la «mutuelle» de l'autre (qui est tenue de majorer de 20% les remboursements pour les praticiens Optam). Votre reste à charge est ainsi réduit quasi à néant (tout dépend du niveau de vos garanties). Ces médecins sont listés dans l'annuaire de l'Assurance maladie (Annuairesante.ameli.fr).

■ RESPECTEZ LE PARCOURS DE SOINS COORDONNÉ

Le système qui vous oblige à consulter votre médecin traitant avant d'accéder à un spécialiste (sauf ceux en accès libre, comme les ophtalmologues et les psychiatres, et sauf situation d'urgence) est important : il vous permet en effet d'être remboursé depuis le début de l'année à hauteur de 65% par l'Assurance maladie et à 35% par votre mutuelle*. À défaut, la première interviendra de →



S'ASSURER À MOINDRE COÛT... du moins temporairement

Pour les salariés qui partent en retraite, la souscription d'une complémentaire santé individuelle s'apparente souvent à une douche froide. La portabilité gratuite du contrat, d'un an maximum, qui vaut pour les salariés licenciés et indemnisés par France Travail, ne vaut pas, hélas, dans le cas des retraités. Eux voit se terminer la participation obligatoire de l'employeur à hauteur de 50% minimum, qui leur permettait d'être assurés à bon compte. Même chose ou presque pour les travailleurs non-salariés, qui ne peuvent plus déduire de leurs revenus professionnels l'intégralité des cotisations versées. Aussi, comment faire ? À condition d'avoir un conjoint plus jeune, encore en activité, il est possible

d'être assuré par le biais de son contrat santé d'entreprise à lui (s'il est salarié) ou de travailleur non salarié. Lorsque l'on est en excellente santé, on peut aussi étudier la solution de se passer, une année ou deux, d'un contrat santé individuel ou, si cela n'est guère envisageable, se contenter d'un contrat basique, qui ne prendra en charge que le ticket modérateur (avec ou non les offres 100% santé). Enfin, les retraités percevant de petites pensions (ou ceux qu'un divorce ou une séparation va mécaniquement appauvrir) peuvent se tourner vers la Complémentaire santé solidaire. Sous réserve que leurs ressources ne dépassent pas certains plafonds annuels, il leur en coûtera 25 € par mois jusqu'à 69 ans, et 30 € par mois au-delà.

La participation de l'employeur aux cotisations de mutuelle s'arrête à la retraite.



S. BELLONI/VOX DU NORD-MAXPPP

→ façon bien moindre, et votre assureur santé, y compris si votre niveau de garanties est élevé, ne pourra pas, à cause de la réglementation, venir combler ce manque à gagner.

CHANGEZ DE LIEU DE RÉSIDENCE

Si vous vous déplacez de plus en plus souvent dans votre résidence secondaire et que vous y demeurez de plus en plus longtemps, vous avez la possibilité de diminuer le montant de vos cotisations santé. Comment ? Tout simplement en choisissant avec soin votre lieu de résidence. Sachez en effet que celui-ci (comme l'âge de la personne qui s'assure) est l'un des critères essentiels de la tarification des organismes complémentaires d'Assurance maladie (Ocam). Aussi, entre un département où le coût des soins s'aligne avec les prix de la convention de Sécurité sociale - ce qui signifie que les médecins ne pratiquent pas ou peu de dépassements d'honoraires - et un autre où ces derniers sont monnaie courante (en régions Île-de-France ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment), l'écart de tarifs peut aller jusqu'à 10 % par an

Âge et lieu de vie sont deux critères de tarification

pour une même personne, sans qu'il soit nécessaire de changer de médecin traitant !

PRENEZ LE MENU PLUTÔT QUE LA CARTE

Les contrats modulaires, avec lesquels il est possible de souscrire à une ou plusieurs options majorant les remboursements, ont un avantage certain : celui de « coller » au plus près à des besoins précis, sans nécessité de souscrire à une formule haut de gamme pour l'ensemble des postes de soins. Un mécanisme alléchant et qui paraît aussi plus économique... En réalité, et outre le fait que « cela ouvre la porte à des comportements opportunistes, contraires à l'esprit de la mutualisation », comme le souligne Yves Poquet

(Apivia Macif Mutuelle), « cette modularité coûte entre 4 et 8 % de plus selon le niveau de garanties, car on sait parfaitement qu'un client qui renforce ses futurs remboursements sur un poste de soins précis va le consommer plus qu'un autre », analyse Ludovic Cohen (April Santé Prévoyance). Dès lors, avant de choisir un ou plusieurs renforts de garantie, analysez bien vos besoins.

SIGNEZ UN CONTRAT NON-RESPONSABLE AVEC PRUDENCE

Face à la cherté des mutuelles santé, des contrats individuels à prix réduit ont fait leur apparition. Leur botte secrète ? Contrairement à la presque totalité des contrats du marché, ces offres ne sont pas « responsables » au sens où l'entend la réglementation, car expurgées, entre autres, du 100 % santé. Résultat : en dépit d'une surtaxe de 7 %, elles sont bien moins chères que les contrats responsables. Mais attention ! « Si les contrats non-responsables souscrits jusqu'alors étaient souvent des haut de gamme qui couvraient seulement les frais réels ou l'hospitalisation et s'adressaient à des personnes sans contrainte budgétaire, aujourd'hui ces offres présentant des garanties moins importantes concernent plutôt des personnes à faibles revenus », fait remarquer Patricia Delaux.

Dès lors, que l'on ne s'y trompe pas : certaines prises en charge, auxquelles tout un chacun est habitué (remboursement du ticket modérateur des consultations, des médicaments, des actes paramédicaux...) avec un contrat responsable, peuvent manquer à l'appel... « Après avoir largement communiqué sur le 100 % santé, il va falloir être très vigilant, et dire clairement qu'un contrat 10 ou 15 % moins cher que les autres n'est, en définitive, pas comme les autres ! », prévient Ludovic Cohen. L'idée : éviter les malentendus ou, pire, le renoncement aux soins. ○

*À l'heure où nous écrivons, cette mesure est en débat au Parlement.



Pour les lunettes, entre autres, les offres du panier 100 % santé sont avantageuses.



HEALTHYSHOT/ADOBESTOCK, DUXXX/ISTOCK

TRUFFE Le véritable prix de l'or noir

**Comment la truffe
est-elle produite ?**

**Où l'acheter
pour éviter
les arnaques ?**

**Comment
la cuisiner ? Nous
vous emmenons
à la rencontre
des principaux
spécialistes français
de ce précieux
tubercule, afin
d'en appréhender
les subtilités.**



PAR IVAN LOGVENOFF

Elle est synonyme de fête et de luxe, et son prix atteint des sommets. Mais est-ce justifié ? « Une truffe à plus de 3 000 € le kilo, comme on le voit dans certaines épiceries fines parisiennes, c'est du vol », s'emporte Xavier Montet, président du Groupeement des trufficulteurs de Saint-Pantaly-d'Excideuil (24). Sur les marchés de producteurs de Dordogne et d'ailleurs, selon le ministère de l'Agriculture, ce tubercule s'échange plutôt entre 600 et 1000 €/kg, selon les années et la qualité. Ces tarifs ne doivent pas faire fuir trop vite les consommateurs : « La truffe se consomme comme une épice », précise Xavier Montet. Pour un dîner de quatre personnes, 40 à 50 g suffisent largement à parfumer un plat, soit un budget de 30 à 40 €. C'est avant tout l'incertitude qui explique ces coûts si élevés. Car, même avec les techniques modernes et sur les parcelles les plus adaptées, les premières truffes ne sont déterrées que quatre à cinq ans après la plantation des champignons. Et, une fois la production lancée, le rendement reste « très aléatoire »,

prévient Claude Murat, ingénieur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) de Nancy, et spécialiste des interactions arbre-champignon. Les producteurs récoltent de quelques centaines de grammes à près de 80 kg par hectare pour les plus chanceux, avec une moyenne de 10 à 20 kg/ha dans la plupart des cas.

Sur une surface de 35 000 ha, la France ne fournit donc que 50 t de truffe chaque année, alors qu'elle en consomme près de 100 au total. Le reste provient d'Espagne et d'Italie, où la production est plutôt aux mains d'agriculteurs que d'amateurs éclairés. La Fédération française des trufficulteurs (FFT) espère que la dynamique actuelle, avec 1000 ha de truffière plantés chaque année, permettra un jour d'atteindre l'autosuffisance : « On est en train de retrouver des niveaux de production intéressants », se réjouit Alain Ambialet, président de l'organisation. Pour mieux comprendre cette culture qui suscite autant de passions que d'arnaques, Que Choisir Budgets est parti en Dordogne, région productrice et berceau de la truffe. □



TRUFFICULTURE Secrets de tubercules

Même pour les experts, la production de truffes conserve une part de mystère. Elle est aussi très risquée, et cela se reflète dans les prix.

En ce mois de juillet 2024, l'un des plus pluvieux de ces dernières années dans l'Hexagone, l'herbe est bien verte partout sur la parcelle, sauf au pied des chênes. Xavier Montet, président du Groupeement des trufficulteurs de Saint-Pantaly-d'Excideuil, en Dordogne, nous montre ces ronds nus au sol. C'est lorsque ce «brûlé» se forme qu'il sait que les arbres commencent à produire. Dans sa parcelle, glisse-t-il, ni herbicide ni engrais, car «la truffe est un champignon trop délicat pour supporter les perturbations». Alors que de nombreux producteurs ne cultivent qu'à peine quelques centaines d'ares, lui entretient près d'une dizaine d'hectares de truffière dans le département, en parallèle de son emploi dans une collectivité. Cela étant, même avec cette surface relativement importante, la truffe demeure pour lui un

complément de revenu, les rendements variant de 1 à 80 kg/ha en fonction des années.

ACTIVITÉ RENTABLE MAIS ONÉREUSE

De façon générale, hormis quelques agriculteurs aux surfaces encore plus importantes, rares sont ceux qui tirent un salaire de cette production. «Ceux qui ne vivent que de la truffe, ce sont les conservateurs... ou des bonimenteurs», grince Xavier Montet. Si les ventes peuvent paraître importantes, les investissements doivent également être décomptés, insiste-t-il. De fait, entre les 300 arbres à planter, les clôtures et l'installation des tuyaux d'arrosage nécessaires au lancement d'une truffière, la dépense initiale s'élève au minimum à 15 000 € par hectare. Et cela, sans compter les frais d'entretien, soit la taille des arbres et le fauchage autour de ceux-ci pour maintenir les brûlés,

mais aussi l'ensemencement. Cette pratique en plein développement consiste à déposer quelques grammes de truffe mélangés à de la terre et à du miel au pied de chaque arbre au printemps. «La truffe est chère à produire», résume Alain Ambialet, président de la Fédération française des trufficulteurs (FFT).

DU PÉRIGORD... ET D'AILLEURS ?

Depuis plus d'un siècle, les deux tiers des volumes ne viennent pas de Dordogne - ex-région Périgord -, mais plutôt du sud-est de la France, et en particulier des départements de la Drôme, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence. Alors, pourquoi la célèbre truffe noire est-elle dite «du Périgord»? Les raisons en sont à la fois naturelles, historiques et commerciales. De fait, ce territoire constitue un terroir adapté à l'apparition spontanée de ces champignons, salués dès le XVIII^e siècle comme faisant partie des meilleurs de France, aussi bien dans des traités de gastronomie que dans l'encyclopédie de Diderot et D'Alembert. Le marketing n'étant pas non plus une science récente, l'argument du terroir est repris, à la fin du XIX^e siècle, par les premiers producteurs de conserves, qui apposent la mention «Périgord» sur les étiquettes afin de doper leurs ventes. Surtout, cette région est au centre du renouveau de la trufficulture en France, abandonnée après-guerre durant une trentaine d'années. Au détour des années 1980, le fameux tubercule est considéré comme une nouvelle chance



SCIENCE Comment naissent les truffes ?

Le développement de l'or noir nécessite l'établissement de mycorhizes. Qu'il s'agisse de chênes, de pins, de tilleuls ou de charmes, le principe est identique : le champignon entre en symbiose avec les racines pour former de petits manchons recouvrant ces dernières. Au printemps, avec la hausse des températures et les

averses, ces manchons laissent échapper des milliers de filaments microscopiques, le mycélium. Parallèlement, de minuscules graines issues des champignons, les spores, germent dans le sol pour donner, elles aussi, naissance à une pelote de mycélium. C'est à la jonction de ces deux réseaux que se créent, au début du printemps,

les primordia, ou embryons de truffe. D'abord rouges, ils s'assombrissent et grandissent ensuite durant des mois jusqu'à atteindre plusieurs centimètres de diamètre. Les truffes non découvertes et laissées dans le sol se dessèchent à la fin de l'hiver, jusqu'à donner de nouvelles spores qui formeront à leur tour de nouveaux champignons.



Il faut deux à six semaines pour dresser un chien truffier comme ceux de Xavier Montet, trufficulteur en Dordogne.

dans ces terres pauvres, où les rendements en blé atteignent à peine un tiers de la récolte moyenne nationale. Grâce au soutien de l'État et des collectivités, des techniciens facilitent les plantations. Le nombre d'adhérents dans les groupements de Dordogne passe alors de 400 à plus de 1500 en quelques dizaines d'années, et de véritables principes techniques sont mis au point pour garantir une production régulière.

UNE ANNÉE DE TRAVAIL

«Dès nos premières études avec l'Inrae, dans les années 1980, nous nous sommes rendu compte de l'importance de la qualité des plants, du terrain et du soin apporté aux truffières», détaille Patrick Réjoux, ancien technicien de la chambre d'agriculture de Dordogne et lui-même trufficulteur. Résultat de ces observations : alors que seulement 5 % des arbres produisent dans les truffières de Dordogne à l'époque, un producteur peut maintenant espérer trouver de l'or noir près d'une soixantaine des 300 arbres plantés sur chaque hectare. En contrepartie, l'entretien



des arbres et des parcelles occupe les producteurs toute l'année, tient à préciser Patrick Réjoux.

> **Le mois de février**, juste après la récolte, est dédié à la taille des arbres, puisque la truffe exige que la moitié environ de la surface de plantation soit touchée par les rayons du soleil.

> **En mars-avril**, les trufficulteurs prennent soin du sol, en aérant entre les rangs et en ensemençant de la truffe au pied des arbres. Leur objectif est de faciliter la reproduction du champignon qui commence.

> **Entre avril et juin**, alors que les truffes se forment, il n'est pas question de laisser l'herbe coloniser les brûlés. Les producteurs fauchent et protègent le sol du côté sud avec un paillage pour éviter la transpiration. *«Il ne faut pas considérer une truffière*



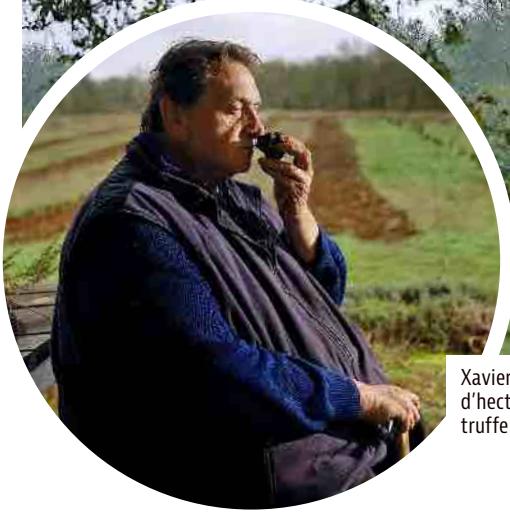
comme un verger, mais plutôt comme un troupeau : chaque arbre exige un soin, une attention différente, et il s'agit d'adapter l'entretien à chacun d'entre eux», glisse Patrick Réjoux.

> **Au mois d'août**, les producteurs ont l'œil rivé sur le ciel. La truffe, «*fille du tonnerre*», comme l'appelaient les anciens, ne supporte pas plus d'une vingtaine de jours sans pluie. Avec le changement climatique, la plupart des trufficulteurs se résignent à arroser, environ 1 m³ par arbre et par an. Un volume d'eau qui reste modeste : il est 5 à 10 fois plus faible, au total, que celui apporté au maïs.

> **En décembre et janvier**, la truffe est déterrée à maturité, le plus souvent à l'aide d'un chien spécialement dressé... sous réserve que les sangliers des environs n'aient pas déjà tout mangé pendant la nuit.

PROTÉGÉR LE CONSOMMATEUR

La généralisation de ces pratiques à l'ensemble des trufficulteurs doit beaucoup à la coopération entre des techniciens, comme Patrick Réjoux, →



Xavier Montet entretient près d'une dizaine d'hectares de truffière. Il y produit la réputée truffe noire du Périgord, au parfum si subtil.



→ et des chercheurs en science fondamentale. De fait, la connaissance de la biologie de la truffe s'est bien améliorée avec le séquençage de son génome en 2010, souligne le chercheur Claude Murat. Toutefois, si «on comprend mieux son cycle théorique de reproduction, elle reste un modèle compliqué, qu'on ne peut pas reproduire en laboratoire. Qu'on le veuille ou non, elle est indissociable des arbres et du sol». Et de préciser que la révolution dans le secteur a commencé dès les années 1970, avec la création d'arbres mycorhizés (lire l'encadré p. 38)

à planter. Le but: garantir qu'ils puissent produire des truffes, et surtout les bonnes. Au côté du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), l'Inrae a donc développé une technique pour inoculer *Tuber melanosporum*, la véritable truffe noire du Périgord, aux racines de plants de chênes. Outre la stabilisation de la production, l'objectif de cette pratique est de protéger le consommateur. Alors qu'une dizaine d'espèces différentes de truffes sont récoltées en France et dans le monde, celle du Périgord reste la reine, celle que tous veulent et croient acheter (lire l'encadré ci-dessous).

Depuis plus de 50 ans, les chercheurs de l'Inrae sont les gardiens du temple. Dans l'une de leurs principales pépinières, Agri-truffe, les plants de chênes, pins, charmes ou tilleuls truffiers sont contrôlés près d'une dizaine de fois pour observer le développement des racines et des mycorhizes, avant d'être présentés aux experts. Quand arrive le moment de la mise en vente, Claude Murat et ses collaborateurs vérifient une dernière fois les plants selon le cahier des charges, en analysant en laboratoire leur âge, la rapidité de leur croissance et l'origine des truffes d'inoculation. Un travail facilité par le séquençage ADN, qui permet de mener une analyse systématique du génome des mycorhizes.

PARLONS BOTANIQUE Aux origines de la truffe

De nombreuses espèces trufficoles existent, de qualité et, donc, de prix variables. Un arrêté de 2015 définit près d'une dizaine d'appellations officielles. En France, la variété la plus commercialisée reste la truffe noire du Périgord, *Tuber melanosporum*. Avec elle, ne rivalise que la truffe blanche venue du Piémont (Italie), dite aussi truffe Alba (*Tuber magnatum*), dont le prix dépasse 2 000 €/kg. Les trufficulteurs

encouragent cependant à ne pas dédaigner la truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum*), légèrement moins chère que celle du Périgord. Principalement cultivée dans le nord du pays, elle peut se cuire, contrairement à la première. La truffe d'été (*Tuber aestivum*), elle, se récolte dans tout le pays à la belle saison, et son parfum est plus proche de celui des champignons communs. Les industriels

l'utilisent parfois pour faire illusion dans des huiles ou préparations, avec l'ajout d'un arôme... La truffe brumale (*Tuber brumale*), quelquefois confondue avec la truffe noire, sent mauvais avant la cuisson. Quant à la très peu parfumée truffe de Chine (*Tuber indicum*), qui a longtemps préoccupé les producteurs français, elle se fait de plus en plus rare sur les marchés et dans les rayons.

1 000 HECTARES DE TRUFFIÈRE PAR AN

Une quinzaine de pépinières commercialisent désormais ces végétaux certifiés, de 15 à 25 € pièce. Selon leurs estimations, près de 300 000 plants mycorhizés, toutes espèces confondues, seraient vendus chaque année, soit 1 000 ha de truffière supplémentaire par an. Cela, sans compter les plants achetés en Italie ou en Espagne - à des tarifs deux à trois fois inférieurs, mais sans les garanties liées aux contrôles, prévient Claude Murat. Dès lors, les acheteurs risquent d'être déçus par les niveaux de production comme par la nature des truffes obtenues : les brumales sont bien moins parfumées et recherchées. ○



MARCHÉS DE PRODUCTEURS Ils vous tendent les bras

Pour éviter les arnaques, mieux vaut acheter ses truffes auprès de ceux qui les produisent. D'autant que les autres circuits échappent à la certification et aux contrôles du syndicat national de la trufficulture.

La majeure partie des truffes sont vendues aux restaurateurs, fabricants de conserves et grossistes. Selon les estimations de la Fédération française des trufficulteurs (FFT), seuls 20 % des volumes seraient commercialisés sur les marchés de producteurs. Et c'est là, sur ces petits étals qui fleurissent dans les départements producteurs entre décembre et février, que les consommateurs ont les meilleures affaires à réaliser. «*Si le marché est certifié, vous pouvez y aller en toute confiance*», assure Alain Ambialet, président de la FFT. Ce syndicat (le principal du secteur) organise chaque année plusieurs formations destinées aux contrôleurs chargés de surveiller les marchés.

Jean-Paul Allegros officie depuis des années sur le marché de Thiviers (24) : «*Deux heures avant l'ouverture, je regarde les truffes de chaque producteur, je les sens et je prélève sur chacune un gramme environ avec la pointe du couteau.*» Cet examen, explique-t-il, a plusieurs objectifs. D'abord, sortir du panier les truffes qui n'appartiennent pas à l'espèce *Tuber melanosporum*. Ensuite, une fois les brumales et autres *aestivum* évacuées, il faut évaluer la maturité des truffes restantes, détecter la présence de bactéries pouvant donner un mauvais

goût et définir la catégorie commerciale à laquelle chacune appartient. Exceptionnellement rondes et sans défaut, les «extra» sont vendues à plus de 1000 €/kg. Avec de légères imperfections de forme ou de couleur, les truffes sont déclassées en «première catégorie», et les moins belles sont vendues en «deuxième catégorie». Mais Jean-Paul Allegros le répète : seul l'aspect préside à cette classification, car «*le goût est le même pour toutes les truffes*». N'hésitez donc pas à miser sur les catégories inférieures, dont les prix peuvent descendre sous les 600 €/kg au plus fort de la récolte, fin janvier.

COMMANDÉZ EN DIRECT

Pour éviter toute fraude, Jean-Paul Allegros retire les éléments douteux du panier des producteurs et ne les rend qu'à la clôture du marché. L'enjeu est de taille, et la filière le sait : au vu des

tarifs pratiqués, contrôler et garantir la qualité est essentiel. Le site web de la FFT liste près d'une centaine de marchés certifiés, où les contrôleurs vérifient tous les paniers. En cas de doute, cherchez le label à l'entrée du point de vente ou contactez les organisateurs. Par ailleurs, la qualité n'exclut pas la convivialité ; la plupart de ces marchés n'accueillent qu'une petite dizaine de producteurs, qui ne commercialisent pas plus de quelques kilos de truffe. N'ayez donc pas peur de prendre conseil auprès du contrôleur et d'annoncer votre budget. Si vous ne pouvez pas vous rendre sur place, demandez par téléphone ou par e-mail à des contrôleurs de marchés ou à des groupements départementaux de vous indiquer des producteurs de confiance. Les truffes vous seront, dans ce cas, envoyées par la poste en métropole, sans perdre de leur fraîcheur. Attention, en revanche, aux produits transformés et aux conserves : ici, la qualité des champignons n'est pas contrôlée par la FFT, ce qui ouvre la porte à de possibles arnaques. O



Bonnes affaires et convivialité : les atouts des marchés de producteurs.

Sur un marché certifié, la qualité est garantie



LA TRUFFE EN CUISINE Une affaire de délicatesse

Méfiez-vous des produits préparés ! La truffe se consomme avant tout fraîche, éventuellement congelée, et sans cuisson. Mariez-la à vos plats ou desserts, et toujours avec parcimonie.

« *C'est une tromperie permanente* », souffle Alain Ambialet, président de la Fédération française des trufficulteurs (FFT). Dans les rayons de la grande distribution comme dans les épiceries fines, la truffe est utilisée pour appâter les clients, en surfant sur le mélange des genres. Ainsi, alors qu'une truffe du Périgord s'affiche sur les emballages, les chips à la truffe noire de Tyrells ne contiennent que de la truffe d'été... De même, le Pavé d'Affinois truffé ne comporte que de la truffe brumale. Bref, toutes ces marques compensent leurs arrangements avec la vérité par la mention « arômes naturels » dans la composition.

Alain Ambialet l'assure : la FFT essaye d'empêcher l'ajout de la mention « truffe » sur les emballages, à moins d'en préciser la nature conformément à la nomenclature officielle. Rien n'y fait. Grâce à ces gammes truffées, les industriels peuvent gonfler les prix tout en faisant des économies sur les ingrédients. Ironiquement, la plupart se trompent d'ailleurs en mettant en avant la truffe noire, grince Alain Ambialet, car « les arômes artificiels correspondent

plus souvent à la truffe blanche ». Or, l'erreur s'avère contre-productive pour la filière. Les consommateurs ayant l'habitude des arômes de synthèse risquent d'être déçus par une truffe du Périgord naturelle, dans laquelle ils ne retrouvent pas le parfum des produits industriels. « Le mieux, c'est de la manger fraîche, ou congelée », insiste Alain Ambialet. Les conserves, admet-il, constituent une alternative si elles sont bien préparées. Et dans ce cas, ce n'est pas le tubercule lui-même le plus intéressant en goût, mais le jus dans lequel il a baigné, et qui peut être utilisé pour parfumer des sauces.

UN CHAMPIGNON TRUFFÉ DE CRÉATIVITÉ

« On mange la truffe aux fêtes de fin d'année, mais c'est entre fin janvier et début février qu'elle est la meilleure », répète

Thomas Serret, cuisinier à la tête du restaurant Brin de thym de Saint-Pantalé-d'Ans (24), au côté de sa femme, Maria. Passés tous les deux par des étoilés, ils le confient : même les plus grands chefs achètent parfois leurs champignons chez des grossistes, malgré les incertitudes sur la qualité et l'origine. Maria et Thomas préfèrent donc se fournir chez les producteurs. Selon eux, la truffe se marie avec la plupart des plats, « à condition de bien la doser et d'éviter les excès ».

Tous les connaisseurs vous donneront ce conseil : lors d'une première rencontre avec ce champignon, privilégiez la simplicité. Une tartine de beurre, un œuf à la coque ou une omelette sont autant d'occasions d'en incorporer un peu pour en découvrir le parfum subtil. Principale précaution : ne pas cuire la truffe, qui perd tous ses arômes au-delà de 70 °C. Ajoutez-la donc à votre recette de préférence au dernier moment, ou laissez-la « infuser » longuement aux côtés de vos œufs ou de votre beurre dans un bocal fermé. Inversement, le tubercule supporte bien la congélation : il peut ainsi être conservé plusieurs mois sous vide, dans un pot en verre ou découpé en lamelles. Les plus aguerris en cuisine feront de leurs truffes « extra » ou de « première catégorie » des escalopes venant orner des médaillons de poisson ou un pavé de bœuf. Les truffes abîmées, elles, seront taillées en julienne ou râpées. Enfin, si le mariage de l'or noir est fréquent avec les légumes de saison comme le topinambour ou le céleri, il peut également magnifier une poire, un caramel ou une préparation au chocolat... ○

Ajoutez-la
de préférence au
dernier moment



La truffe magnifie quantité de plats !

CAHIER Argent

Équipements, loisirs, véhicule, logement... Ces projets ne peuvent pas toujours être financés par les revenus courants. Ce cahier vous guide pour investir votre épargne et protéger votre patrimoine, en évitant les pièges.

SOMMAIRE

- 44 Placements** Banque durable, éthique, solidaire... comment s'y retrouver ?
- 50 6 questions sur** L'emprunt en copropriété
- 52 Fiscalité** Droits de succession : et si vous adoptiez vos beaux-enfants ?

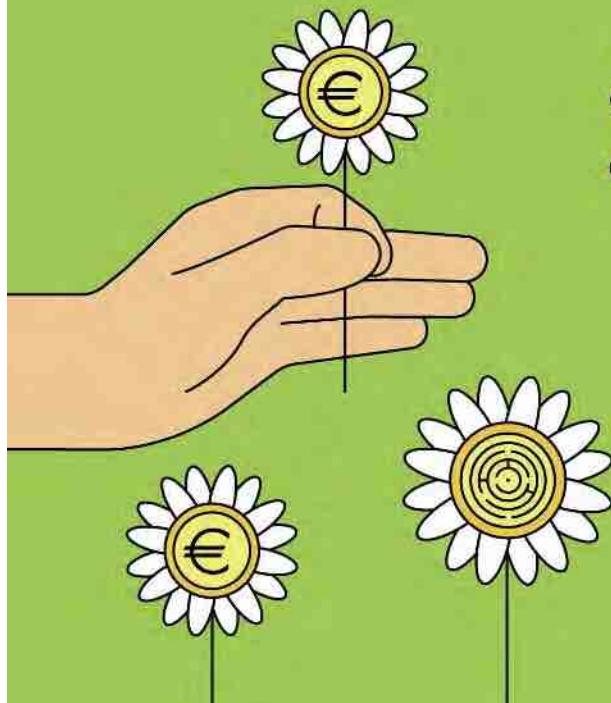
BANQUE DURABLE, ÉTHIQUE, SOLIDAIRE, Comment s'y retrouver ?

La société étant davantage sensible à la protection de l'environnement et à l'éthique, de nouvelles banques tentent de répondre à ces préoccupations. Mais qu'ont-elles à offrir ?

Face aux consommateurs de plus en plus nombreux à vouloir savoir où va leur argent et à quoi il sert, la finance dite « durable » prend de l'ampleur, notamment à travers les néobanques, qui se multiplient. Cependant, ce type de fonctionnement ne fait pas l'objet d'une définition légale. Il s'agit d'un concept regroupant une multitude de terminologies : banque durable, éthique, placement vert, solidaire, investissement socialement responsable (ISR), etc. Le point commun entre tous ces modèles reste un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). C'est-à-dire que les produits financiers intègrent ces considérations ESG, en utilisant des indicateurs relatifs, par exemple, aux émissions polluantes, aux droits de l'homme, à la biodiversité, à l'éthique des affaires ou encore à la lutte contre l'exclusion.

VRAIMENT DURABLES ET INDÉPENDANTES ?

Désormais, toutes les banques se présentent comme vertueuses en matière de transition écologique et de respect des standards ESG. Pour autant, à part La Banque postale et, depuis septembre 2024, la Nef, qui s'affichent 100 % indépendantes, les autres établissements financiers durables sont, eux, adossés à de grands groupes bancaires, dont certaines entités sont régulièrement pointées du doigt par les ONG de défense de l'environnement pour leur soutien aux énergies fossiles et leur participation à la déforestation – c'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 2023, Sherpa a déposé plainte contre BNP Paribas, Crédit agricole et BPCE. Or, au sein de ce dernier groupe, on trouve aussi bien le Crédit coopératif que Natixis.



Le premier détient 1 % du capital de BPCE – ce qui, selon la banque, lui permet de garantir sa solvabilité et sa liquidité tout en conservant son indépendance – et il est reconnu comme vertueux par toutes les ONG. Mais le second est un gestionnaire de fonds mis à l'index par les associations et par l'UFC-Que Choisir, qui a défendu la cause de nombreux épargnants lésés... Les néobanques Helios et Green-Got, quant à elles, sont associées à Crédit mutuel Arkéa. Cette entité indépendante coopérative et territoriale, devenue « entreprise à mission » en 2020, demeure intégrée à la Confédération nationale du Crédit mutuel... qui, lui, est souvent cité parmi les banques finançant les énergies fossiles. De par l'insuffisance de leurs fonds propres, les structures financières durables émergentes ne disposent pas du statut d'« établissement de crédit » que délivre la Banque de France. La réglementation⁽¹⁾

PAR SAMORYA
WILSON
ILLUSTRATIONS
LAURENT
DUVOUX

RESPONSABLE...



oblige en effet les banques à présenter un ratio minimal de fonds propres puis à constituer un «coussin contra-cyclique», sorte de matelas de sécurité qu'il leur faut alimenter en phase d'expansion économique pour faire face en cas de récession. Dès lors, les fintechs (ce terme, contraction des mots «finance» et «technologie», désigne les sociétés financières innovantes s'appuyant sur le numérique) s'adossent à de grands groupes bancaires, ce qui leur permet de garantir un remboursement de 100 000 € par client en cas de défaillance. Enfin, à défaut de pouvoir octroyer des crédits, ces structures possèdent toutes un agrément d'«établissement de paiement» qu'elles ont obtenu auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cela les autorise à proposer comptes courants, cartes de règlement, virements, versements et retraits d'espèces.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ

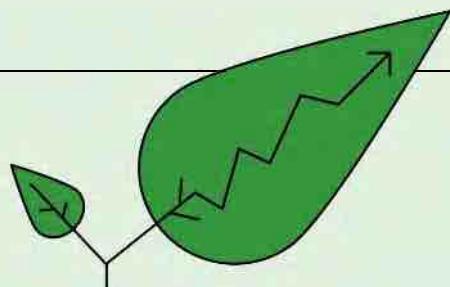
Finalement, rares sont les banques 100 % durables et indépendantes. Avant que vous n'investissiez dans un produit, il convient donc de vérifier que les caractéristiques du placement tout comme la politique de l'établissement financier en matière de durabilité vont bien dans le sens de vos valeurs. Pour vous aider à faire le tri, nous vous présentons les principaux acteurs du marché français.

→ CRÉDIT COOPÉRATIF

Crée en 1938, la banque coopérative la plus connue affiche de sérieuses garanties en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). De fait, elle finance principalement l'économie sociale et solidaire et la transition écologique. Elle exclut de →

Combien ça coûte ?

LES SERVICES DES BANQUES DURABLES



Banque	TENUE DE COMPTE	CARTES DE PAIEMENT	RETRAITS
Crédit coopératif	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> > Carte Visa Classic Agir à débit immédiat: 47 €/an > Carte Visa Classic Agir à débit différé: 47 €/an > Carte Visa Classic Agir à débit immédiat et autorisation systématique: 40 €/an 	Frais de 1 € par mois à partir du 5 ^e retrait au distributeur automatique d'un autre établissement, hors Crédit coopératif, Caisse d'épargne et Banque populaire
La Banque postale	1,70 €/mois	<ul style="list-style-type: none"> > Carte de retrait interne: gratuite > Carte Visa Classic: 45,20 €/an > Carte Visa Premier: 135,20 €/an > Carte Visa Platinium: 197,20 €/an > Carte Visa Infinite: 327,20 €/an 	Frais de 1 € par mois à partir du 4 ^e retrait dans un autre établissement
Green-Got	6 €/mois	<ul style="list-style-type: none"> > Carte de paiement Mastercard: gratuite (sans autorisation de découvert) 	Frais de 1 € par retrait au-delà de deux retraits par mois, quel que soit le montant
Helios	6 €/mois – 3 €/mois pour le compte jeunes (18-23 ans)	Carte de paiement Visa: gratuite	Frais de 0,85 € par retrait au-delà de cinq retraits par mois, quel que soit le montant
OnlyOne	6 €/mois – 3 €/mois pour le compte jeunes (18-25 ans)	Carte de paiement Mastercard: gratuite	Frais de 1,50 € par retrait au-delà de deux retraits par mois, quel que soit le montant

Conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2024.

→ ses activités certains secteurs comme l'armement, les énergies fossiles, le nucléaire, les pesticides de synthèse, les jeux d'argent ou la pornographie. Le Crédit coopératif offre à ses clients tous les services classiques d'un établissement financier: compte courant, livrets d'épargne, crédits, placements... Il leur présente la liste des projets et des organismes qu'il finance, afin qu'ils puissent flétrir leur argent vers la thématique leur tenant le plus à cœur.

→ LA BANQUE POSTALE

Nous avons sélectionné cette filiale à 100% du groupe La Poste, totalement indépendante, car elle est reconnue banque durable par les ONG de défense de la planète depuis qu'elle s'est engagée, en octobre 2021, à «sortir» de toutes les énergies fossiles d'ici à 2030. Elle a donc décidé de cesser de financer les entreprises qui contribuent à l'expansion ou au développement du pétrole et du gaz conventionnels et des hydrocarbures non-conventionnels. Établissement de crédit agréé, la Banque postale propose, en outre, tous les services bancaires: prêt, épargne, etc.

→ GREEN-GOT

Cette start-up a vu le jour en 2020. Elle se présente comme une alternative bancaire qui finance la transition écologique et énergétique en excluant de ses activités les énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz), ainsi que les industries du tabac et de l'armement. Elle se démarque des banques traditionnelles en reversant une part de ses frais d'interchange, sous forme de dons, à des projets œuvrant pour la protection de l'environnement. Autrement dit, à chaque paiement par carte chez un commerçant, la commission prise par la néobanque est investie dans des projets durables, sans contrepartie. Green-Got offre des services comme le compte courant, la carte bancaire ou les virements Iban, mais elle ne peut fournir ni prêt, ni chéquier, ni autorisation de découvert, car elle n'a pas d'agrément auprès de la Banque de France, indispensable pour être considérée comme une banque à part entière. S'agissant des produits d'épargne, la fintech n'est, pour le moment, pas en mesure d'en délivrer. Elle projette cependant de créer,



3 QUESTIONS À PATRICK MONTAGNER

Représentant de la Banque centrale européenne
au Conseil de surveillance prudentielle

« Le consommateur doit s'intéresser à la réalité des placements durables »

QCB Que signifie l'expression « finance durable » ?

PATRICK MONTAGNER : Elle recouvre un champ très large de préoccupations, qui vont de la simple information sur l'impact d'un investissement (ex: les émissions de gaz à effet de serre financées par un produit) à un véritable engagement en faveur de la durabilité (les objectifs de réduction de ces émissions, par ex.). Au niveau européen, plusieurs

de « sauver la planète » avec vos dépôts ou votre épargne, cherchez à quelles actions concrètes cela correspond. Il faut adopter les mêmes réflexes que pour tout placement dans un produit financier, et s'interroger sur la stratégie d'investissement, le niveau de risque, les frais et la fiscalité applicables, la disponibilité en sortie, etc. Mais aussi lire les documents remis par les distributeurs, comparer les offres et observer les premières lignes d'investissement composant chaque fonds ou support: c'est un moyen rapide de se faire une idée des activités financées. Cette donnée figure a minima dans les rapports périodiques d'information sur la durabilité des produits, disponibles sur Internet⁽¹⁾.

QCB Vous avez été premier secrétaire général adjoint de l'ACPR. Quelle est la mission de cet organisme ?

P.M. : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), gendarme des banques et des assurances adossé à la Banque de France, veille au respect des réglementations et



à la pérennisation de saines pratiques de marché, afin que le consommateur puisse investir en confiance dans des produits ou auprès d'acteurs financiers. Elle exerce ce rôle conjointement avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), compétente pour les organismes de placement collectif.

QCB Comment bien comprendre son investissement durable ?

P.M. : L'investisseur désireux de donner du sens à son argent doit s'intéresser à la réalité des engagements derrière toute allégation publicitaire. Qu'il s'agisse d'une fintech ou d'un grand groupe bancaire, si l'on vous promet

à terme, une assurance-vie GG Planet, à laquelle les consommateurs ont d'ores et déjà la possibilité de souscrire via une liste d'attente.

→ HELIOS

Née en 2020, cette néobanque 100 % digitale est une entreprise à mission qui finance des projets d'investissements respectueux de l'environnement. Elle met à la disposition de ses clients des services bancaires comme le compte courant, les comptes jeunes et communs, ou encore les virements Iban. Si elle ne fournit ni prêt ni produit d'épargne, faute de l'agrément nécessaire à l'obtention du statut juridique d'établissement bancaire et de crédit, elle propose une assurance-vie responsable par le biais de son partenaire Goodvest.

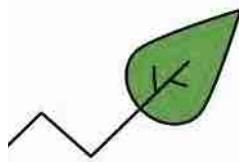
→ ONLYONE

Lancée en décembre 2018, cette néobanque compte définir un nouveau modèle financier, «*au service du climat, de la biodiversité et de la société*». Pour ce faire, elle reverse les frais de paiement par carte bancaire à l'entreprise EcoTree, qui achète et entretient des terres et des forêts afin de les convertir en espaces durables. De plus, OnlyOne consacre 60 centimes d'euro par mois et par client à Unitlife, un fonds abrité par les Nations Unies (ONU) qui lutte contre la malnutrition. S'agissant d'épargne, cette fintech ne dispose pas de produits de placements, mais elle a créé une plateforme, la Place Impact, afin de rediriger ses clients vers des partenaires offrant des services écologiques, solidaires et innovants. Parmi eux, Goodvest et son assurance-vie Goodvie, qui comporte des fonds durables labellisés.

→ LA NEF

Cet établissement singulier, qui se définit comme «éthique», est reconnu par toutes les ONG de défense de l'environnement. Le 10 septembre 2024, la Nef est devenue une banque à part entière en obtenant les agréments de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de la Banque centrale européenne (BCE). Jusqu'à cette date, elle était adossée au Crédit coopératif et ne pouvait proposer que des produits d'épargne durables et solidaires à ses clients particuliers. Elle prévoit désormais d'offrir un service de compte courant avec carte bancaire d'ici à quelques mois. ○

(1) La directive UE n° 2013/36 (CRD) et le règlement UE n° 575/2013 (CRR), actuellement en vigueur, transposent en droit européen l'accord de Bâle III, élaboré après la crise financière de 2008 pour renforcer la solidité des banques.



ÉPARGNE Où investir durable ?

Les produits d'investissement socialement responsable (ISR) sont aujourd'hui si nombreux qu'il n'est pas aisément de faire son choix... Nos conseils.

Si vous souhaitez donner du sens à votre épargne en privilégiant les investissements qui contribuent à la préservation de la planète, la lutte contre l'exclusion ou encore l'économie sociale et solidaire, tournez-vous vers des produits estampillés investissement socialement responsable (ISR) ou solidaire. Toutefois, les fonds dits « durables » pullulent, et faire le tri entre les différentes offres reste ardu. Voici comment vous assurer que votre placement respecte les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) qui vous tiennent à cœur.

COMPARER LES OFFRES SELON VOS BESOINS

Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur financier pour confronter les produits. Il doit vous proposer des investissements correspondant à vos préférences en matière d'ESG selon votre profil, vos projets, votre horizon de placement et votre tolérance au risque. Puis il va choisir les fonds « responsables »

qui peuvent être placés sous divers supports : comptes-titres, PEA ou PEA PME-ETI, assurance-vie, dispositifs d'épargne salariale (PEE, Perco, PER collectif...) ou d'épargne retraite (PER).

Les sociétés gérant ces fonds appliquent des critères variables. Il faut bien comprendre leur stratégie, car un fonds pourtant classé ISR peut comporter des entreprises qui financent les énergies fossiles ou la déforestation... En général, les principales stratégies d'investissement socialement responsable sont classées suivant leur approche thématique. Cela consiste notamment à investir dans des sociétés exploitant des activités liées au développement durable (énergies renouvelables, eau...) ou dans celles qui cherchent à générer un impact social ou environnemental mesurable. Il peut également s'agir d'exclure des activités sectorielles (énergies fossiles, alcool, armement, nucléaire, OGM, etc.). Il vous appartient de choisir les fonds se rapprochant au mieux de vos valeurs. ○



L'OBLIGATION D'INFORMATION de vos interlocuteurs

La réglementation en vigueur⁽¹⁾ oblige votre conseiller financier à vous interroger, concernant vos placements, sur vos préférences en matière de durabilité. Par ailleurs, tous les acteurs financiers dont les actifs dépassent 500 millions d'euros doivent publier l'impact de leur portefeuille sur le climat et la biodiversité, et rendre compte de leur vulnérabilité. En outre, avant que vous investissiez dans un placement collectif, votre conseiller doit vous remettre au préalable un document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) ou un document d'informations clés (DIC). Il indique

la stratégie d'investissement du fonds et fournit des données sur la prise en compte de critères ESG dans le choix des sociétés présentes dans le fonds. Lisez-le attentivement afin de vérifier que l'ensemble correspond bien à vos valeurs. Sachez aussi que les entreprises de plus de 500 salariés et les sociétés de gestion sont tenues de publier un reporting extra-financier, autrement dit des informations sur leur gouvernance, la prise en compte de leurs politiques ESG et leur gestion des risques. Ils peuvent être utiles.

(1) Notamment l'article 29 de la loi Énergie-Climat et l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier.





DES LABELS pour les produits financiers

Certains fonds affichent des pratiques conformes aux critères de finance durable.

Mais en optant pour un labellisé, vous êtes sûr de tomber sur un placement vertueux correspondant à minima à vos attentes environnementales et sociales.

→ LE LABEL ISR NOUVELLE VERSION

Auparavant décrié car il validait des fonds comportant des entreprises participant directement ou indirectement au réchauffement climatique, le label ISR a fait l'objet d'un toilettage. Sa nouvelle version, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2024, exclut les sociétés qui exploitent du charbon ou des hydrocarbures non conventionnels, mais également celles qui lancent de nouveaux projets d'énergie fossile. À noter qu'une phase transitoire est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour les fonds déjà labellisés avec la version précédente du label ISR. De plus, à partir de 2026, 15% des portefeuilles des fonds ISR devront être investis dans les secteurs à fort impact avec des plans de transition alignés sur l'Accord de Paris pour le climat du 12 décembre 2015. Ce seuil sera progressivement relevé année après année.

→ GREENFIN

Créé par le ministère de l'Environnement, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il présente une politique d'exclusion stricte, qui écarte les secteurs des énergies fossiles et du nucléaire de ses investissements. Les gestionnaires des fonds labellisés Greenfin doivent mettre en place une veille sur les critères ESG et installer un mécanisme de mesure de la contribution effective des investissements à la transition énergétique et écologique. Ils sont également tenus à la transparence en publiant un reporting des indicateurs de mesure d'impact.

→ FINANSOL

Géré par le collectif Fair, qui rassemble tous les établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité, le label Finansol sélectionne uniquement des produits d'épargne solidaire. Il repose sur des critères stricts. Ainsi, tout ou partie de l'encours (c'est-à-dire l'argent placé) est affecté au financement d'entreprises œuvrant principalement dans les domaines suivants : accès à l'emploi, accès au logement, soutien aux activités écologiques et à l'entrepreneuriat dans les pays en développement (à faible produit intérieur brut). De plus, les revenus de l'épargne encouragent les activités associatives : au moins 25% des intérêts sont versés de façon régulière par les clients, sous la forme de dons, à des organismes bénéficiaires.

ATTENTION Investir dans les produits financiers et les supports en unités de compte comporte des risques, notamment de perte en capital, car ils dépendent de l'évolution des marchés. Et les labels ne garantissent ni la rentabilité d'un fonds ni le capital investi. Sachez aussi que les sommes placées dans un PEE ou un Perco ne sont disponibles avant échéance que dans certains cas précis. Enfin, soyez attentifs aux frais des placements financiers et comparez-les. ○

Ni le capital investi ni la rentabilité d'un fonds ne sont garantis





6 QUESTIONS SUR L'emprunt en

Isolation des murs par l'extérieur, ravalement ou encore installation d'un ascenseur coûtent cher. Pour les copropriétaires, trouver un financement relève de la gageure, les solutions étant rares.

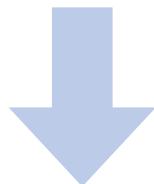
PAR ROSINE MAILO

À qui s'adresser pour financer des travaux en copropriété ?



LA CAISSE D'ÉPARGNE

a créé Copro 100, un prêt collectif pour, à minima, 30 000 € de crédit total et deux copropriétaires. Chacun y souscrit de façon individuelle, puis les remboursements sont effectués tous les mois par les emprunteurs depuis leur compte personnel. De son côté, Domofinance (filiale de BNP Paribas Personal Finance et EDF) propose un prêt collectif de 100 000 € au minimum. Elle peut aussi accorder un crédit personnel à chaque copropriétaire.



D'autres solutions existent-elles ?



LE CRÉDIT COLLECTIF

à adhésion obligatoire a été créé par la loi du 9 avril 2024 sur l'habitat dégradé. Objectif : faciliter les rénovations. On attend le décret d'application. Ici, la logique est inversée : chaque copropriétaire est présumé

y participer, à moins d'avoir notifié son refus dans les deux mois suivant le procès-verbal de l'assemblée générale actant le recours au prêt. Ce dernier est attaché aux lots de copropriété et transféré à l'acquéreur en cas de revente.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'OCTROI DES CRÉDITS ?

copropriété



Le prêt à taux zéro existe-t-il pour les copropriétés ?



OUI. CE CRÉDIT SANS INTÉRÊTS,

de 7000 à 50 000 € par logement sur 15 ou 20 ans, est accordé sans conditions de ressources, uniquement pour une rénovation énergétique (isolation, installation d'un chauffage plus vertueux...). Il n'est pas rare qu'une copropriété sollicite un éco-PTZ sur les travaux éligibles et un autre prêt collectif pour le reste.

**QUELS SONT
LES TAUX
ET DURÉES
D'EMPRUNT
POSSIBLES ?**



LE COPRO 100 PEUT ÊTRE SOUSCRIT SUR 3 À 20 ANS.

Son taux varie de 4,88 à 5,52% en fonction du montant et de la durée du prêt. S'y ajoutent des frais de dossier et de garantie (lire ci-dessous). Ainsi, emprunter 20 000 € sur 10 ans génère 222 € de mensualité tout compris, soit un TAEG de 6,04%. Le Domofinance, lui, court sur 3 à 15 ans. Son taux varie de 5,02 à 5,14%. Pour un prêt de 20 000 € sur 10 ans, il faudra donc rembourser 220 € par mois, soit un TAEG de 5,79%.

**QU'EN EST-IL
EN CAS D'IMPAYÉS ?**



MÊME SI CES PRÊTS SONT COLLECTIFS,

il n'y a pas de solidarité entre copropriétaires. En cas d'impayés de l'un, les autres n'ont pas à régler. La banque souscrit une garantie auprès d'un organisme, dont les frais sont supportés par les emprunteurs à hauteur de 3% des crédits jusqu'à 10 ans (moins pour les prêts plus courts avec la Caisse d'épargne) et de 3,5% au-delà. Ainsi, pour 20 000 € sur 15 ans, la garantie coûte 700 €.



LES PRÊTS COLLECTIFS DE CAISSE D'ÉPARGNE ET DE DOMOFINANCE

sont ouverts aux copropriétaires à jour de leurs charges. Très inclusifs, ils ne nécessitent pas

d'assurance décès ni de justifier de ses revenus jusqu'à 23 000 € (Caisse d'épargne) ou 25 000 € empruntés par copropriétaire (Domofinance). Cela permet aux ménages accédant

difficilement à l'emprunt d'en obtenir un. À noter : le prêt personnel de Domofinance est un crédit classique, ainsi la situation financière de l'emprunteur est étudiée avant accord.

EN SAVOIR PLUS

les banques proposant un **éco-prêt à taux zéro aux copropriétés** sont listées sur Www2.ssgfas.fr/web/site-public/etablissements-affiliés. Les modalités, travaux éligibles et conditions se trouvent sur Anil.org/aj-eco-ptz-copropriete-renovation-energetique.

DROITS DE SUCCESSION Et si vous adoptiez vos beaux-enfants ?

Quelle que soit la force de vos liens avec les enfants de votre conjoint, partenaire de Pacs ou concubin, ils restent des étrangers aux yeux de la loi et sont exclus de votre succession. Pour l'éviter, il faut les adopter.

Dans notre société, les couples se font, se défont et se refont selon d'autres configurations. Il est devenu tout à fait courant de s'unir avec une personne qui a des enfants, d'en avoir déjà soi-même au moment de la rencontre, voire d'en concevoir ensemble de nouveaux. Aucune famille ne ressemble à une autre, et c'est encore plus vrai pour celles qui sont recomposées, lesquelles ont simplement en commun d'être toutes constituées d'un couple et au moins d'un enfant né d'une union précédente. Pour le reste, la situation recouvre des réalités extrêmement diverses.

En 2020, en France, sur les 8 millions de familles hébergeant au moins un mineur, 9% étaient recomposées (717 000 foyers). Au fil des années, beaux-pères ou belles-mères tissent fréquemment des liens affectifs forts avec le ou les enfants de leur conjoint. Or, si le terme de «famille» ne pose pas de difficulté au quotidien, d'un point de vue juridique il en va tout autrement, car les beaux-enfants sont assimilés à des tiers étrangers. Seule une adoption simple peut permettre de contourner cet obstacle, en créant un lien de filiation sans rompre celui existant avec le père et la mère d'origine (à la différence d'une adoption plénière). L'idée est ici de créer un parent additionnel et non un parent

remplaçant, et d'obtenir ainsi la possibilité, pour l'adoptant, de transmettre sa succession à l'adopté dans des conditions fiscales favorables.

UNE QUESTION DE MOMENT

Selon le Code civil, pour entamer cette procédure en justice, il faut avoir au moins 26 ans et 10 ans de plus que l'enfant que l'on souhaite adopter – parfois moins si le tribunal le décide pour «justes motifs», tels que des liens affectifs profonds et anciens. Dans la réalité, une famille recomposée se construit dans la durée. Et, le temps que les sentiments apparaissent entre beaux-parents et beaux-enfants, que la volonté de faire reconnaître ces liens spéciaux émerge, l'enfant est généralement majeur et le parent adoptant, avancé en âge. La question se pose souvent au moment où il s'interroge sur la transmission de ses biens, autour de 60 ans. «Il est fréquent que j'en

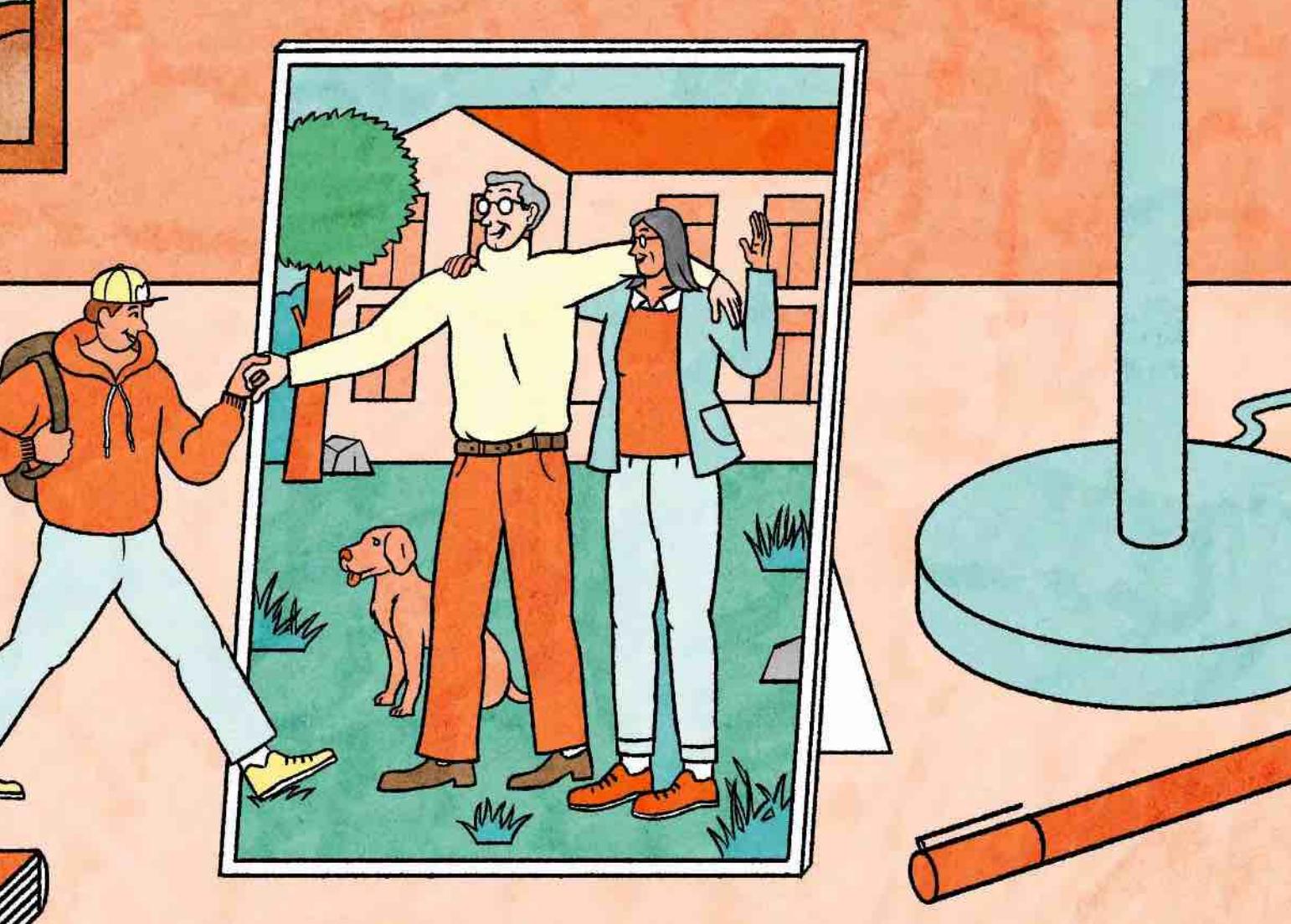
parle à mes clients, alors même qu'ils viennent me voir pour autre chose, par exemple une acquisition immobilière, témoigne Célia Gleize, notaire à Lesquin (59). Je leur propose alors un autre rendez-vous pour évoquer la situation. Je les informe de la possibilité qu'ils ont de procéder à une adoption simple de leurs beaux-enfants.

11 895

Nombre d'adoptions d'enfants et d'adultes prononcées par les juges en 2022, la plupart étant intrafamiliales.*

PAR ROSINE
MAILO
ILLUSTRATIONS
ADRIEN HERDA





En chiffres

En 2020, parmi les 8 millions de familles hébergeant au moins un enfant mineur sous leur toit :

Source : Insee Focus n° 249, 13/09/2021.

→ **66,3 %**

étaient des familles « traditionnelles »
(un couple avec ses enfants)

→ **24,7 %**

étaient monoparentales
(sans conjoint cohabitant)

→ **9 %**

étaient recomposées
(un couple avec au moins un enfant né d'une union précédente)

Ainsi, alors qu'ils n'en ont jamais entendu parler auparavant, 9 fois sur 10 cette solution fait écho chez eux. Ils ont élevé durant des années ces enfants comme les leurs, et ils les aiment. Pour autant, ils ne sont pas considérés comme une famille. Avec l'adoption, leur volonté est que les liens d'amour soient transformés en lien de filiation et que les enfants puissent hériter facilement. »

OUVERT AUX COUPLES NON MARIÉS

Jusqu'à la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption, la démarche n'était possible que lorsque les couples étaient mariés. Afin de faciliter la procédure et de tenir compte des évolutions de la famille, la loi en a élargi l'accès aux personnes liées par un pacte civil de solidarité (Pacs) et à celles en

concubinage. La situation matrimoniale n'est, par conséquent, plus un obstacle. Pour le reste, tout dépend du contexte. En présence de plusieurs enfants, par exemple, multiplier les adoptions peut être envisagé. « Il n'est pas rare, dans les familles recomposées, d'effectuer des adoptions croisées. Imaginons un couple ayant, outre un enfant en commun, chacun un autre issu d'une relation précédente : monsieur peut adopter l'enfant de sa femme, et madame, celui de son mari. Les trois enfants du couple hériteront ainsi de la succession à parts égales », explique M^e Gleize.

Bien entendu, une telle démarche s'effectue uniquement dans un cadre consensuel. La requête est déposée auprès du tribunal judiciaire au nom du parent (beau-père ou belle-mère) qui veut adopter. →

→ Son conjoint/partenaire/concubin, parent de l'enfant, doit y consentir personnellement, tout comme l'adopté s'il est âgé de plus de 13 ans. «Les consentements sont recueillis par le notaire, qui les consigne dans un document. Il atteste également que le parent adoptant ne s'est pas rétracté dans les deux mois qui ont suivi. C'est la première pièce du dossier», précise M^e Gleize. Comptez environ 275 € pour cet acte (tout compris, entre la rémunération du professionnel, le droit d'enregistrement à verser au Trésor et quelques frais de formalité). Si l'enfant est majeur, l'accord du second parent (le parent séparé) n'a pas à être recueilli, mais il est obligatoire durant la minorité. Dans tous les cas, mieux vaut faire preuve de transparence et discuter de la démarche avec cet autre parent, car il aura certainement à cheminer émotionnellement pour l'accepter (lire également le témoignage de Christian, p. 57).

De la même façon, si le parent adoptant a déjà des enfants d'une précédente union, ou qu'il en a dans son nouveau couple, il est indispensable qu'il leur en parle. De leur côté, ces enfants doivent communiquer leurs observations au juge ou, à minima, attester qu'ils ont eu l'information. Ce qui est très logique dans la mesure où ils partageront l'héritage de leurs parents avec ce nouveau frère ou cette nouvelle sœur, ce qui diminuera leur part. En cas d'avis négatif, voire de silence gardé, le juge peut refuser l'adoption.

«CONSACRER UN LIEN D'AMOUR»

«Bien sûr, il existe des guerres fratricides entre les enfants de la première union et ceux de la nouvelle compagnie ou du nouveau compagnon, témoigne

Vanessa Blot, avocate spécialisée en droit de la famille à Lille (59). Tout dépend de l'histoire familiale, de la place de chacun, de l'importance que l'on a eu aux yeux de son parent, de la façon dont on a été traité et aimé... Mais généralement, quand il y a conflit, les familles ne s'engagent pas dans une démarche d'adoption. De fait, je constate un grand consensus dans les dossiers que je traite. Il est rare que les autres enfants s'y opposent», témoigne l'avocate. De son côté, M^e Gleize estime que, «en pratique, il n'y a aucune difficulté quand le beau-parent adoptant n'a pas d'autres enfants, ou qu'il s'agit d'adoptions croisées, car la fratrie est alors mise sur un pied d'égalité. La question se pose davantage en présence d'enfants communs du couple, car ils recevront une part d'héritage réduite alors même que le demi-frère ou la demi-sœur adopté(e)

héritera de trois personnes : ses deux parents biologiques et son beau-parent adoptant... Cela dit, même là, il n'y a pas réellement d'obstacle. Dans la mesure où l'adoption vient consacrer des liens d'amour, tout le monde accepte la reconnaissance d'une filiation et ses conséquences. »

UNE REQUÊTE EN JUSTICE REQUISE

L'adoption suppose de s'adresser au tribunal judiciaire de son domicile. En théorie, le recours à un avocat n'est pas obligatoire si l'enfant a été accueilli avant ses 15 ans au foyer de l'adoptant. On peut alors déposer une requête soi-même au moyen du formulaire Cerfa n° 15741*05 et de sa notice N° 52189#04. Cependant, il est fortement conseillé de faire appel à ce professionnel pour effectuer une adoption simple. Comptez alors autour de 1 500 € TTC – attention, il s'agit d'honoraires libres, ils peuvent varier d'un cabinet à l'autre selon l'expertise de l'avocat, sa notoriété et le nombre de requêtes à déposer (une par enfant au minimum).

Pour que le juge prononce in fine l'adoption, le beau-père ou la belle-mère a l'obligation de prouver l'existence d'un lien filial véritable avec l'enfant depuis des années et la volonté de le consacrer juridiquement. Pas question de ne motiver la démarche que par des considérations d'ordre patrimonial! «Toute la

difficulté, expose M^e Blot, est que la loi ne prévoit pas exactement les pièces censées accompagner la requête. L'avantage, pour l'avocat, est de connaître les habitudes de sa juridiction et d'adapter les documents en fonction des exigences des magistrats qui y siègent. Une chose est certaine : il faut toujours des attestations de l'entourage et des photos prouvant que la famille existe depuis très longtemps et a tissé des liens réels. Après, tout est envisageable. Il n'y a pas de limite dans l'établissement de la preuve... » Comptez six mois au moins pour que le juge prenne sa décision, davantage en cas de demande de pièces complémentaires ou s'il convoque la famille à l'audience. Enfin, même si toutes les conditions légales sont remplies, il reste prudent de garder en tête que le tribunal n'est jamais obligé de prononcer une adoption... Il lui →





TÉMOIGNAGES



ÉDOUARD

50 ans, Dunkerque (59)

« Je les ai toujours considérés comme mes fils »

Lorsque j'ai rencontré ma femme, elle avait deux garçons âgés de 7 et 11 ans. Rapidement, nous avons décidé d'habiter ensemble. J'ai donc pris part à leur vie et à leur éducation. À cette époque déjà, ils voyaient très peu leur père. Le temps a filé, ils ont grandi, et en 2020, alors qu'ils étaient de jeunes adultes, j'ai émis le souhait de les adopter. Ce n'était une surprise pour personne, puisque je les ai toujours considérés comme mes fils. Tout s'est fait naturellement. Ils ont bien sûr gardé le lien de filiation les unissant à leur père biologique.

Simplement, un troisième lien a été créé grâce à l'adoption simple. C'était une façon de faire exister juridiquement notre famille, de la rendre visible aux yeux de la loi afin, aussi, que les enfants puissent hériter de moi. Le jour des recueils des consentements chez le notaire, nous avons fêté l'adoption par anticipation. Nous avons aujourd'hui un seul nom de famille, puisque ma femme a quitté son nom de jeune fille au profit du mien et que les enfants l'ont accolé à leur nom d'origine. Le temps où la boîte aux lettres affichait trois noms est révolu.



LOUIS

71 ans, Forcalquier (04)

« Je me sens davantage leur père depuis que je suis papi »

Quand j'ai connu mes belles-filles, il y a plus de 30 ans, elles avaient 13 et 16 ans. Nous avons vite noué des liens affectifs mais, juridiquement, elles ne sont devenues « mes filles » qu'il y a 10 ans, quand je les ai adoptées. C'est à l'occasion de l'achat de notre résidence secondaire que ma femme et moi avons été informés et conseillés par notre notaire sur cette possibilité d'adoption. Une façon de consacrer nos liens familiaux, mais aussi de régulariser la situation pour que les filles puissent hériter de mes biens. Je ne souhaitais pas que ma succession revienne à mes parents et à mon frère. Pour autant, et malgré l'adoption, le terme de papa est difficile à utiliser pour nous, et ne me convient pas. Je ne suis pas un père remplaçant, je ne prends la place de personne et certainement pas du père existant. De leur côté aussi, elles emploient plutôt un diminutif pour me nommer, plus proche que mon prénom mais sans m'appeler papa. Une chose est sûre, je me sens davantage leur père depuis que j'ai mes trois petits-enfants. Là, je suis « papi » sans restriction !

→ faut en apprécier l'opportunité, vérifier qu'elle est conforme à l'intérêt de l'enfant et non de nature à compromettre la vie familiale.

LES EFFETS BÉNÉFIQUES DE LA DÉMARCHE

Une fois l'adoption prononcée, elle est mentionnée en marge de l'acte de naissance de l'enfant adopté. Ce dernier peut être inscrit sur le livret de famille du couple. La conséquence la plus importante, et qui constitue l'avantage et la motivation principale de l'adoption, est de faciliter la succession. La transmission au décès du parent adoptant devient ainsi automatique et moins onéreuse (lire la simulation ci-dessous). Les beaux-enfants adoptés ont en effet les mêmes droits successoraux que les enfants biologiques, y compris en ce qui concerne la réserve héréditaire (la part minimale que la loi réserve aux enfants). Seule différence qui subsiste : ils ne sont pas héritiers réservataires à l'égard des parents de l'adoptant. Cela concerne l'hypothèse – rare – où le parent adoptant décède avant ses propres parents ;

dès lors, les grands-parents restent libres de déshériter leurs petits-enfants adoptifs.

Du côté des droits de succession, un régime fiscal de faveur s'applique. Il faut avoir en tête que, sans adoption, beaux-parents et beaux-enfants sont juridiquement considérés comme des tiers étrangers, et les droits de donation et de succession sont calculés au taux prohibitif de 60% (après un abattement de 1594 € en cas de legs). Là, une fois adopté(e), le beau-fils ou la belle-fille peut hériter de ses deux parents d'origine ainsi que de l'adoptant, en bénéficiant à chaque fois du tarif fiscal de la transmission en ligne directe. Il est alors en mesure de prétendre à un abattement de 100 000 € renouvelable tous les 15 ans, et à l'application d'un barème progressif de 5 à 45%. Autre conséquence : le nom de l'adoptant est, en principe, ajouté à celui de l'adopté, avec son accord s'il est majeur. L'adopté a aussi la possibilité de conserver son nom d'origine (fréquent s'il a deux parents biologiques présents et aimants) ou, à l'inverse, de saisir l'occasion de remplacer son nom (fréquent en cas de père absent). En revanche, la procédure est sans incidence sur la nationalité – elle ne permet pas, par exemple, à un enfant de devenir français s'il est étranger.

C'EST POUR LA VIE !

L'adoption est un acte extrêmement engageant. «*J'informe systématiquement les personnes sur le fait que, même en cas de divorce ou de séparation avec leur conjoint, le lien de filiation perdurera. Cela ne freine pas les familles, car il existe, le plus souvent, une grande antériorité dans la relation. Mais c'est important que tout le monde intègre l'irrévocabilité de l'adoption*», insiste M^e Gleize. De même, si cette démarche ouvre des droits, elle fait aussi naître des devoirs, notamment une obligation alimentaire réciproque entre adoptant et adopté. Cette conséquence méconnue n'est pas à prendre à la légère. Cela signifie que l'enfant devra aider financièrement son parent adoptif s'il est dans le besoin, par exemple si plus tard ses ressources sont insuffisantes pour payer un hébergement en maison de retraite. Cette obligation étant réciproque, il est lui-même tenu, au même titre que les parents d'origine, de verser une pension à son enfant adoptif s'il est en difficulté. Mais après tout, c'est bien connu : une famille, c'est pour la vie... et pour le meilleur comme pour le pire, non ?

L'ADOPTION réduit les frais sur les droits de succession

Christine a deux fils. Elle est mariée à Marc, qui n'a pas d'enfant. Ils possèdent chacun un patrimoine évalué à 300 000 €. À son décès, Marc souhaite transmettre le sien à son épouse et ses beaux-fils.

SITUATION 1

MARC N'ADOPE PAS SES BEAUX-FILS

Si Christine décède la première, ses deux enfants héritent d'un patrimoine de 300 000 €, sur lesquels les droits de succession s'élèvent à 8 194 € pour chacun, soit 16 388 €. Marc, qui a légué à ses beaux-fils son propre patrimoine de 300 000 €, meurt à son tour. Les droits de succession se montent ici à 89 044 € par enfant, soit 178 088 €.

→ **Montant total des droits à payer après les deux décès :** **194 476 €.**

Si Marc décède en premier, Christine hérite de la totalité de ses biens sans droits de succession

à régler. À son propre décès, ses enfants héritent d'un patrimoine total de 600 000 €, sur lequel les droits à acquitter grimpent à 38 194 € par enfant, soit 76 388 €.

→ **Montant total des droits à payer après les deux décès :** **76 388 €.**

SITUATION 2

MARC ADOPE LES ENFANTS DE CHRISTINE

Quel que soit l'ordre des décès, chaque enfant verse 8 194 € de droits de succession au premier, puis à nouveau 8 194 € au second, soit 16 388 € par enfant.

→ **Montant total des droits à payer après les deux décès :** **32 776 €.**



TÉMOIGNAGES

**HELÈNE**

66 ans, Grenoble (38)

« Ma belle-mère veut me transmettre ses biens »

Il existe deux obstacles à mon adoption par ma belle-mère : elle n'a que 7 ans de plus que moi alors que la loi en exige 10, et elle est veuve puisque mon père biologique, avec qui elle était mariée, est décédé. Malgré cela, elle souhaite m'adopter, notamment pour me transmettre ses biens à son décès dans des conditions fiscales avantageuses.

Un avocat lui a affirmé que la démarche était envisageable, le tribunal pouvant décider de contourner la condition d'écart d'âge pour « justes

motifs », par exemple la qualité des liens entretenus depuis des années et la volonté de les resserrer davantage. Par ailleurs, elle a appris que l'adoption reste possible même après le décès de mon père, ouvrant droit à la fiscalité liée aux transmissions en ligne directe, plus favorable. La condition : justifier, en cas de contrôle du fisc, qu'elle m'a prise en charge pendant au moins 5 ans quand j'étais mineure ou au moins 10 ans durant ma minorité et ma majorité.

**ANDRÉ**

61 ans, Nice (06)

« Je crains un conflit de succession dans la fratrie »

Mon père a 89 ans et sa femme, 78. Il a le souci légitime de protéger, à sa mort, son épouse et le fils de celle-ci, qu'il a adopté. Il a ainsi choisi de léguer à sa femme son appartement, d'investir dans sa maison à elle, de la désigner bénéficiaire de l'assurance-vie, etc. Mais cela va le conduire à favoriser son fils adoptif, seul héritier de sa mère, au détriment de ses trois autres enfants, dont je fais partie. Je crains un conflit au moment de sa succession. Pourtant, il y a 20 ans, j'étais

favorable à la démarche d'adoption. Mon père avait vécu avec mon demi-frère pendant 12 ans, ils avaient une vraie relation père-fils, c'était la suite logique. Mais je n'avais pas imaginé la situation d'inégalité que cela générerait. De plus, dans notre famille, il n'a jamais été envisagé que nous soyons adoptés de façon croisée par notre belle-mère, car nous n'avons jamais vécu avec elle. Quand notre père l'a connue, nous étions tous adultes et avions déjà quitté la maison.

**CHRISTIAN**

77 ans, Libourne (33)

« Mon fils biologique a désormais deux papas »

J'ai éprouvé un choc profond lorsque j'ai appris, en 2014, que mon fils souhaitait être adopté, à l'âge de 45 ans, par son beau-père. Puis j'ai pris du recul, j'ai réfléchi. Il s'agissait d'une adoption simple, il ne

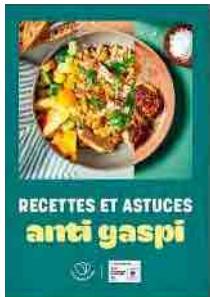
changeait pas de nom, ce n'était donc pas une façon de couper les ponts avec moi. De plus, je ne pouvais que reconnaître les liens d'attachement qui s'étaient créés entre lui et cet homme.

Comme ce beau-père n'avait pas d'enfant, j'ai aussi compris que des questions patrimoniales étaient en jeu, au bénéfice de mon fils. Je lui ai alors dit que cette décision leur appartenait, à lui et à son

beau-père, et que je la respecterai, quand bien même elle pouvait m'affecter. Je vous affirme aujourd'hui que cette adoption n'a pas altéré la qualité des relations entre lui et nous, ses deux « papas ».

L'antigaspi à portée de main

Les fruits et légumes représentent 42 % du gaspillage alimentaire ; la salade, la carotte et la banane étant les trois végétaux les plus jetés par les Français. En outre, nous gâchons, en moyenne, 2,25 kg de pain par an et par personne, autrement dit l'équivalent de neuf baguettes. Cela représente, à l'échelle du pays, 150 000 tonnes de pain ! Forte de ce constat, l'Agence de la transition écologique (Ademe) s'est associée à l'application Too Good To Go pour créer un guide anti-gaspi. Diffusé pour la première fois



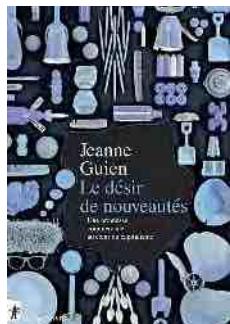
en novembre dernier, à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, il donne des idées pour accomoder les produits et les restes dans de délicieuses recettes de saison : galettes de purée à frire à la poêle, glace à la banane, etc. En prime, il livre diverses astuces pour bien conserver le pain et les légumes, et des conseils pour organiser son frigo au mieux.

Consommez-le sans modération, c'est gratuit et ça peut rapporter gros ! ○

→ **Recettes et astuces anti gaspi**, guide gratuit à télécharger sur Toogoodtogo.com ou Librairie.ademe.fr.

Le nouveau, c'est toujours tendance ?

Nouveau», «inédit», «original»... ces adjectifs sont largement utilisés par les publicitaires lors des lancements de produits. Font-ils mieux vendre ? Il semble, en tout cas, que ceux qui bénéficient de ces appellations nous paraissent plus beaux, plus fiables, plus attrayants. Selon Jeanne Guien, docteure en philosophie et chercheuse indépendante, spécialiste de l'histoire du consumérisme, de l'obsolescence et des questions relatives aux déchets, le capitalisme a fait de la nouveauté un étalon de valeur essentiel, utilisé aussi bien dans la publicité que dans la communication des entreprises, et s'appliquant autant à un modèle de voiture qu'à un plat cuisiné ou à un vêtement. Néanmoins, les économistes peinent à définir cette notion de nouveauté, et à justifier l'aura qu'ils lui



prêtent. Par exemple, ils n'ont qu'une vision approximative du nombre de «nouveaux» produits commercialisés chaque année. Ils constatent aussi que, dans leur grande majorité, ces offres ne répondant à aucune demande ne trouvent pas leur public... Malgré tout, les acteurs du marché continuent à encourager et à encenser l'«innovation». Ce livre décortique les ficelles des marketeurs, des publicitaires, voire des politiques, qui ont construit la nouveauté sous diverses formes, parfois absurdes, avec des promesses de modernité, de progrès, de style... Or, en exploitant et

en alimentant sans cesse ce désir, ils légitiment un modèle économique devenu dangereux pour la planète, à savoir acheter puis jeter. ○

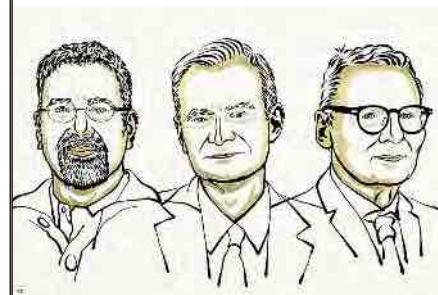
→ **Le désir de nouveautés**, par Jeanne Guien, éd. La Découverte (à paraître le 6 mars 2025), 23 €..

À LIRE

À SAVOIR

Prix Nobel : l'économie récompensée

En 2024, trois Américains ont été consacrés pour leurs recherches en sciences économiques dans le cadre du prix Nobel. Daron Acemoglu, 57 ans, et Simon Johnson, 61 ans, tous deux professeurs au Massachusetts Institute of Technology (MIT), et James A. Robinson, 64 ans, professeur à l'université de Chicago, ont obtenu la prestigieuse récompense pour leurs travaux sur les différences de



prospérité entre les nations.

«Les sociétés où l'Etat de droit est médiocre et où les institutions exploitent la population ne génèrent ni croissance ni changement positif.

Les recherches des lauréats nous aident à comprendre pourquoi», souligne l'Académie royale des sciences de Suède, qui leur a remis le prix.

Le trio victorieux succède à une Américaine, Claudia Goldin, professeure à Harvard et spécialiste du travail et de l'histoire économique, récompensée en 2023 pour avoir fait progresser la compréhension de la situation des femmes sur le marché du travail.



Tout pour maîtriser Internet et les nouvelles technologies

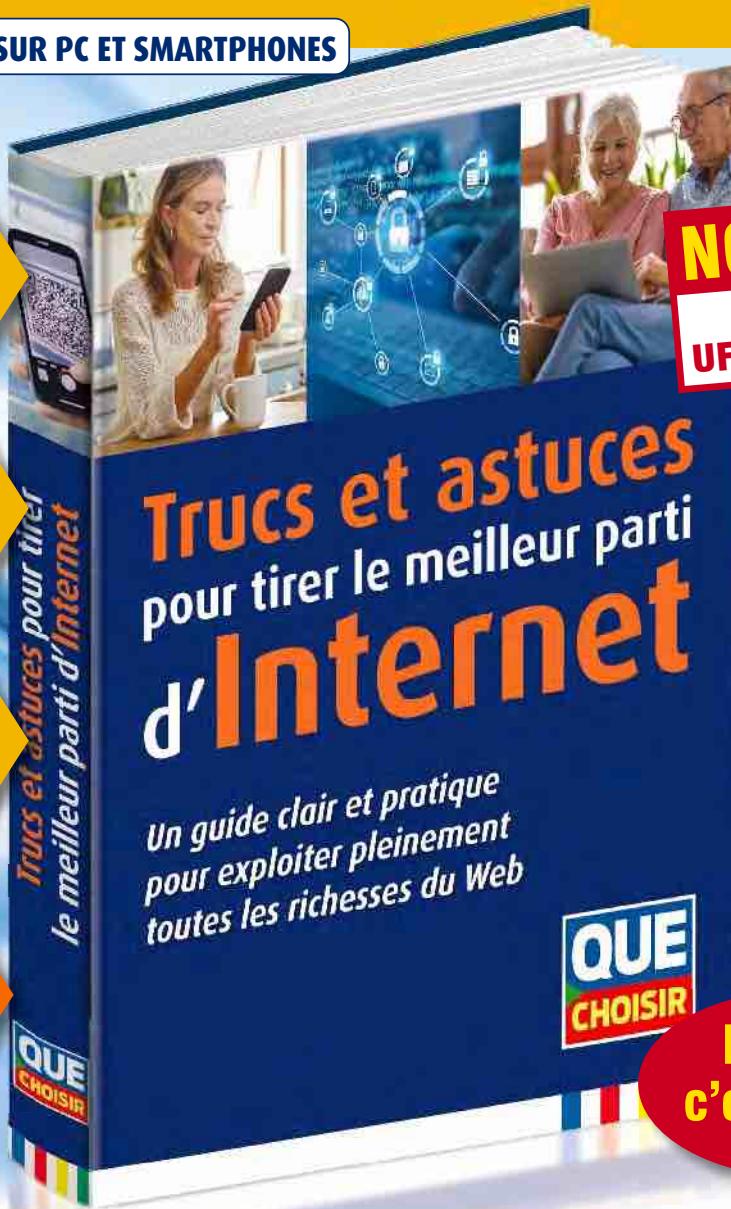
SUR PC ET SMARTPHONES

Découvrez une mine de conseils pour être mieux connecté et mieux outillé, pour échanger, créer, vous divertir et vous simplifier la vie

Explorez tous les trésors du Web, des meilleurs sites aux applis gratuites les plus utiles, du savoir aux loisirs en passant par tous les aspects du quotidien

Surfez en toute sécurité, en sécurisant vos appareils, en protégeant vos données et en évitant pièges, arnaques et autres chasse-trappes

Laissez-vous guider par des explications étape par étape et progressez à pas de géant



32 €
+ frais de traitement
et d'envoi

- 312 pages
- Un livre au format 19 x 25 cm

Essayez,
c'est facile !

Découvrez toutes les richesses du monde numérique

OFFRE DÉCOUVERTE

BON DE COMMANDE à compléter et à renvoyer sans argent à : Que Choisir Édition - Service clients - 45 avenue du Général-Leclerc - 60643 Chantilly Cedex



OUI, je souhaite commander l'ouvrage **Trucs et astuces pour tirer le meilleur parti d'Internet** (312 pages, format 19 x 25 cm).

J'EN PROFITE DÈS AUJOURD'HUI : 32 € + 6,95 € de frais de traitement et d'envoi, soit un total de 38,95 €.

RIEN À PAYER MAINTENANT
Je n'envoie pas d'argent aujourd'hui.
Je recevrai ma facture avec mon ouvrage.

MA GARANTIE
À réception de mon ouvrage, je dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

Signature :

Je recevrai mon ouvrage chez moi sous 10 à 20 jours après l'envoi de ce bon de commande.

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : | | | | | Ville : _____

Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2025

Vos informations personnelles font l'objet d'un traitement par l'UFC-QUE CHOISIR aux fins (i) de gérer vos commandes, (ii) réaliser des statistiques, (iii) vous adresser des offres et informations personnalisées et (iv) les enrichir afin de mieux vous connaître. L'UFC-QUE CHOISIR s'engage sur la confidentialité de vos données personnelles. Je m'oppose au transfert de mes données à des partenaires de l'UFC-QUE CHOISIR (organismes de presse et associations)

LES FORFAITS MOBILES LES MOINS CHERS



Allégez votre facture téléphonique !

Notre comparateur vous permet
de confronter les offres
des opérateurs **en quelques clics.**

Trouvez le forfait qui correspond
le mieux à **vos besoins**
et à **votre budget.**

Ufcqc.link/forfaitmobile177

Un
service
gratuit

Pour accéder
au comparateur,
copiez l'URL
ci-dessus
ou flashez
le QR code



UNION FÉDÉRALE
DES CONSOMMATEURS
— QUE CHOISIR —